



## **33<sup>ème</sup> Assemblée générale**

« Les élus locaux francophones : leur action en faveur de  
l'Économie Sociale et Solidaire »

**Paris, 14 au 16 novembre 2013**

**MAIRIE DE PARIS**





# SOMMAIRE

## Séance solennelle d'ouverture

---

- M. Bertrand DELANOË, Président de l'AIMF, Maire de Paris.....	9
- M. Michel SIDIBE, Directeur exécutif d'ONUSida.....	13
- S.E. M. Abdou DIOUF, Secrétaire général de la Francophonie, OIF.....	17
- S.E. M. François HOLLANDE, Président de la République française.....	19

## 33<sup>ème</sup> Assemblée générale

## Séance plénière

---

- Mise à jour de la liste des membres.....	27
- Approbation du compte rendu de la 32 <sup>ème</sup> Assemblée générale de l'AIMF tenue à Abidjan en novembre 2012.....	28
- Rapport d'activité 2012 présenté par le Secrétaire général.....	28
- Présentation de la Programmation stratégique.....	30
- Rapport sur l'exécution du budget 2012 et présentation des comptes.....	21
- Rapport du Commissaire aux Comptes.....	32
- Approbation des comptes et des rapports de l'exercice 2012 (résolutions).....	33
- Proposition de motion relative à la liberté de circulation des personnes séropositives.....	34
- Adoption du projet de budget 2014.....	34
- Admission des nouveaux membres.....	36
- Fixation de la date, du lieu et du thème des prochaines manifestations de l'AIMF.....	36

## Colloque

### « Les élus locaux francophones : leur action en faveur de l'économie sociale et solidaire »

- **Atelier 1** : « Promouvoir l'Économie Sociale et Solidaire : le rôle de l'engagement politique des élus locaux ? »

Les valeurs portées par l'Économie Sociale et Solidaire, la vision différente de la place de l'économie dans nos sociétés qu'elle nous amène à adopter, en font un sujet éminemment politique. Le soutien des élus locaux à l'Économie Sociale et Solidaire ne saurait, en conséquence, aller sans un engagement, une volonté politique forte qui saura défendre ce choix. Trois dimensions seront abordées ici : les Déclarations politiques et les enjeux qu'elles portent aux niveaux national et international ; la commande publique responsable ; la mesure de l'environnement créé au niveau local pour le développement de l'ESS.

Présidé par : **Mme Pauline VERON, Adjointe au Maire de Paris chargée de l'Économie Sociale et Solidaire**

Intervenants :

○ Démarche de la Fédération Canadienne des Municipalités M. Claude DAUPHIN, Président de la FCM, Maire de Lachine.....	41
○ ESS au Québec et panorama des démarches des collectivités locales Mme Nancy NEAMTAN, Présidente Directrice Générale du Chantier de l'Économie Sociale.....	45
○ Politique de Genève en matière d'ESS et facteurs clés de succès Mme Chiara BARBERIS, Cheffe du service Agenda 21 / Ville Durable de la ville de Genève.....	51
○ ESS et collectivités locales en France Mme Christiane BOUCHART, Présidente du RTES (Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire), Conseillère municipale déléguée à l'ESS, ville de Lille.....	55
○ Politique de Paris en matière d'ESS Mme Pauline VERON, Adjointe au Maire de Paris en charge de l'ESS.....	59
○ Prise en compte de l'ESS dans la Communication de l'Union européenne sur les Autorités locales M. Antonio MARQUEZ-CAMACHO, Responsable du Pôle Autorités locales, Unité Acteurs Non Étatiques / Autorités Locales, Commission européenne.....	63
○ Démarches en faveur de l'ESS de la ville de Yamoussoukro M. Gnranbé Kouadio Jean KOUACOU, Maire de Yamoussoukro.....	69

- **Atelier 2** : « Appui à la création d'entreprise : services, formation, finance solidaire »

Souvent jeunes et en marge des schémas économiques traditionnels, les entreprises d'économie sociale et solidaire doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement et d'un appui pour lancer et stabiliser leurs activités. Si l'appui financier (subventions, microcrédit, finance solidaire...) est essentiel, il s'agit également d'apporter un conseil et une expertise à tous les stades de l'élaboration et de la mise en œuvre des activités. De la micro finance aux « incubateurs », les initiatives des collectivités locales en la matière sont nombreuses.

Présidé par : **Mme Jacqueline MOUSTACHE-BELLE, Maire de Victoria, Membre du Bureau de l'AIMF**

Intervenants :

○ Banfora : le Centre de Service et de Développement économique local M. Rufin PALM, Directeur du Centre.....	77
○ Politique de la ville de Nantes en matière d'ESS Mme Rachel BOCHER, Adjointe au Maire de Nantes.....	81
○ Lokossa : appui à la création d'entreprise M. Crespin GUIDI, Directeur du Développement local et de la Promotion économique, Maire de Lokossa.....	83

- **Atelier 3** : « Favoriser les espaces de coordination et les cadres de coopération durables »

La structuration de l'ESS en réseaux permet de donner à ces acteurs une meilleure capacité à agir en mutualisant les démarches, en construisant des stratégies communes, en rendant visibles leurs actions, en les représentant auprès des pouvoirs publics... Ces réseaux permettent aux pouvoirs locaux d'avoir une meilleure connaissance des activités de l'ESS sur leurs territoires, et de mieux les impliquer dans des démarches communes. À travers ces espaces de dialogue c'est un nouveau mode de relation entre collectivités locales et acteurs du territoire qui se crée.

Présidé par : **M. Khalifa Ababacar SALL, Maire de Dakar, Secrétaire général de l'AIMF**

Intervenants :

- Stratégie de Développement local avec les acteurs  
M. Téna DEMBELE, Maire de Kadiolo (Mali)..... 89
- Le Comité bordelais pour l'initiative économique et solidaire  
M. Hugues MARTIN, Adjoint au Maire de Bordeaux..... 93

## Recommandations des ateliers

---

- **Atelier 1** : « Promouvoir l'Économie Sociale et Solidaire : le rôle de l'engagement politique des élus locaux ? »  
présenté par Mme Pauline VERON, Adjointe au Maire de Paris..... 99
- **Atelier 2** : « Appui à la création d'entreprise : services, formation, finance solidaire »  
présenté par Mme Jacqueline MOUSTACHE BELLE, Mairesse de Victoria..... 101
- **Atelier 3** : « Favoriser les espaces de coordination et les cadres de coopération durables »  
présenté par M. Khalifa Ababacar SALL, Secrétaire général de l'AIMF, Maire de Dakar ..... 103

## Séance solennelle de clôture

---

- Mme Anne HIDALGO, Première adjointe au Maire de Paris..... 107
- M. Bertrand DELANOË, Président de l'AIMF, Maire de Paris ..... 109

## Annexes

- ❖ Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels ..... 115
- ❖ Documents généraux sur la thématique du colloque ..... 131
  - \* Note générale de problématique ..... 133
  - \* « L'ESS pour un développement durable des territoires » ..... 139
  - \* Note préparatoire « ESS et développement économique local en Afrique ..... 145
  - \* Note « ESS et lutte contre le Sida » ..... 149
- ❖ Articles de presse ..... 173
- ❖ Liste des participants ..... 173
- ❖ Programme ..... 183
- ❖ Photo de groupe ..... 185



# **Séance solennelle d'ouverture**

---





Monsieur le Président de la République, cher François HOLLANDE,

Je vais d'abord vous dire, au nom de toute la famille des Maires francophones, que nous ressentons comme un immense honneur, mais aussi un engagement, une conviction profonde de votre part, que vous ayez accepté, dès la première occasion, de venir partager avec nous ce moment, parce que nous savons votre conviction profonde sur la Francophonie et votre présence en est une manifestation concrète à laquelle nous tous, nous en sommes extrêmement sensibles. Je me permets d'y ajouter mes sentiments personnels d'amitié, cher François.

Monsieur le Président, Cher Abdou DIOUF, Secrétaire général de l'Organisation francophone, tout simplement Abdou, merci de ta fidélité, de ton soutien permanent à la communauté des Maires francophones et de ta hauteur d'esprit. Tu sais que tu peux compter sur nous ! Nous sommes l'un des opérateurs de ton organisation et tu sais l'attachement des maires francophones à ton action, et nous aussi, nous te sommes fidèles et nous te soutenons.

Monsieur le Directeur exécutif d'ONU Sida, Secrétaire général adjoint de l'ONU, votre présence, votre fonction, sont un symbole aussi et vous savez à quel point, pour les maires francophones, ce que nous faisons dans le monde, vous, nous, pour faire reculer cette maladie, est absolument important.

Madame la Ministre de la Francophonie, chère Yamina, tu es chez toi à la mairie de Paris,

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et surtout chers amis Maires francophones,

Nous avons beaucoup voyagé. Nous avons beaucoup voyagé géographiquement mais surtout dans le temps, depuis Jacques PELLETIER et Jacques CHIRAC, que je salue et qui nous manifeste son attachement. Je l'avais bien sûr invité mais il était indisponible aujourd'hui. Je souhaite, en votre nom à tous, lui adresser aujourd'hui, un message amical, c'est notre Président d'Honneur.

Nous avons beaucoup voyagé parce que nous avons grandi ! Ils étaient un peu plus de 20. Nous sommes près de 250 dans 50 pays sur les 5 continents. Cette famille des maires francophones, au fil du temps, a montré ce qu'elle était culturellement, ce qu'elle était comme attachement à des valeurs, comme comportement et aussi comme instrument au service des populations que nous représentons.

Aujourd'hui même, dans ce congrès, nous vous proposerons à nouveau d'accueillir des maires, des associations d'élus qui veulent rejoindre la Francophonie et parmi tous ceux qui demandent à faire partie de cette famille, il y aura, pour la première fois, une capitale d'Amérique du Sud et j'espère que vous suivrez la proposition du Bureau d'accueillir Montevideo dans la famille francophone. Ce sera un grand enrichissement d'avoir une capitale d'Amérique du Sud dans l'assemblée des Maires francophones.

Chers amis, nous nous retrouvons pour un congrès, nous allons écouter nos invités mais bien sûr nous retrouver pour deux jours, pour partager, partager ce que nous sommes. Notre nombre n'a fait qu'accroître cette manière de confronter ce que nous vivons dans chacune de nos villes et les enjeux que nous partageons d'inclusion, d'accès aux besoins fondamentaux et de place de la démocratie locale dans la famille francophone.

Une fois de plus, cette réunion sera une réunion de travail. Une réunion au cours de laquelle nous allons partager des savoir-faire, transférer des savoir-faire, continuer à construire nos instruments d'expertise au service de tous, multiplier nos occasions d'entreprendre, ensemble, innover dans des coopérations nord-sud, dans des coopérations sud-sud, dans des instruments d'expertises sud-sud, en osant encore innover comme nous le faisons par exemple pour de jeunes entrepreneurs atteints de la maladie du Sida à Lomé au Togo.

Mais nous allons aussi, parce que c'est la marque de fabrique de l'AIMF, cher Abdou, nous allons ajouter l'efficacité, c'est-à-dire les initiatives concrètes, pour que, dans les villes que nous dirigeons, on perçoive l'AIMF comme un instrument au service de la solidarité et du vivre ensemble. Et c'est ainsi que nous vous proposerons d'adopter un certain nombre de projets de coopération concrets dédiés à la santé, dédiés à l'accès à l'eau, à l'assainissement des déchets, à la connaissance et à la culture. Les projets que nous vous proposerons aujourd'hui d'adopter pour la vie concrète de nos villes, bénéficieront, si vous en êtes d'accord, à un million six cent mille personnes ! C'est ce que nous faisons une fois par semestre ! Une fois par semestre, nous décidons de projets concrets qui servent les populations et c'est comme à chacun de nos rendez-vous une de nos activités.

Mais nous allons aussi essayer à partir de la confrontation de nos expériences, de chercher ensemble encore comment être plus performants et mieux comprendre. C'est ainsi que nous allons encore consacrer une bonne partie de nos travaux à l'Économie Sociale et Solidaire.

De l'Afrique à l'Asie, nous voyons bien que les initiatives qu'il faut aujourd'hui encourager ne sont pas tout à fait les mêmes qu'il y a trente ans. L'Économie Sociale et Solidaire a pris une dimension culturelle, économique, au service de l'emploi dans toutes nos villes. Elle peut être encouragée par les maires. Et c'est ainsi que nous pourrons, sur l'Économie Sociale et Solidaire, nous épauler, créant ensemble, certainement innover une fois de plus, au service de projets que nous pourrons mettre en œuvre dans chacune de nos collectivités locales.

Chers amis, l'Association internationale des maires francophones est fidèle aux pères fondateurs de la Francophonie, parmi lesquels, Léopold Sédar Senghor.

La Francophonie est d'abord un état d'esprit. C'est un rassemblement fraternel au service de valeurs. La Francophonie ne doit pas être, ne peut pas être l'uniformité ou la domination d'une langue !

La Francophonie c'est le rassemblement de femmes et d'hommes qui partagent de la vie, qui partagent des valeurs, qui partagent une culture mais qui font vivre leur diversité au service de leur unité.

Nous sommes divers ! Nous sommes divers et nous aimons notre diversité. Nous aimons l'enrichissement de cette culture francophone par les créateurs, par les citoyens de toutes les cultures, de toutes les religions, de toutes les couleurs de peau et c'est ce qui fait la force de cette famille francophone, notamment pour ce qui concerne les maires.

Et c'est ainsi que nous serons, aujourd'hui, amenés à vous proposer d'adopter un texte en faveur de la libre circulation de toutes les personnes malades du Sida. Sans rien imposer, sans faire la leçon à qui que ce soit, nous avons le sentiment qu'il est indispensable que dans l'espace francophone, il n'y ait aucune discrimination et notamment aucune discrimination sur la liberté des déplacements en fonction d'une maladie que l'on a contractée. C'est très important dans l'espace francophone.

Mais, je veux vous dire aussi, à quel point toute la famille francophone se sent aujourd'hui, dans ce moment de douleur, solidaire de ce prêtre qui a été enlevé au Cameroun et je sais que je ne prends aucun risque en disant que tous les maires francophones sont impatients de le voir libéré et sont aux côtés de tous ceux qui feront tout leur possible pour qu'il soit libre comme chacun des citoyens de l'espace francophone.

Enfin, j'ai choisi une réunion des maires francophones pour honorer cet après-midi, un grand créateur, qui a souffert et qui a fait un don de sa souffrance aux autres. Je pense à Rithy Panh, ce grand cinéaste et écrivain cambodgien, qui a malheureusement vécu le pire lors du génocide des Khmers Rouges et qui en a fait un témoignage exceptionnel cinématographique et littéraire. C'est pourquoi ce sera en votre nom à tous que je lui remettrai cet après-midi au nom aussi des valeurs de la Francophonie, la Médaille Grand Vermeil de la Ville de Paris.

Chers amis, j'ai déjà été trop long, mais la présence de François HOLLANDE, la présence d'Abdou DIOUF, même si elle est régulière, nous comble à chaque fois, la présence du Directeur exécutif d'ONU Sida, nos travaux d'hier au Bureau, ont pu une fois de plus nous permettre d'avancer et de nourrir ces deux jours d'Assemblée générale. Je ne peux terminer sans vous dire à quel point je suis, par les preuves de la vie, que la Francophonie c'est d'abord la fraternité et souvent beaucoup d'affection.

Depuis 13 ans, vous avez fait de moi le Président de cette Association de femmes et d'hommes, vivants, toniques, exigeants, rebelles, chaleureux, inspirés -et je vous le dis puisque dans quelques mois je quitterai cette présidence en même temps que la mairie de Paris- vous m'avez beaucoup donné et je veux vous dire mon immense gratitude même si je l'exprimerai peut-être un peu plus demain.

Je sais ce que je dois à cette famille francophone et à cette fonction que vous m'avez confiée pendant 13 ans. Je vais vous dire vraiment que pendant ces 13 ans de maire de Paris, dans ce qu'il y aura de plus riche, de plus créatif, de plus satisfaisant sur le plan affectif, il y a chacune et chacun d'entre vous. Vous vous reconnaissez dans ce que nous avons créé comme liens qui ne s'arrêteront pas. Puisque vous avez été solidaires de mes initiatives, pour que l'égalité entre les femmes et les hommes progresse au sein de notre organisation -il n'y avait aucune femme parmi le Bureau, maintenant il y en a quelques-unes -en tout cas, si Paris pouvait apporter une décision décisive en faisant en sorte que ce soit une femme qui soit maire de Paris, ce serait ma dernière contribution pour cette famille.

Je veux simplement vous dire que les valeurs rejoignent toujours les sentiments et avec l'AIMF, l'Association internationale des maires francophones, j'ai été plus que comblé et pour cela, je veux vous dire merci pour ce que vous êtes, chacune et chacun d'entre vous et merci de ce que vous êtes, ensemble.



C'est une tâche difficile que de prendre la parole après le Maire de Paris, mais vous conviendrez avec moi que c'est un honneur, un privilège pour moi d'être parmi vous aujourd'hui.

Monsieur le Président de la République,

Votre présence ici est un témoignage très fort de votre engagement pour la Francophonie qui n'est pas seulement, comme l'a dit le Maire de Paris, un espace linguistique, mais aussi un outil de transformation, de construction de nouveaux partenariats, et de nouvelles formes de solidarité pour repenser les anciens schémas de développement.

Mesdames et Messieurs, je suis fier que notre grand-frère Abdou DIOUF, ancien Président de la République du Sénégal, conduise l'Organisation internationale de la Francophonie avec vision et sagesse.

Je saisis cet instant en tant que Malien pour exprimer ma reconnaissance à la France pour sa prise de décision courageuse, à une période très difficile dans l'histoire de mon pays, de se battre contre le terrorisme et la barbarie. Cette décision s'inscrit dans la mémoire collective des Maliens, qui n'oublieront jamais votre combat pour l'intégrité et l'unité du Mali. Je vous en remercie et tiens à dire une fois de plus que nous avons tous été peinés par l'assassinat des deux journalistes qui œuvraient à donner la parole aux personnes sans voix et contribuaient à faire avancer la démocratie.

Nous sommes réunis ici, Monsieur le Maire de Paris, grâce à votre effort de créer un espace de dialogue, d'écoute, d'apprentissage et de partage. Je suis persuadé que ce moment est important pour les maires parce qu'entre l'ONUSIDA et vous, il y a cet espace commun, cette vision commune qui nous porte, celle de vouloir éradiquer la souffrance humaine, et celle de nous battre pour l'espoir et pour que la dignité humaine soit au centre de nos préoccupations.

Ces trente dernières années de lutte contre le sida nous ont apporté la leçon suivante : chaque fois que nous mettons l'être humain et la solidarité au premier plan et que nous refusons l'exclusion, nous sommes gagnants. Il y a seulement une dizaine d'années, certains pensaient qu'il n'était pas possible de mettre les personnes sous traitement antirétroviral dans les pays en voie de développement.

Et la France figurait parmi les premiers pays à clamer qu'il était inacceptable que les médicaments soient au nord et les malades au sud. Grâce à ces voix, nous avons dix millions de personnes vivant avec le VIH sous traitement aujourd'hui contre 50.000 personnes dix ans auparavant. Le traitement du VIH était considéré trop cher à USD 10.000 par personne par an. Il est maintenant disponible dans certains pays à un coût de USD 60 par personne et par an. Cette victoire est le résultat de notre solidarité et de notre combat commun pour la justice sociale et la redistribution des opportunités.

On nous disait qu'on ne pouvait pas bénéficier des programmes de prévention. Nous n'avions à cette époque que le Sénégal et l'Ouganda comme seuls exemples.

Je tiens d'ailleurs à remercier encore le Président Diouf. Pour ceux qui ne le savent pas, et alors que personne ne croyait que le sida deviendrait un problème à l'échelle mondiale, le Président Diouf était déjà visionnaire en créant le premier organe de coordination de la lutte contre le sida en Afrique. Il a développé des solidarités avec les communautés en s'alliant aux maires et aux religieux, et aujourd'hui le Sénégal a su contenir son épidémie du VIH.

Au Sénégal et dans d'autres pays où la réponse au sida a été précoce, il n'y a pas eu d'explosion de l'épidémie ; en fait celle-ci décroît. Ce qui est fascinant c'est que cette solidarité a permis de briser la conspiration du silence. Un mouvement social mondial a été créé, une société civile a émergé, une démocratisation des processus de décision et un nouveau type de gouvernance ont vu le jour. Par exemple, la société civile participe aux conseils d'administration de l'ONUSIDA. Il en est de même pour le Fonds mondial. Il est rare que la société civile et les états aient l'occasion de débattre ensemble des questions de santé et de justice sociale. Non seulement nous avons réussi à réduire la transmission du VIH au Sénégal et en Ouganda, mais nous avons brisé la trajectoire de cette épidémie dans au moins 56 pays. Aujourd'hui avec la réduction de nouvelles infections chez les jeunes, nous œuvrons afin d'assurer qu'il n'y ait plus de bébé qui naisse avec le VIH d'ici en 2015 et d'avoir une génération nouvelle sans sida. Et pourtant on nous prenait pour des rêveurs lorsque nous avons lancé ce programme.

Le sida nous a non seulement aidés à repenser les questions d'accès aux médicaments, mais il a également permis d'établir de nouveaux paradigmes de développement. Aujourd'hui nous avons complètement reconfiguré la logique de la participation, et de nouveaux mécanismes de cofinancement existent. Pour la première fois les ressources domestiques affectées à la lutte contre le sida dépassent les ressources provenant des pays donateurs. Pour la première fois on constate en Afrique une augmentation de 150 % des ressources domestiques investies dans la lutte contre le sida. Il y a quelques années encore le déni prévalait en Afrique du Sud. Aujourd'hui ce pays enregistre 2.300.000 personnes sous traitement antirétroviral (le plus important programme de traitement au monde) et contribue à hauteur de deux milliards de dollars de son budget domestique pour la lutte contre le sida.

Nous voyons des transformations un peu partout de l'architecture même du financement - ce qui est très encourageant. Nous voyons naître une responsabilité partagée ainsi que des mécanismes de cofinancement.

Mais on est loin d'avoir gagné cette bataille. On continue à être confronté à des inégalités dues à la marginalisation et à l'exclusion : 90 % des 1.700.000 décès liés au sida sont comptabilisés dans les pays en voie de développement.

Monsieur le Président, lorsque nous parlons d'accès universel à la prévention, au traitement, aux soins et au soutien liés au VIH, nous faisons face malheureusement à des obstacles universels liés à des lois punitives et des personnes qui devraient avoir accès aux services de santé en sont privées. On recense aujourd'hui 76 pays avec des lois homophobes et 41 pays qui ont encore des formes de restriction pour l'entrée, le séjour et la résidence de personnes vivant avec le VIH.

Je me rappelle encore avec tristesse de cette jeune fille rencontrée au Burundi née de parents atteints du sida. Devenue orpheline, elle s'est battue pour être la première de sa classe et a obtenu un baccalauréat avec mention. Lorsqu'elle a postulé pour une bourse d'études dans un pays développé où persistent de telles restrictions, son admission à l'université lui a été refusée à la découverte de sa séropositivité. D'une certaine manière, ses projets de vie professionnelle ont été anéantis par de mauvaises lois. Nous devons nous battre pour éliminer partout ces lois.

Nous devons faire en sorte que personne ne soit exclu de son droit d'avoir accès au traitement du VIH du fait de son orientation sexuelle, de sa race ou de sa condition sociale. Notre seule boussole devrait être la justice sociale et le refus de l'exclusion.

Les maires francophones constituent le dernier rempart contre l'exclusion. Plus que n'importe quel autre espace, la Francophonie est la mieux à même de porter cette voix. Ensemble nous pouvons mettre fin au combat contre le sida ; faire en sorte que les 18 millions vivant avec le VIH qui ne sont pas sous traitement aujourd'hui puissent y avoir accès ; et faire en sorte que l'objectif de zéro nouvelle infection à VIH, zéro discrimination et zéro décès lié au sida soit réalisé.

Je vous remercie tous de votre soutien, et en particulier la France.

Monsieur le Président, je tiens à saluer vos efforts persistants pour maintenir les contributions de votre pays au Fonds mondial afin que les malades puissent avoir accès aux antirétroviraux. Sous votre leadership, la France a maintenu sa position de 2<sup>ème</sup> contributeur au financement du Fonds mondial.

Enfin, je voudrais rendre hommage au Maire de Paris et à son équipe pour tout le travail accompli. Grâce à la solidarité de la ville de Paris, 50.000 personnes vivant avec le VIH dans les pays en voie de développement sont sous traitement chaque année et 500.000 personnes bénéficient de programmes de prévention du VIH.

Encore une fois, toutes mes félicitations et merci.





**S. Exc. M. Abdou DIOUF**  
**Secrétaire général de la Francophonie**  
**Organisation internationale de la Francophonie**

---

Mes premiers mots veulent aller vers vous, Monsieur le Président de la République française, pour dire qu'il n'est pas un événement marquant de la Francophonie auquel vous n'avez tenu à assister depuis que vous exercez vos hautes fonctions et ce, malgré un agenda national et international particulièrement chargé. Je tiens donc, ici, à vous en remercier une nouvelle fois, et à vous assurer que votre présence constitue bien plus qu'un honneur. Elle est, pour toute la Francophonie, un encouragement fort, un appui inestimable et ce, au moment, comme vous le savez, où notre Organisation entend répondre aux missions toujours plus exigeantes et toujours plus nombreuses que lui confient ses États et gouvernements membres.

Mesdames et Messieurs les Maires,

Je suis très heureux de vous retrouver, comme tous les ans, à l'occasion de votre Assemblée générale, mais vous comprendrez que ces retrouvailles soient teintées, aujourd'hui, d'une émotion toute particulière puisque, très cher Bertrand DELANOË, c'est la dernière fois que vous partagez avec nous cette cérémonie d'ouverture de l'Assemblée générale en qualité de Président de l'AIMF. Je sais que vous n'êtes pas homme à apprécier la rhétorique de l'hommage convenu. Et je ne m'y risquerai pas.

Je parlerai, plus simplement, de l'évolution, je dirais même de la révolution qu'a connue l'AIMF sous votre présidence, tant il est vrai, comme l'affirmait André Malraux, qu'« un homme est la somme de ses actes, de ce qu'il a fait, de ce qu'il peut faire ».

Cela est particulièrement vrai vous concernant, cher Bertrand DELANOË. Aussi, dire ce qu'est devenue l'AIMF en l'espace de quelques années, revient à évoquer votre énergie, votre clairvoyance politique, votre créativité sans lesquelles l'AIMF ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui.

Durant ces années, l'AIMF a effectué un saut quantitatif, avec un accroissement jamais égalé du nombre de ses membres, de l'ampleur de ses projets, des multi-partenariats engagés sans pour autant sacrifier son souci permanent de réactivité et de proximité.

Dans le même temps, l'AIMF a effectué un saut qualitatif, nourrie par la conscience que vous avez eue que, pour rester un opérateur performant et innovant, elle devait se saisir, d'un point de vue réflexif et stratégique, des enjeux et des défis des villes d'aujourd'hui, et du rôle inédit et essentiel que sont désormais appelés à jouer les maires et les autorités locales.

L'AIMF n'a pas changé de métier, elle a changé de siècle, grâce à vous.

Tout en poursuivant ses missions originelles au service des populations, en matière d'eau, d'assainissement, d'aménagement urbain, de finances locales, d'état civil, d'éducation, de santé, singulièrement de lutte contre le SIDA, l'AIMF, sous votre impulsion, a tiré toutes les conséquences du fait que, pour la première fois de l'histoire de l'humanité, les citoyens étaient devenus plus nombreux que les ruraux.

Elle a tiré toutes les conséquences du fait que ce phénomène, si varié soit-il dans ses formes d'une région à l'autre, d'un continent à l'autre, s'accompagnait, pour tous, de bouleversements majeurs sur le plan politique, économique, social, culturel, environnemental.

Elle a tiré toutes les conséquences du fait que les villes étaient devenues le lieu incontournable d'articulation entre le global et le local, le lieu où s'entremêlent et s'exaspèrent les tensions liées au processus de mondialisation, à la crise économique, aux flux migratoires, aux déplacements de population, aux situations de crise et de conflit.

Et c'est parce qu'ils sont en contact direct et quotidien avec les populations, que les populations se tournent d'abord vers les élus locaux dans les situations de crise.

C'est cette conscience aigüe de la problématique multiforme des villes d'aujourd'hui et de la métamorphose du rôle des maires qui a conduit l'AIMF, par exemple, à vouloir renforcer les capacités des élus locaux en matière de gestion de la diversité, en matière de prévention des crises et des conflits, en matière de réconciliation et de consolidation de la paix.

C'est cette conscience aiguë qui a conduit l'AIMF à vouloir approfondir, aujourd'hui, l'action des élus locaux en faveur de l'économie sociale et solidaire, non pas pensée comme une « économie de la pauvreté », mais comme un moyen de repenser les modes de gouvernance, de revitaliser le débat démocratique, de permettre à chacun d'être un membre à part entière de la communauté dans laquelle il vit, en d'autres termes une économie sociale et solidaire pensée comme un cheminement vers une société de l'Humain, une société où les hommes et les femmes sont remis au cœur de l'économie et de l'urbain.

Il ne peut y avoir de ville, de cité, si elle n'est pas vécue, d'abord, par et pour ses citoyens.

Et c'est bien ce qui vous a conduit à vouloir, dans le même temps, que l'AIMF se saisisse de tous ces défis à travers un corpus de valeurs, ces valeurs qui cimentent notre communauté, ces valeurs qui sont l'alpha et l'oméga de toutes nos actions, ces valeurs de solidarité, d'égalité, de démocratie sans lesquelles il n'y a pas de bonne gouvernance possible.

En l'espace de quelques années l'AIMF, sous votre impulsion, relayée par l'engagement indéfectible de Pierre Schapira et le travail considérable effectué par le Secrétariat permanent, l'AIMF est devenue un réseau en quête de toujours plus d'efficacité, de synergies, de partenariats tant avec l'OIF, ou les autres acteurs de la Francophonie, qu'avec vos partenaires internationaux, un réseau qui a su tirer tous les bénéfices de cet atout irremplaçable que constitue le partage d'une langue et de valeurs lorsqu'on veut agir, ensemble, lorsqu'on veut, ensemble, exercer une magistrature d'influence, un réseau qui s'est imposé comme l'acteur incontournable et le chef de file de la coopération décentralisée francophone.

C'est de tout cela dont je voulais vous féliciter, aujourd'hui, cher Bertrand DELANOË. Ces félicitations, ce sont celles du Secrétaire général de la Francophonie, mais ce sont avant tout celles d'un ami, de votre ami fidèle.

**S. Exc. M. François HOLLANDE**  
**Président de la République française**

---

Monsieur le Maire de Paris, cher Bertrand DELANOË, c'est toujours une joie de venir, en ce qui me concerne, ici. Des souvenirs s'y attachent et, à chaque fois, ils sont heureux.

Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie, cher Abdou DIOUF, nous ne nous quittons jamais. Dans quelques lieux où je suis, vous n'êtes jamais loin et on retrouve votre longue silhouette partout où il y a, non pas simplement la question de la Francophonie, mais des valeurs qui nous rassemblent.

Mesdames et Messieurs les maires de ville, qui sont présentes ici à Paris et qui représentent les continents du monde. Vous nous faites honneur.

Je veux également saluer tous les élus qui se dévouent pour la Francophonie partout dans le monde et qui font en sorte que ce ne soit pas simplement une communauté de langue, mais une communauté de projets.

Pour tout vous dire, j'avais plusieurs raisons d'être présent ici aujourd'hui.

La première, c'est pour saluer votre grande association. L'Association internationale des maires francophones. Belle et grande initiative qui avait été lancée par Jacques CHIRAC en 1979. Il était alors Maire de Paris et il avait eu cette idée, avec la ville de Québec, de regrouper des maires qui pourraient inspirer à leur façon la Francophonie. Ils étaient une petite équipe, vous l'avez rappelé, une vingtaine au départ.

Vous êtes aujourd'hui deux-cent cinquante et, si j'ai bien compris, de nombreuses villes frappent à votre porte. Montevideo pour l'Amérique du Sud. Je ne doute pas que l'Amérique du Nord, je ne parle pas simplement du Canada et du Québec, mais je suis sûr que, y compris aux États-Unis, il y a des villes francophones qui s'ignorent encore et qui vont venir. Il y en a déjà. On me dit que Washington est en train de préparer sa candidature.

Je comprends, parce que votre association est devenue une référence. Une référence auprès d'organisations internationales. Nous en avons ici la démonstration et je salue le directeur exécutif de l'ONUSIDA, mais également des institutions européennes parce qu'il y a des occasions de coopération.

Ma venue ici était d'abord pour vous saluer et vous rendre hommage.

J'avais une seconde raison. C'est de dire à Bertrand DELANOË toute notre reconnaissance. Il est votre Président. Il l'est parce que, depuis treize ans, il est Maire de Paris. Il a décidé, cela a pu surprendre, de quitter ses responsabilités. Parfois, nous n'avons pas le choix. Ce sont d'autres qui décident à votre place. Lui, depuis longtemps, avait déclaré qu'il ne souhaitait pas faire plus de deux mandats. Il a tenu cette promesse, parce qu'elle correspond à ce qu'est son éthique dans la vie publique.

Comme Maire de Paris, il a donc été président de votre association. Comme il a été dit avant moi, pendant treize ans, il a mis ses qualités -elles sont nombreuses- de travail, d'énergie, d'imagination, de créativité, d'intelligence, au service des maires francophones.

Cela a dû être une présidence forte, qui accepte le débat mais, en même temps, sait le conclure. Moi aussi, je fais des sondages. Il n'y a pas de raisons et vous me confirmez dans mes intuitions.

Il a aussi veillé à ce que la contribution financière de Paris à votre association reste la première. Permettez donc au Président de la République française, qui a été maire, de saluer tout particulièrement Bertrand DELANOË et de lui exprimer toute notre gratitude.

Mais je veux être juste. On n'accomplit jamais rien seul, on peut le faire croire mais ce n'est pas le cas de Bertrand. Je veux donc associer dans cet hommage aussi bien Pierre SCHAPIRA ; le Secrétaire général de l'AIMF, Khalifa SALL, Maire de Dakar ; et votre Trésorier - très important le Trésorier- le Maire de Casablanca, Mohamed SAJID.

Et vous tous, parce que vous avez accompli pendant toutes ces années une mission particulièrement décisive : tisser des liens entre les villes du monde francophone et faire en sorte qu'elles puissent partager les mêmes objectifs alors qu'elles n'ont pas le même niveau de développement, la même taille, la même capacité d'investissement ; être capable d'avoir plus qu'une communauté d'expression, une communauté de projets ; faire également que, comme le disait Abdou DIOUF, le monde puisse maintenant regarder les villes comme étant les lieux, les espaces où de plus en plus les citoyens du monde vont vivre.

Pour la première fois, et c'est un tournant majeur dans l'histoire de l'humanité, il y a plus d'habitants dans les villes que dans l'espace rural. Dans les pays développés, c'est devenu une évidence. Mais dans l'ensemble des pays et notamment émergents, nous voyons cette poussée des villes. C'est donc de plus en plus dans ces lieux-là que vont se faire les politiques de développement. C'est ce que vous avez compris avant d'autres.

Je veux citer un certain nombre de vos réalisations : adduction d'eau pour des villes comme Nouakchott, mise en place d'un programme d'échange de fonctionnaires municipaux entre Paris et Dakar, lancement d'un plan de développement du patrimoine urbain en Afrique de l'Ouest, mise en place de l'état civil là où il est nécessaire, gestion des finances publiques. À la fois des investissements, une coopération pour la gestion et des réalisations pour nos citoyens.

Vous vous êtes également emparés de grandes causes. Elles ont été rappelées ici.

D'abord, la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Je remercie encore ONUSIDA pour la mobilisation qui est celle de cette grande organisation et ses résultats. Je vous remercie, Monsieur le Directeur exécutif, d'avoir rappelé que la France a maintenu sa contribution au Fonds mondial pour les trois prochaines années : 1 milliard d'euros.

Nous aurions pu, nous aussi, parce que la France est confrontée comme tant d'autres pays à la gestion de ses finances publiques, faire des économies sur ce qui nous paraissait finalement être secondaire, alors que c'est le principal. Parce que, s'il y a une épidémie dans le monde, elle viendra aussi en France. Nous devons considérer que ce n'est pas un acte de générosité, c'est aussi un acte de sécurité pour nos populations. Nous avons donc fait l'effort.

Si la France est le deuxième contributeur mondial, c'est parce qu'elle veut montrer l'exemple. La France veut toujours montrer l'exemple. On le lui reproche quelques fois. Elle peut le faire avec orgueil, elle doit le faire avec humilité pour que d'autres pays puissent se joindre et apporter leur propre contribution au Fonds mondial.

Dans ce montant d'aide que nous avons mis à disposition, nous avons dégagé un crédit spécifique, près de 20 millions d'euros par an pour un opérateur « France Expertise Internationale » qui, justement, agira dans le monde francophone.

Nos objectifs, vous les connaissez, ce sont les vôtres : prévention, recherche, accès aux médicaments. Cela est le grand enjeu. Que nul ne puisse être écarté du soin parce qu'il serait trop pauvre, parce qu'il serait trop loin, parce qu'un certain nombre de gouvernements y auraient mis obstacle, c'est arrivé.

Nous avons fait en sorte qu'il puisse y avoir, avec ONUSIDA, le développement des soins partout dans le monde. Nous gagnons chaque jour là-dessus et nous voyons une population qui, pour moitié, n'avait pas accès aux soins aujourd'hui commencer à pouvoir en bénéficier.

Je veux dire une nouvelle fois, puisque je suis devant vous, combien la lutte contre le sida restera le grand objectif de la France parce que, tant que nous n'en aurons pas terminé avec cette maladie, nous n'en aurons pas terminé avec l'effort que nous devons engager. Nous pouvons vaincre le sida. Nous le vaincrons partout dans le monde.

L'autre priorité que vous poursuivez, c'est la lutte contre le réchauffement climatique. La France va accueillir, en 2015, la conférence sur le climat.

Beaucoup m'avaient conseillé de ne pas prendre cette initiative parce que les chances de succès ne sont pas forcément toutes réunies et qu'être le siège d'une conférence qui n'aboutit pas, n'est pas la meilleure image que l'on peut donner.

Et pourtant, je considère que, si nous n'arrivons pas en 2015 à un accord global sur la lutte contre le réchauffement climatique, nous aurons alors une responsabilité historique. Parce que tout indique, je parle des travaux des scientifiques, que si nous ne faisons rien, ce ne sont pas de 2 degrés que nous allons pouvoir constater le réchauffement de la planète mais de 3, 4, peut-être 5 degrés avec toutes les conséquences.

Certains nous disent : « Mais elles ne sont pas là ! ». Mais qui ne voit que la catastrophe aux Philippines illustre cette dégradation de notre environnement. Le niveau de la mer qui monte, les zones désertiques qui s'étendent et un certain nombre de catastrophes que nous n'imaginions pas, qui touchent tous les pays, développés comme émergents. Et forcément davantage encore les pays les plus pauvres.

Nous devons réussir la conférence sur le climat. Je demande aux maires francophones de pleinement s'engager avec l'association pour y parvenir. Il faudra effectivement demander des engagements. Les pays développés devront être les plus ambitieux et l'Europe d'abord.

Mais les pays émergents ne peuvent pas se dispenser de cette exigence. Les esprits évoluent parce qu'au bout d'un certain moment chacun est conscient des risques, y compris pour son propre territoire. Je vois dans les pays émergents des dirigeants qui conviennent qu'il doit y avoir des objectifs communs et des contraintes posées.

Les pays les moins développés peuvent se dire : « Est-ce que cela ne va pas être des contraintes pour notre propre croissance ? » Non, parce que la lutte contre le réchauffement climatique, la transition énergétique, seront des éléments de la croissance de demain.

Merci aux maires francophones de faire des travaux pour le développement durable, d'assurer des économies d'énergie, de faire en sorte que nous puissions mieux traiter les déchets et assurer à tous l'accès à l'eau.

Le troisième objectif que nous poursuivons en commun, c'est l'économie sociale et solidaire, c'est-à-dire ce mélange -harmonieux d'ailleurs- entre solidarité et compétitivité.

La France a décidé de la création d'un « groupe-pilote » international, composé d'États, d'institutions internationales, d'acteurs économiques, d'entreprises, d'associations, pour promouvoir cette économie innovante à travers le monde. J'invite votre association à y prendre toute sa part.

Là-aussi, et ce n'est pas tout à fait un hasard, les pays qui adhèrent à la Francophonie sont aussi ceux qui adhèrent à ce projet d'économie sociale et solidaire.

J'avais enfin une raison d'être présent ici pour rappeler l'attachement qui est le mien, qui est celui de la France, à la Francophonie et donc à son organisation et à son Secrétaire général, Abdou DIOUF.

Le français n'est pas la propriété de la France. C'est le patrimoine de tous les peuples qui nous font l'honneur de le parler. C'est notre patrie commune.

La Francophonie, c'est une lutte et un combat pour la diversité culturelle, pour le pluralisme, pour permettre que dans le monde il n'y ait pas qu'une seule langue qui soit parlée, pas toujours bien d'ailleurs, même si je ne demande pas à tous de bien parler le français. Tout simplement de l'apprendre, de l'enseigner, de le diffuser.

Connaître le français, c'est aussi connaître les œuvres de l'esprit. C'est pourquoi nous ne pouvons pas détacher la Francophonie d'un projet culturel.

Les valeurs, ce ne sont pas simplement des principes que nous voulons faire partager et qui devraient s'installer presque naturellement dans l'espace francophone. Parfois, il faut combattre.

Parfois même, il faut se battre.

C'est ce que nous avons fait au Mali pour défendre l'intégrité d'un pays. Non pas parce qu'il était agressé par un autre mais parce qu'il était menacé par la pire des dominations : le fondamentalisme, le terrorisme. La France était à sa place dans ce combat-là, non pas parce qu'elle était dans l'histoire du Mali, mais parce qu'elle voulait être dans son présent et dans son avenir.

Nous en avons payé le prix. Sept soldats sont morts au Mali. D'autres, nombreux, ont été blessés. Nous en payons encore le prix lorsque deux journalistes sont lâchement assassinés, parce qu'ils sont des journalistes et parce qu'ils sont des Français.

Nous en payons le prix quand il y a un prêtre qui se fait enlever au nord du Cameroun pour être emmené, on peut l'imaginer, au Nigeria par un groupe.

Nous devons tout faire pour libérer les otages. Nous devons tout faire pour continuer à assurer l'intégrité du Mali.

Ce que je peux vous dire ici, c'est que nous ne céderons rien. C'est que nous n'abandonnerons rien parce que nous considérons que nous devons aller jusqu'au bout de la lutte que nous avons engagée.

La Francophonie, ce sont aussi de grandes causes. Celles que vous poursuivez, Monsieur le Secrétaire général, avec votre organisation et notamment la place des femmes dans nos sociétés.

Un premier forum -Yamina BENGUIGUI l'avait organisé- a eu lieu à Paris sur les femmes francophones, leurs droits, leur dignité, la place qui doit être la leur. Ce travail a servi pour la conférence des Nations unies.

Je sais que le 15<sup>ème</sup> Sommet de la Francophonie aura lieu en 2014 à Dakar. Allez savoir pourquoi à Dakar. Nous y serons bien sûr.

Mais je salue à la fois ce rendez-vous, mais aussi le thème qui a été choisi : les femmes et la jeunesse. La jeunesse du monde francophone, c'est l'avenir de la Francophonie. Nous sommes actuellement 220 millions de francophones, nous serons 750 millions en 2050.

J'allais dire que la Francophonie est l'avenir du monde parce que l'Afrique notamment, continent d'avenir, continent dynamique, mais aussi l'Asie qui contribue à l'espace francophone, sont des pays qui connaissent une forte progression démographique. Alors, bienvenue à tous les Francophones d'aujourd'hui et de demain.

Pour terminer, s'il y avait une raison pour venir ici, c'était pour vous remercier. Vous, les maires des villes francophones. Vous, les amis de la Francophonie.

Vous remercier d'aimer la France. Vous avez raison. La France, c'est un grand, beau pays. La France est un pays qui connaît comme d'autres des difficultés économiques, qui fait tout pour les surmonter.

La France est un pays qui ne se résigne jamais, qui peut parfois être dans le doute, dans l'inquiétude et même dans la colère. Mais c'est un pays qui avance. C'est un pays qui lutte. C'est un pays qui arrive à gagner les victoires qui sont celles de la dignité, qui sont celles de la liberté et qui sont aussi celles de l'universalité.

Faire gagner la France, c'est aussi faire gagner la Francophonie. Merci.





# **33<sup>ème</sup> Assemblée générale**

## **Séance plénière**



## Modification de la liste des membres

*Liste établie au 07 novembre, en fonction des informations transmises par les villes*

### Villes

- ✓ Abengourou (Côte d'Ivoire) : M. Banga Amoikon Kouacou, Maire a remplacé M. Nicolas Kouassi-Akon
- ✓ Aboisso (Côte d'Ivoire) : M. Mamadou Kano, Maire a remplacé M. N'Zoré Kadjo
- ✓ Alexandrie (Égypte) : M. Maher Babers, Gouverneur, a remplacé M. Mohamed Atta Abbas
- ✓ Bandundu (Rép. dém. du Congo) : Mme Lola Masikini Zozo, Maire a remplacé Mme Catherine Lucienne Lusamba Bompongo
- ✓ Banfora (Burkina Faso) : M. Bahona Alexis Soulama, Maire, a remplacé M. Souleymane Soulama
- ✓ Bangui (Centrafrique) : Mme Catherine Samba-Panza, Présidente de la Délégation spéciale, a remplacé M. Nazaire Yalanga Gueneffe
- ✓ Beau Bassin-Rose Hill (Ile Maurice) : M. Louis Toussaint André, Maire, a remplacé M. Norbert Froget
- ✓ Bruxelles (Belgique) : M. Yvan Mayeur, Bourgmestre, a remplacé M. Freddy Thielemans, démissionnaire
- ✓ Bouaké (Côte d'Ivoire) : M. Nicolas Djibo, Maire, a remplacé M. Ibrahima Fanny
- ✓ Cap-Haïtien (Haïti) : M. Jean Renaud, Premier Membre de la Commission municipale, a remplacé M. Michel Saint-Croix
- ✓ Daloa (Côte d'Ivoire) : M. Samba Coulibaly, Maire, a remplacé M. Karamoko Dabate
- ✓ Djibouti (Djibouti) : M. Houssein Abdillahi Kayad, a remplacé M. Abdourahman Mohamed Guelleh
- ✓ Dédougou (Burkina Faso) : M. Abel Dubakuyo, Maire, a remplacé M. Gnami Valentin Konate
- ✓ Dschang (Cameroun) : M. Beaudelaire Donfack, Maire, a remplacé M. Bernard Momo
- ✓ Genève (Suisse) : Mme Sandrine Salerno Maire, a remplacé M. Rémy Pagani
- ✓ Grand-Bassam (Côte d'Ivoire) : M. Georges Philippe Ezaley, Maire, a remplacé M. Anokoi Martin qui assurait l'intérim
- ✓ Kpalimé (Togo) : Mme Aku Agbedzi Enyonam, Présidente de la Délégation spéciale, a remplacé M. Yawo Edem Samtoui, décédé
- ✓ Koudougou (Burkina Faso) : M. Jérôme Zoma, Maire, a remplacé M. Seydou K. Zagré
- ✓ Le Caire (Égypte) : M. Samah Ahmed Qandil, Gouverneur, a remplacé M. Ahmad Abdallah
- ✓ Majunga (Madagascar) : M. Sylvain Nbeha, Président de la Délégation spéciale, a remplacé M. Mokhtar Salim Andriatomanga
- ✓ Montréal (Canada) : M. Laurent Blanchard, Maire a remplacé M. Gérald Tremblay, démissionnaire
- ✓ Moroni (Comores) : M. Leth Ben Ali, Président de la Délégation spéciale, a remplacé M. Fakridine Mahmoud
- ✓ Mutsamudu (Comores) : Mme Siti Echat Assadi, Présidente de la Délégation spéciale, a remplacé M. Said Omar Azihar
- ✓ N'Djaména (Tchad) : M. Saleh Abdel Aziz Damane, Maire, a remplacé M. Djimet Ibet
- ✓ Niamey (Niger) : M. Ibrahim Oumarou, Maire p.i, Président du Conseil de la ville, assure l'intérim en remplacement de M. Oumarou Dogari Moumouni
- ✓ Ouagadougou (Burkina Faso) : M. Marin Casimir Ilboudo, Maire, a remplacé M. Simon Compaoré
- ✓ Ouahigouya (Burkina Faso) : M. Gilbert Noël Ouédraogo, Maire, a remplacé M. Abdoulaye Sougouri
- ✓ Ouro Preto (Brésil) : M. José Leandro Filho, Maire, a remplacé M. Angelo Oswaldo Araujo Santos
- ✓ Pétionville (Haïti) : Mme Ivanca Jolicoeur brutus, Présidente de la Commission municipale, a remplacé Mme Claire Lydie Parent
- ✓ Phnom Penh (Cambodge) : M. Pa Socheatvong, Gouverneur, a remplacé M. Kep Chuk Tema
- ✓ Port-au-Prince (Haïti) : Mme Marie Josephe René, Présidente de la Commission municipale, a remplacé Mme Gabrielle Hyacinthe
- ✓ Port-Louis (Ile Maurice) : M. Aslam Hossenally, Lord-Maire, a remplacé Mahmad Aniff Kodabaccus
- ✓ Saint-Vincent/Mindelo (Cap-Vert) : M. Augusto Neves, Maire, a remplacé Mme Isaura Tavares Gomes
- ✓ Sarh (Tchad) : M. Nambatingue Gotomon, Maire, a remplacé M. Marcel Rimnely
- ✓ Siem Reap (Cambodge) : M. Khim Bun Song, Gouverneur, a remplacé M. Sou Phirin
- ✓ Skopje (Macédoine) : M. Koce Trajanovski, Maire, a remplacé M. Trifun Kostovski
- ✓ Tenkodogo (Burkina Faso) : M. Harouna Ouelogo, Maire a remplacé M. Alassane Zakane
- ✓ Yako (Burkina Faso) : M. Amado Sanfo, Maire, a remplacé M. Rémy Zaba

## Associations

- ✓ Association des municipalités du Burkina Faso : M. Marin Casimir Ilboudo, Président, a remplacé M. Simon Compaoré
- ✓ Fédération canadienne des municipalités : M. Claude Dauphin, Président, a remplacé Mme Karen Leibovici

## Approbation du compte rendu de la 32<sup>ème</sup> Assemblée générale tenue à Abidjan en novembre 2012

---

Le document est adopté.

## Rapport d'activité 2012 présenté par le Secrétaire général

---

L'année 2012 a permis à l'AIMF de confirmer sa capacité d'adaptation face aux enjeux de ce monde. Ainsi, au-delà des nouveaux projets, de leur diversification, qu'il s'agisse de la nature des opérations ou des bailleurs de fonds, cette année, les actions de l'AIMF ont été essentiellement rythmées par trois objectifs majeurs :

- la concrétisation de la mise en œuvre de la Programmation stratégique 2009-2013
- la prise en compte du rôle des villes dans le dialogue interculturel au service de la paix et du règlement des conflits
- le développement d'une politique sociale au bénéfice des populations des villes membres

L'année 2012 concrétise la mise en œuvre de la programmation stratégique de l'AIMF dont les objectifs sont, entre autres, de mettre en œuvre un corps de valeurs liées à la gouvernance locale, développer le fonctionnement de groupes thématiques au sein du réseau, diversifier les sources de financement, mobiliser l'expertise du Sud, renforcer l'appui à apporter aux métropoles et aux associations faitières, développer un partenariat concret avec les autres institutions de la Francophonie, assurer un suivi des recommandations votées en Assemblées générales.

Ces objectifs ont été largement atteints. Pour mieux accompagner le fonctionnement du réseau, l'AIMF a créé un mécanisme d'évaluation par les pairs. En effet, au-delà de l'évaluation technique des projets qu'elle promeut, l'AIMF a souhaité mettre en valeur la dimension politique de ses actions de coopération. Cette démarche, recommandée également par la programmation stratégique, permet de mieux apprécier les attentes et le ressenti des Maires au regard des relations nouées avec le Secrétariat permanent. Afin de mener à bien cette démarche, nous avons établi un dialogue libre, basé sur la confiance et la réciprocité. Pour cela, le Secrétariat permanent a complété son équipe avec des évaluateurs indépendants ayant déjà exercé des fonctions électives locales, ce qui leur permet d'être en phase avec les préoccupations de leurs interlocuteurs.

Pour ce qui concerne le volet dialogue et règlement des conflits, l'AIMF a amené ses membres à s'approprier cette thématique en initiant, à travers des échanges d'analyses multi-acteurs, la réflexion sur le rôle des autorités locales pour l'émergence d'actions concrètes autour de cette problématique. Pour cela, plusieurs rencontres ont été organisées à Bruxelles en mars 2012 sur « Les élus locaux dans la gestion des antagonismes économiques et sociaux », en août 2012 à Genève sur « Les autorités locales dans la prévention des conflits, la consolidation de la paix et la réconciliation » et en novembre 2012 à Abidjan lors de l'Assemblée générale dont la thématique principale a été consacrée « au dialogue

interculturel et à la paix ». Ces différentes rencontres montrent que 2012 a permis d'aller plus avant avec une démarche coordonnée, tout au long de l'année, sur la nécessité de prendre en compte l'action des autorités locales dans la prévention et le règlement des conflits.

2012 a été aussi l'année de la publication de plusieurs manuels de bonne gouvernance locale et d'appui à l'autonomisation des collectivités locales : modèle francophone pour les projets d'eau et d'assainissement ; gestion de la diversité et la prévention des conflits ; gestion participative ; gestion axée sur les résultats ; gouvernance locale responsable ; guide des associations d'autorités locales ; fiches techniques sur la gestion de l'eau ; guide du patrimoine et développement local. Avec ses partenaires financiers, plus particulièrement l'Union européenne, l'AIMF développe une solution globale pour que ses membres acquièrent une plus grande autonomie financière. Ce programme associe adressage et modernisation de la gestion financière. Dans ce cadre, l'AIMF intervient au Cameroun, aux côtés du ministère des Finances, pour le renforcement des capacités des ordonnateurs et des receveurs municipaux. Elle met aussi en place des projets d'appui aux processus de décentralisation, notamment en Tunisie, au Congo et au Cameroun.

En 2012, l'AIMF a continué également sa politique de mise en œuvre de projets concrets de société mettant l'accent sur une politique sociale et culturelle forte pour l'amélioration du cadre de vie et l'accès aux services de base. A cet égard, elle soutient, entre autres, des villes dont les pays sont en sortie de crise :

- Côte d'Ivoire (Grand-Bassam) : elle fiance la restauration du Palais de justice
- Guinée (Télimélé) : elle participe à un programme de formation théorique et pratique de la jeunesse dans les métiers liés à l'infrastructure (bâtiment, travaux publics, mécanique), à l'artisanat (cordonnerie, tannerie, teinture, forge, tissage, couture) et au développement rural (agriculture, élevage, pisciculture, gestion de l'environnement)
- Tunisie (Bir El Hafay) : elle propose un projet participatif d'aménagement du quartier "El Horia".

Le Fonds de coopération donne aussi une réponse concrète au dialogue entre la ville et ses écoles en finançant des équipements qui améliorent les conditions sanitaires dans les milieux scolaires. C'est le cas au Mali, à Mopti et au Cameroun, à Bangangté. L'AIMF met également des services structurants en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement à Bangangté (Cameroun), Louga (Sénégal), Zouerate et Rosso (Mauritanie), Vientiane (Laos). En outre, elle met en œuvre des projets qui répondent aux attentes des ses villes membres en matière de santé publique : Construction et réhabilitation de 17 postes de santé au Sénégal dont 3 à Thiès et 14 à Kaolack ; Construction d'un centre de santé à Bohicon (Bénin). De plus, l'AIMF valorise et favorise l'échange d'expertise sud-sud, notamment au :

- Cameroun, le personnel municipal de Bafou a été formé par celui de Bangangté
- Burkina Faso : des échanges entre les équipes techniques de la commune de Bobo-Dioulasso et de Banfora se font régulièrement, pour comparer la mise en œuvre de leurs deux projets en cours
- Au Mali : l'expertise des services techniques de la ville de Bamako est sollicitée dans la mise en œuvre des projets d'eau et d'assainissement à Gao et Bandiagara
- Au Cambodge : l'expertise du bureau technique de la ville de Siem Reap est mise à profit dans la mise en œuvre des projets de l'AIMF dans ce pays, en particulier à Kâmpôt
- Au Bénin : la mise en valeur du patrimoine de la ville de Porto-Novo par celle d'Erevan (Arménie).

Cet esprit de solidarité se retrouve aussi dans l'aide d'urgence attribuée aux réfugiés du Nord du Mali, à Bamako et en Mauritanie.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

## Présentation de la Programmation stratégique 2014-2018

---

Une programmation stratégique est d'abord l'introspection d'une structure, puis un accompagnement du changement de cette structure.

Hier, l'AIMF était une organisation de mise en œuvre de projets de quartier à taille humaine, avec deux réunions internationales par an, d'où étaient exclues les réflexions des maires sur les problématiques mondiales. Pas de programme, pas d'animation de réseau, un secrétariat permanent seul à impulser le dynamisme de l'ensemble. Le réseau avançait au rythme du secrétariat permanent.

Les Programmes stratégiques ont permis de faire évoluer l'organisation : par le débat interne, par la confrontation avec les partenaires (les bailleurs internationaux).

Programmation 2004 puis 2009, à présent 2014.

La première programmation a eu pour vocation de structurer la politique "projet" autour de quelques thèmes liés à l'expertise du seul secrétariat permanent : état civil, micro finance, équipements publics. Il s'agissait de projets simples, mais nécessaires. En les réunissant, la programmation stratégique donnait une âme à notre action concrète.

La deuxième programmation a surtout concerné le fonctionnement interne du réseau et celui du secrétariat permanent. Ce fut une programmation « organisationnelle ».

Créer un corps de valeur de gouvernance locale, susciter une approche intégrée de l'égalité hommes-femmes, déconcentrer le secrétariat permanent, valoriser l'expertise sud-sud et la solidarité territoriale, valoriser le savoir-faire francophone en matière de gestion municipale avec le rapprochement villes-universités, créer des multi partenariats pour financer des projets structurants, assurer un fonds de garantie financier.

Cette démarche programmée, ouverte à toujours plus de villes, soucieuse de promouvoir des valeurs de gouvernance, a séduit de nouveaux bailleurs et permis de faire face à la crise financière qui frappe le monde de la coopération. Quant à l'expertise sud-sud, elle a permis de faire face aux crises politiques qui ont bloqué la coopération nord-sud.

La troisième programmation stratégique doit donc nous conduire plus loin. Elle est construite sur ce socle constitué par les valeurs, la méthode de travail, l'esprit d'entreprise au sein du secrétariat permanent et du réseau, l'un rejaillissant sur l'autre. Cet esprit d'entreprise étant un facteur de cohésion qui fait que l'on veut être à l'AIMF.

Cette programmation est construite pour aller au-delà des programmes traditionnels sur les finances locales, l'état civil, l'eau, l'assainissement, la santé...

La troisième programmation stratégique doit répondre à 4 principes de base :

- valoriser les savoir-faire francophones
- favoriser les jeunes et les femmes
- renforcer la gouvernance démocratique et durable
- innover pour un développement social et solidaire

Ces 4 principes seront déclinés dans :

- les services essentiels (eau, santé, éducation, assainissement, école, aménagement urbain)
- l'autonomisation des collectivités locales (finances, état civil, gestion du personnel, associations nationales de villes)

- la prévention des conflits locaux
- l'entreprenariat local
- l'environnement, les plans climat et les Agendas 21
- le soutien à notre langue commune

Cette programmation sera servie par une méthode fondée sur le portage politique, l'appui sur des villes pilotes, l'appel au multilatéralisme, le soutien à la solidarité sud-sud, une réflexion continue sur la gestion locale, le recours à l'évaluation.

## Rapport sur l'exécution du budget 2012 et présentation des comptes

Les recettes de 2012 se sont affaïssées, notamment celles du Fonds de coopération. Cette situation difficile est l'expression des crises financières et sécuritaires.

Le budget prévisionnel avait anticipé cette évolution. Le budget réalisé présente une situation plus confortable que cette anticipation.

L'activité, quant à elle, est restée très soutenue. Elle a été d'autant plus dynamique que le processus de réintégration de certaines subventions a permis de mettre en œuvre des opérations qui sont à présent en cours de réalisation. Le rythme des décaissements s'est donc accéléré.

Ce qui caractérise l'année 2012 est donc le décalage entre la courbe des recettes qui stagne (celles du compte Opérateur) ou baisse (celles du Fonds de coopération) et celle des investissements qui croît.

### Exécution des ressources

Fonctionnement	Prévu	Réalisé	Commentaires
Cotisations	376.000 €	329.989 €	Il reste à recouvrer 46.011 €. S'agissant des arriérés, 36.587 € ont été payés et 92.325 € ont été annulés. Il reste 22.640 € d'arriérés à payer.
Subvention Ville de Paris	800.000 €	800.000 €	-
Rémunération mandataire et autres	455.000 €	383.100 €	Cette baisse s'explique par le désengagement des bailleurs institutionnels, notamment le ministère français de l'Éducation nationale.
Autres produits	-	123.449 €	Il s'agit de la reprise sur provisions impayées.
<b>TOTAL</b>	<b>1.631.000 €</b>	<b>1.636.538 €</b>	Les recettes de fonctionnement sont conformes aux prévisions supérieures.

Investissement	Prévu	Réalisé	Commentaires
Fonds de Coopération	1.708.840 €	2.461.614 €	En 2011, les recettes du Fonds de Coopération s'élevaient à 3.125.200 €.
Compte Opérateur y compris l'UE	2.037.339 €	2.854.229 €	En 2011, les recettes étaient de 2.928.983 €.
Fonds d'Urgence	100.000 €	100.000 €	Total des produits financiers
<b>TOTAL</b>	<b>3.846.179 €</b>	<b>5.415.843 €</b>	En 2010 et 2011, les recettes avaient été de 6,3 et de 6,2 millions. La baisse a été de 12,6 % en 2012, mais bien moins forte que prévue dans le budget prévisionnel.

## Exécution des dépenses

Fonctionnement	Prévu	Réalisé	Commentaires
Charges de fonctionnement du Secrétariat permanent	1.237.000 €	1.263.254	La charge de fonctionnement du Secrétariat permanent s'accroît, notamment en raison du paiement d'impôts sur les produits financiers (93.536 €), et des 92.324 € d'annulation de cotisations impayées, soit un total de « charges sur recettes » de 187.722 €. Hors ces deux nouvelles charges, les charges de fonctionnement administratif ne s'élèvent qu'à 1.075.532 €.
Frais d'animation du réseau	400.000 €	350.379 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1.637.000 €</b>	<b>1.613.633 €</b>	Les charges de fonctionnement restent contenues et son inférieures à 19 % des dépenses pour le réseau.

Investissement	Prévu	Réalisé	Commentaires
Fonds de Coopération	1.708.840 €	3.702.067 €	L'investissement s'est accru de 44 % ! En 2011, étaient investis pour 2.568.174 €. Le Secrétariat permanent avait alors procédé à la réintégration de subventions non consommées.
Opérateur y compris l'UE	2.037.339 €	3.002.582 €	Les investissements se sont accrus de 5 %.
Urgence	100.000 €	89.935 €	Appui aux réfugiés du Nord Mali.
<b>TOTAL</b>	<b>3.846.179 €</b>	<b>6.794.584 €</b>	En 2011, 5,5 millions avaient été investis contre 4,8 millions en 2010 et 2,8 millions en 2006. La dynamique mise en œuvre est bien réelle.

Les investissements restent à un niveau très élevé pour la taille de l'équipe permanente. Le rythme d'activité se maintient donc. Mais, pour répondre à ce dynamisme, le secrétariat permanent mettra en place en 2013, un dispositif destiné à intéresser de nouveaux bailleurs au développement de notre réseau.

Les documents sont adoptés.

## Rapport du Commissaire aux Comptes

Après avoir remercié le Secrétariat permanent pour son professionnalisme et son accueil, le Commissaire aux comptes présente son rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'Association internationale des maires francophones, tels qu'ils sont joints au présent rapport
- La justification de nos appréciations
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau. Il appartient à KPMG, sur la base de l'audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.



### **1. Opinion sur les comptes annuels**

L'audit a été effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le Commissaire aux Comptes certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **2. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Dans le cadre de l'appréciation des principes comptables suivis par l'association, le Cabinet a vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources, décrites dans la note 5 de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC n°2008-12 et ont été correctement appliquées.

L'association constitue des fonds dédiés sur les subventions perçues, tel que décrit en note 2.2.6 de l'annexe. Il a été procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association à partir du suivi analytique et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de ces méthodes. Dans le cadre des appréciations, le Cabinet s'est assuré du caractère raisonnable des estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de la démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **3. Vérifications et informations spécifiques**

Le Cabinet a également procédé, conformément aux normes de l'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Le Commissaire aux Comptes n'a aucune observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Approbation des comptes et des rapports de l'exercice 2012 (résolutions)**

---

**Première résolution** : Approbation des comptes

L'Assemblée générale approuve les comptes annuels du 31 décembre 2012 présentant un excédent de 126.219 €.

**Deuxième résolution** : Affectation du résultat

L'Assemblée générale décide d'affecter l'excédent de 126.219 € comme suit :

- 100.000 € pour la réserve du Fonds de Garantie
- 26.219 € en report à nouveau.

**Troisième résolution** : Conventions réglementées

L'Assemblée générale approuve ces conventions.

## **Proposition de motion relative à la liberté de circulation des personnes séropositives**

---

« Considérant que la lutte contre le Sida fait partie des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), auxquels l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) est attachée,

Considérant l'action de nos collectivités en matière de prévention et d'amélioration de la prise en charge des personnes vivant avec le VIH,

Considérant qu'une vingtaine d'États refusent de par le monde l'entrée ou le séjour aux personnes vivant avec le VIH sur leur territoire,

Considérant que cette pratique constitue une atteinte aux droits de l'homme, par ailleurs inefficace au regard des politiques de santé publique à destination des citoyens nationaux,

Tout en reconnaissant le droit de tout pays à mettre en place des critères à l'entrée sur son territoire, nous, Maires membres de l'AIMF, considérons que des motifs de santé publique ne sauraient fonder de telles réglementations discriminatoires, et demandons aux pouvoirs publics nationaux d'adopter des politiques tolérantes à l'égard des personnes séropositives présentes sur leurs territoires ou souhaitant y entrer, de façon à contribuer aux efforts déployés par la communauté internationale, et en particulier l'ONUSIDA, pour faire reculer cette pandémie. »

L'Assemblée générale approuve cette motion.

## **Adoption du projet de budget 2014**

---

Le budget prévisionnel 2014 est construit sur une baisse des recettes de 10 % par rapport à 2013.

Le budget de fonctionnement baisse d'un peu moins de 5 % et celui des investissements, d'un peu moins de 8 %.

En fonctionnement, les dotations pour risques d'impayés augmentent de 22 %. Les frais d'animation du réseau sont aussi réduits de 12 %.

Au total, nous avons fait le choix d'un budget prévisionnel réaliste. Ces indicateurs seront dépassés si le Bureau milite pour élargir l'assiette financière de notre réseau, soit par des apports volontaires, soit, surtout en initiant un démarche auprès des bailleurs institutionnels, en faisant valoir nos capacités d'expertise et de gestion.

CHARGES		PRODUITS	
<i>Charges de fonctionnement et d'animation du réseau</i>	<b>1 678 000 €</b>	<i>Produits de fonctionnement et d'animation du réseau</i>	<b>1 678 000 €</b>
<u>1) Charges de fonctionnement du secrétariat permanent</u>	<b>1 298 000 €</b>		
		. Subvention de la Ville de Paris	800 000 €
<u>Achats et services extérieurs</u>	<b>303 000 €</b>	. Cotisations et droits d'entrée	380 000 €
. Achats consommables	25 000 €	. Rémunération mandataire	383 000 €
. Loyer et charges locatives	98 000 €		
. Locations diverses	30 000 €	. Produits financiers	100 000 €
. Honoraires	40 000 €		
. Relations publiques	15 000 €	. Produits divers	15 000 €
. Frais d'expédition et de télécommunications	45 000 €		
. Divers (assurance, maintenances, documentation)	50 000 €		
<u>Frais de personnel - Impôts et taxes</u>	<b>915 000 €</b>		
. Frais de personnel	841 000 €		
. Impôts et taxes	74 000 €		
<u>Autres charges</u>	<b>80 000 €</b>		
. Dotations aux amortissements et provisions	55 000 €		
. Frais bancaires	3 000 €		
. Charges diverses	22 000 €		
<u>2) Frais d'animation du réseau</u>	<b>380 000 €</b>		
. Frais d'Assemblée Générale, Bureau et séminaires	300 000 €		
. Déplacements, missions, relations publiques, Institutions Francophones			
. Instances européennes	80 000 €		
. Cotisation adhésion (CGLU collectivités locales Europe)			
<b>Charges directes affectées aux actions de coopération</b>	<b>3 326 000 €</b>	<b>Produits des actions de coopération</b>	<b>3 326 000 €</b>
. Expertise et études	750 000 €	. Fonds de Coopération (Paris + ACDI + divers)	1 713 000 €
. Travaux	895 000 €	. Fonds Multilatéral Unique (Aff. Étrangères + Québec)	1 213 000 €
. Matériels et logiciels	300 000 €	. Opérateur (Éducation nationale)	200 000 €
. Transport d'équipements offerts par les villes	20 000 €	. Union Européenne	200 000 €
. Formation et assistance	950 000 €		
. Rémunération mandataire (FMU + EN)	383 000 €		
. Assurances	20 000 €		
. Documentation	2 000 €		
. Commissions bancaires	4 000 €		
. Droits de timbres et divers	2 000 €		
<b>Total des charges</b>	<b>5 004 000 €</b>	<b>Total des produits</b>	<b>5 004 000 €</b>

Le budget 2014 est approuvé.

## Admission des nouveaux membres

---

### **Villes membres**

#### ***Pays***

Burundi  
Djibouti  
Uruguay

#### ***Villes***

Gitega  
Ali-Sabieh  
Montevideo

### **Associations**

#### ***Pays***

Comores  
  
Rép. Dém. du Congo

#### ***Associations***

Organisme public de l'Union des Communes Bamboa Ya Djou (OPUCOMB)  
Association des villes et communes de la RDC

### **Membres associés**

#### ***Pays***

Bosnie Herzégovine  
Mauritanie

#### ***Villes***

Banjaluka  
Boghé

La liste des nouvelles adhésions est approuvée.

## Fixation de la date, du lieu et du thème des prochaines manifestations de l'AIMF

---

**34<sup>ème</sup> Assemblée générale 2014** ➤ Dakar

✓ Date : novembre 2014

**COLLOQUE :**  
**« Les élus locaux francophones :  
leur action en faveur  
de l'économie sociale et solidaire »**

**Travaux en ateliers**



## **Atelier 1**

« Promouvoir l'Économie Sociale et Solidaire :  
le rôle de l'engagement politique des élus locaux ? »

---





**Démarche de la Fédération Canadienne des Municipalités**  
L'Approche des élus dans le développement d'une économie sociale et solidaire au Canada

Chers élus, chers collègues,

C'est un honneur pour moi de représenter ici la Fédération canadienne des municipalités, forte de ses plus de 2.000 municipalités membres, qui ont choisi de se regrouper pour s'exprimer d'une seule voix forte. Permettez-moi de saluer les panélistes et les membres de la délégation canadienne avec qui j'ai toujours beaucoup de plaisir à discuter :

- M. Arthur Fauteux, maire de Cowansville (pour le compte de l'Union des municipalités du Québec (UMQ))
- Mme Vicky May Hamm, mairesse de Magog (pour le compte de l'UMQ)
- Mme Martine Painchaud, directrice des relations internationales pour l'UMQ
- Mme Suzanne Roy, préfet de la MRC Marguerite d'Youville
- M. Robert Smith, chef du Service des affaires institutionnelles pour la Ville de Montréal

J'accole souvent les mots proximité, pertinence et partenariat – que j'appelle les 3P de l'économie sociale et solidaire – une tendance en pleine croissance que l'on peut observer partout dans le monde. Aujourd'hui, des politiques fédérales, provinciales et municipales reconnaissent l'économie sociale et solidaire comme une composante importante du développement durable de nos sociétés et soutiennent le déploiement d'initiatives concrètes.

Celles-ci s'articulent autour d'une variété d'actions et de mesures qui se collent aux réalités de chacun : la reconnaissance formelle de l'économie sociale dans une économie plurielle, le soutien financier au développement et à la consolidation d'entreprises d'économie sociale, l'appui à la formation de regroupements, la conclusion d'ententes de gré à gré avec des coopératives en vue d'atteindre des objectifs sociaux précis, et bien d'autres.

C'est un grand pas en avant que ces initiatives trouvent écho dans des forums internationaux de la qualité de celui de l'AIMF aujourd'hui, auquel je suis heureux de participer pour parler du rôle des élus dans une économie sociale et solidaire au Canada.

***L'ÉSS au Canada***

Au Canada, l'économie sociale intervient sur des priorités en matière de politiques publiques. Je pense, entre autres, au perfectionnement des compétences des Autochtones. Un programme du gouvernement canadien appuie la formation et le perfectionnement de leurs compétences d'un bout à l'autre du pays. Cela leur permet d'avoir un emploi durable et enrichissant, en favorisant l'innovation en matière de création de produits et de services destinés aux Autochtones.

À la FCM, nous avons mis sur pied plus tôt cette année l'*Initiative de développement économique communautaire Premières nations-municipalités* (IDEC). Cette initiative vise à améliorer la prospérité économique des municipalités participantes et des Premières nations avoisinantes par la planification conjointe du développement économique communautaire. Ce qui distingue l'IDEC d'autres programmes est qu'il s'agit d'une initiative conjointe de la FCM et de Cando. Cando est un organisme national et autochtone à but non lucratif composé de membres, qui s'implique dans le développement économique local de collectivités autochtones. Une série d'ateliers, des visites de suivi, un mentorat assuré par des

pairs, des communautés de pratique, des visites d'étude, des subventions de renforcement des capacités – tout est mis en œuvre pour aider ces collectivités à solidifier leurs liens et travailler ensemble pour réaliser leur projet commun. De plus, en 2010, la FCM a mis en œuvre le *Programme de partenariat en infrastructures communautaires* (PPIC) pour renforcer les relations et jouer le rôle d'un catalyseur entre ces collectivités pour aider à la création d'ententes de partage de services. D'entrée de jeu, je parlais des 3P de l'ÉSS : proximité, pertinence et partenariat. Voici là un exemple probant.

La prévention de la criminalité et la sécurité publique sont des préoccupations de tout instant pour les villes et les collectivités et constituent une politique publique prioritaire. La FCM reconnaît depuis longtemps que les collectivités sont au cœur d'une prévention efficace de la criminalité, et que les approches de lutte contre le crime donnent de meilleurs résultats lorsqu'elles sont élaborées et intégrées au sein de partenariats intergouvernementaux et communautaires. Tous sont interpellés. De plus, la FCM et le Centre national de prévention du crime (CNPC) collaborent en vue de fournir un mode d'emploi aux dirigeants municipaux. Des outils et des ressources leurs sont fournis pour planifier et mettre en place des initiatives efficaces de prévention du crime, tirer des leçons des initiatives menées et les partager avec les autres collectivités.

L'intégration des immigrants est également identifiée comme un dossier de politique publique prioritaire. La FCM souhaite que les municipalités bénéficient des outils nécessaires pour accueillir et retenir les nouveaux arrivants sur leur territoire. On parle ici d'emplois à pourvoir dans nos collectivités, petites et grandes, rurales et urbaines, de logements locatifs abordables en nombre suffisant, et autres facteurs socioéconomiques. Beaucoup d'initiatives en cette matière émanent d'organismes locaux à but non lucratif, qui font figure de pionniers et qui ont une connaissance intime de la réalité des immigrants. Tous les ordres de gouvernement et les intervenants dans les milieux doivent adopter une approche collaborative pour que les personnes issues de l'immigration soient proprement équipées pour relever les défis qui les confrontent et nous confrontent.

À n'en pas douter, le logement social et abordable est un vecteur de développement durable et de réduction de la pauvreté. De nombreuses initiatives en ce sens sont mises en œuvre au Canada. Certains propriétaires – des entreprises sociales sans but lucratif, des coopératives – qui privilégient le service rendu plutôt que la recherche du profit – répondent aux besoins de leurs locataires les plus vulnérables et leurs initiatives s'attachent à respecter les lois provinciales sur les émissions de GES et la carboneutralité. Ils adaptent leurs logements existants et les nouveaux bâtiments aux nouvelles normes environnementales. D'autres procèdent à l'isolation de leurs logements sociaux et effectuent des réaménagements des conduites d'eau – ce qui réduit les factures des services publics et crée des emplois. D'autres encore procèdent au renouvellement de leurs infrastructures en faisant des mises à niveau de leurs systèmes d'énergie et d'eau, tout en maintenant leurs logements abordables. Tous, sans exception, forment des partenariats avec divers acteurs de l'économie pour donner l'élan nécessaire à leurs aspirations communautaires, leurs projets citoyens.

Le développement rural est aussi un dossier prioritaire. La FCM presse le gouvernement canadien d'élaborer une vision d'avenir et une stratégie de viabilité du Canada rural commune aux différents ministères, en collaboration avec les trois ordres de gouvernement, l'industrie et les groupes communautaires. Le Canada rural a besoin des outils nécessaires pour relever ses défis économiques, sociaux et environnementaux, qui sont nombreux et diversifiés. Des gouvernements municipaux responsables et forts sont essentiels pour faciliter la planification à long terme et la coordination sur le terrain des efforts de tous les partenaires. Ce n'est pas tant qu'il manque de programmes ou d'initiatives pour le milieu rural, mais leur uniformité nuit souvent à leur efficacité. Chaque collectivité rurale a sa spécificité, ses besoins propres. On peut affirmer la même chose en ce qui concerne les milieux urbains où plusieurs s'attardent ces jours-ci à revitaliser leur centre-ville, à lui redonner sa couleur locale, sa culture, pour et avec leurs citoyens. Notre approche collaborative permet de dégager des pistes de solutions pertinentes et efficaces, qui ne sont pas le seul fait des gouvernements, mais bien de tous les partenaires.

## ***L'ÉSS au Québec et à la Ville de Montréal***

Le mois dernier, l'Assemblée nationale du Québec adoptait à l'unanimité un projet de *Loi sur l'économie sociale*. Avec l'adoption d'un cadre législatif qui lui est dédié, le Québec s'inscrit maintenant dans cette mouvance mondiale de reconnaissance de l'économie sociale.

Avec la *Loi sur l'économie sociale*, l'engagement des élus est une nouvelle fois placé au centre de la démarche en vue d'une économie sociale et solidaire, qui représente un choix politique fort.

Au niveau local, de nombreuses villes canadiennes et québécoises s'engagent également sur la voie de l'ÉSS. La Ville de Montréal, d'où je viens, n'est pas en reste.

Traçons d'abord le portrait de l'économie sociale dans la région de Montréal. Elle regroupe plus de 3.500 établissements dont les deux tiers fournissent 61.500 emplois rémunérés. Il est à noter que, contrairement à plusieurs autres types d'activité économique, l'économie sociale peut jouer un rôle économique important sans créer d'emplois directs. A titre d'exemple, dans la plupart des coopératives d'habitation, l'exploitation est partagée entre les bénévoles-occupants et le bénéfice est réparti notamment sous la forme de loyers inférieurs au marché. Au total, un bassin de plus de 100 000 bénévoles est mobilisé dans l'ensemble de l'économie sociale de la région de Montréal.

Il est clair que l'innovation sociale repose au cœur de la stratégie de développement de Montréal. Par son engagement envers une approche partenariale avec les acteurs de l'économie sociale, la Ville reconnaît le rôle complémentaire de l'ÉSS dans le développement économique, culturel et social de la métropole.

Suivant l'adoption du Partenariat en économie sociale pour un développement solidaire et durable, le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine a établi le Bureau de l'économie sociale et l'a mandaté de mener à bien la mise en œuvre du Partenariat. La mission du Bureau est d'agir comme facilitateur entre les différents intervenants en vue de consolider les collaborations.

« Mieux faire connaître l'économie sociale, valoriser son importance en termes de création de richesse, son rôle et sa place dans les dynamiques territoriales et sectorielles de Montréal », voilà l'un des principaux objectifs du Bureau de l'économie sociale, mais aussi des élus de la Ville.

Alors, on le voit, l'économie sociale et solidaire est bien plus qu'une tendance. C'est un phénomène resté longtemps sans statut véritablement reconnu, mais appelé à durer et à prendre de l'ampleur. Un phénomène qui puise ses racines à l'échelle locale et qui exige un engagement fort de tous les élus.

Comme élus municipaux, les services que nous rendons, les politiques que nous adoptons, sont de proximité. De ce fait, nous avons une connaissance intime des forces et faiblesses de nos villes, des défis qui les confrontent et des attentes des citoyens. C'est ce qui autorise la pertinence des projets que nous mettons de l'avant. En formant des partenariats avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire, en encourageant leurs actions, on s'assure de leur succès. Un succès en 3P qui parle d'une meilleure qualité de vie pour tous nos citoyens et qui ramène la solidarité à l'avant-scène.

Je vous remercie.



## Économie Sociale et Solidaire au Québec et panorama des démarches des collectivités locales Municipalités et économie sociale et solidaire au Québec

Il me fait plaisir d'être ici aujourd'hui pour discuter de l'engagement des élus municipaux envers l'économie sociale et solidaire. Comme quelqu'un qui milite au sein de la société civile depuis maintenant 30 ans dans le domaine du développement local et l'économie sociale et solidaire, il est fort encourageant, voir inspirant, de prendre acte du thème choisi par l'AIMF pour cet événement et encore plus de pouvoir y participer. Dans les quelques minutes qui me sont allouées, je vais tenter de contribuer à cette réflexion en résumant la situation au Québec et le progrès réalisé surtout au niveau municipal.

Le 10 octobre dernier, l'Assemblée nationale du Québec a adopté à l'unanimité une loi-cadre sur l'économie sociale. Cette loi constitue une avancée majeure pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire québécois et nous nous en réjouissons. Mais j'ose croire qu'il s'agit également d'une avancée majeure pour l'ensemble de la société québécoise. Car cette loi représente une reconnaissance formelle de la contribution actuelle et surtout potentielle de l'économie sociale et solidaire à un développement durable de nos territoires et la pertinence pour la collectivité québécoise, à travers son état, de soutenir son épanouissement. Il s'agit, je crois, d'un pas en avant pour l'ensemble de la société québécoise.

Bien que la loi soit très succincte – 18 articles en tout – elle est significative pour plusieurs raisons.

Premièrement parce qu'elle est le reflet de la force du mouvement de l'économie sociale et solidaire au Québec qui, au cours des deux dernières décennies, a gagné ses lettres de noblesse mais a également fait preuve de sa capacité de répondre à des nouveaux besoins et de nouvelles aspirations des collectivités à travers le Québec.

Deuxièmement, cette loi constitue un pas en avant dans l'adaptation de l'État québécois, à travers ses politiques et programmes, à la pluralité de notre économie. Ainsi, la loi cadre oblige l'ensemble des ministères et organismes du gouvernement du Québec à tenir compte des entreprises collectives dans le développement de la mise en œuvre de ces diverses mesures de soutien aux entreprises. Elle rend incontournable la nécessité pour le gouvernement d'adopter un plan d'action quinquennal et de faire rapport devant l'Assemblée nationale des progrès réalisés dans ce cadre.

En troisième lieu, cette nouvelle loi crée un lieu permanent de dialogue entre les principaux interlocuteurs de la société civile et le gouvernement, confirmant ainsi l'importance des processus de coproduction et co-construction de politiques publiques entre les pouvoirs publics et les acteurs de la société civile.

Finalement, la loi cadre confirme que la responsabilité de la coordination de l'action gouvernementale revient au Ministre et au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Ainsi, elle reconnaît que les entreprises de l'économie sociale et solidaire sont avant tout un outil puissant de développement de nos territoires et que l'avenir des collectivités locales et des régions est intimement lié à l'application de cette loi.

Car effectivement, pour nous au Québec, l'économie sociale et solidaire est surtout une affaire de territoire. Ce n'est pas pour rien qu'à la demande de mon organisation, le Chantier de l'économie sociale, la responsabilité gouvernementale a été logée à un ministère responsable des territoires en

2007. Antérieurement logée au Ministère du développement économique, nous avons eu beaucoup de difficulté à nous retrouver et à recevoir les appuis nécessaires pour des activités économiques qui ne cherchent pas prioritairement à s'insérer dans la logique dominante de notre économie – la conquête des marchés internationaux et la recherche d'un rendement financier maximal. Nous avons eu de la difficulté à faire notre place dans des politiques où la mesure la plus importante de la réussite était la hauteur de la contribution à améliorer la balance commerciale du Québec avec d'autres pays.

Car, comme vous le savez, l'économie sociale et solidaire fonctionne selon une autre logique économique, celle qui vise en premier lieu à répondre aux besoins et aux aspirations des collectivités, à renforcer la production et l'achat local, à favoriser des circuits courts, à assurer un rendement à la collectivité plutôt qu'aux actionnaires et à chercher le bien commun plutôt que le bien de quelques-uns.

Le changement de responsabilité ministérielle n'était qu'un élément d'un réalignement de priorités dans l'évolution du mouvement de l'économie sociale. Et ce n'est pas non plus un accident ou un hasard que les acteurs de l'économie sociale et solidaire se tournent de plus en plus vers des municipalités comme principaux partenaires publics dans l'essor de cette économie à visage humain. Ce n'est pas un hasard non plus que de plus en plus de municipalités au Québec reconnaissent et soutiennent cette approche du développement.

Dans les quelques minutes qui me sont accordées, je vais tenter de tracer très rapidement l'historique de la relation entre les municipalités du Québec et l'économie sociale et solidaire. Je vais vous faire part de l'état des lieux en 2013, et notamment d'un partenariat fort intéressant avec notre métropole, la Ville de Montréal. Je finirai en présentant les défis majeurs auxquels nous faisons face pour renforcer les collaborations entre les municipalités dans les années à venir.

L'économie sociale n'est bien sûr pas nouvelle au Québec. Depuis plus de cent ans, les coopératives, mutuelles et associations font partie de la structure socio-économique du Québec. La présence des grandes coopératives dans le domaine financier et agricole est bien connue. Ce qui est moins connu, c'est le rôle des associations et des petites coopératives dans une foule d'autres domaines : des services aux personnes aux services de proximité, dans l'habitation, les loisirs, la culture, le tourisme et j'en passe.

C'était il y a maintenant 17 ans, en 1996, que l'économie sociale et solidaire a reçu en quelques sortes ses lettres de noblesse lors d'un grand Sommet de l'économie et l'emploi, convoqué par le gouvernement du Québec dans le contexte d'un fort taux de chômage et une crise des finances publiques. Ce fut l'occasion pour un ensemble d'acteurs de la société civile de proposer des stratégies osées et innovatrices pour créer de l'emploi tout en répondant aux besoins sociaux et environnementaux, et cela en tenant compte de la capacité financière limitée de l'État. Ce fut aussi l'occasion de l'émergence d'une grande coalition de réseaux d'entreprises collectives, d'organisations de développement local et de mouvements sociaux qui se sont regroupés sous le chapeau de mon organisation, le Chantier de l'économie sociale pour promouvoir et soutenir le développement de l'entrepreneuriat collectif. Le Chantier a connu une expansion rapide au Québec, s'enracinant dans toutes les régions du Québec, créant de nouveaux outils d'investissement, de formation et de recherche et de développement en faveur de l'économie sociale et solidaire. Avec le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, le Chantier a été reconnu dans la loi cadre comme un des deux interlocuteurs privilégiés du gouvernement du Québec en matière d'économie sociale.

Dès 1997, la reconnaissance de l'économie sociale comme partie intégrante de la structure socio-économique du Québec a eu un impact direct sur le rôle des municipalités à son égard. Car en 1997, le gouvernement du Québec a adopté une politique de développement local décrétant la création d'un réseau de centres de développement local sur tous les territoires du Québec. Ces centres, qu'on appelle les CLD, ont été mandaté pour soutenir le développement des entreprises de leur territoire, y inclut les entreprises d'économie sociale. Lors de leur démarrage, les CLD disposaient de fonds dédiés exclusivement à l'économie sociale. Depuis ce temps, on a donné plus de liberté au niveau local dans la gestion des fonds mais la loi continue à imposer la responsabilité de soutenir l'économie sociale à

l'ensemble des CLD et dans la plupart des cas, les CLD ont continué à réserver des fonds pour les entreprises collectives.

Les CLD sont financés en grande partie par le gouvernement du Québec et disposent de fonds locaux d'investissement capitalisés aussi par Québec. Mais la gestion des CLD est sous la responsabilité première des élus locaux, qui nomment les administrateurs de ces centres de statut associatif. Selon la loi, les Conseils d'administration des CLD doivent comprendre au moins un représentant du secteur privé et un représentant de l'économie sociale. Dans les faits, beaucoup de CLD sont administrés par une diversité d'acteurs et non seulement des élus. À Montréal, le mandat CLD a été accordé à nos corporations de développement économiques communautaires, une structure associative de développement local qui a émergé au début des années 80 dans les quartiers défavorisés de la ville et qui ont grandement inspiré le gouvernement dans l'élaboration de sa politique de développement local.

Les CDEC sont issues de la mobilisation citoyenne face à la crise du début des années 80. Aujourd'hui ce sont des lieux de concertation et d'action concertée d'un ensemble d'acteurs locaux : entreprises, associations, syndicats, acteurs culturels, résidents, institutions d'enseignement et j'en passe. Depuis plus de 20 ans, elles jouent un rôle central dans le développement socio-économique des arrondissements de Montréal et d'autres villes du Québec. Et bien sûr, elles ont été à l'origine d'une diversité d'initiatives en économie sociale et solidaire.

Ainsi le soutien à l'économie sociale et solidaire est en premier lieu une affaire locale, soutenue par les acteurs locaux et en premier lieu les municipalités. Mais il existe également des instances régionales, ce que nous appelons nos pôles régionaux, qui interagissent aussi avec les élus municipaux. Ainsi dans toutes les régions du Québec, les Conférences régionales des élus, qui regroupent l'ensemble des maires des villes et villages d'une région donnée, ont comme vis-à-vis des pôles régionaux de l'économie sociale ayant comme mandat la promotion et le développement de l'économie sociale sur leur territoire. Avec une régionalisation de plus en plus forte des politiques gouvernementales, l'instance régionale devient un lieu d'une grande importance si on souhaite que l'économie sociale et solidaire réalise son plein potentiel.

Cette structuration de la représentation et de la concertation a eu comme résultat de sensibiliser davantage et d'encourager les municipalités à faire une plus grande place à l'économie sociale et solidaire. Et les résultats sont au rendez-vous. Dans les milieux ruraux, les avancées sont importantes. Il n'est pas rare d'entendre des témoignages d'élus de collectivités rurales soulignant que sans l'apport des entreprises collectives, la survie même de leurs communautés serait en danger. Car c'est principalement à travers des coopératives de solidarité ou des entreprises à statut associatif que les milieux ruraux réussissent à garder les derniers commerces, à bénéficier des services à domicile pour leurs aînés, à offrir des services de garde de qualité, à recycler leurs matières résiduelles, à loger leur monde, à garder des emplois chez eux et ainsi à créer de la richesse locale pour la population locale.

Les milieux ruraux ne sont pas les seuls à reconnaître l'apport de l'économie sociale au développement de leurs collectivités. La Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec, les deux associations municipales nationales, ont chacune leur tour pris parti en faveur de l'économie sociale et en ont fait la promotion auprès de leurs membres.

Le gouvernement du Québec n'a pas été non plus en reste à cet égard. En 2009, il a lancé une initiative « L'économie sociale, j'achète ». Cette initiative visait à augmenter la part des entreprises d'économie sociale dans les marchés publics des ministères et institutions québécois. Un des outils privilégiés pour faciliter l'atteinte de cet objectif est le soutien accordé à Commerce Solidaire, une initiative du Chantier de l'économie sociale. Commerce Solidaire, qui est déjà en opération comme plateforme pour le regroupement des achats de nos entreprises, offrira dans les prochains mois une plateforme de visibilité et transactionnelle à tout acheteur public, privé, institutionnel ou individuel qui souhaite faire affaire avec une entreprise d'économie sociale et solidaire. Les produits et services seront mis en valeur selon le type de produit et selon la région et la collectivité où est située l'entreprise productrice. Ainsi, les

acheteurs publics qui désirent encourager des entreprises de leur territoire pourront facilement les trouver et développer des relations d'affaires.

Car, en plus de s'engager lui-même dans une démarche pour augmenter les achats publics auprès des entreprises collectives, le gouvernement a invité les municipalités du Québec à signer un engagement pour suivre le même chemin. À ce jour, plusieurs des plus grandes municipalités, dont Montréal, ont signé cet engagement et nous poursuivons le travail pour étendre cette pratique. Au-delà des engagements, nous travaillons concrètement avec les pôles régionaux pour sensibiliser les élus et pour soutenir les entreprises afin qu'elles puissent être en mesure de saisir les opportunités qui sont offertes par l'expression de cette volonté politique.

Compte tenu du temps limité, je sauterai par-dessus les divers autres moyens par lesquels les municipalités du Québec soutiennent l'économie sociale et solidaire présentement. Il suffit de dire que les moyens sont divers – de l'octroi de terrains pour la construction d'infrastructures pour des entreprises et organisations à des ententes de gré à gré pour des services divers, de la fixation d'objectifs chiffrés à des achats publics à la promotion de l'économie sociale auprès du grand public.

Je voudrais prendre quelques minutes pour vous parler du partenariat qui a été signé en 2009 entre la Ville de Montréal et les acteurs de l'économie sociale et solidaire. Ce partenariat, malgré ses défauts et les limites dans les moyens qui ont été dévolus pour sa mise en œuvre, constitue à mon avis un modèle intéressant. Ce sont les principes fondateurs de cette entente qui sont précurseurs, je crois, de nouveaux rapports entre les municipalités et l'économie sociale et solidaire.

L'esprit de ce partenariat a trouvé son expression dans une déclaration signée par le Maire de Montréal et des acteurs de l'économie sociale en mars 2009. Elle se repose sur la reconnaissance des responsabilités partagées qui :

- Reconnaissent formellement la contribution de l'économie sociale au développement de Montréal
- Engagent la ville à soutenir l'économie sociale et solidaire en s'appuyant sur les acquis du passé, en renforçant les moyens existants et en adoptant de nouvelles façons de faire qui permettront son épanouissement
- Engagent les acteurs de l'économie sociale et solidaire à consolider et accroître la contribution des acteurs de l'économie sociale au développement durable de la métropole du Québec par le biais de la création et du développement d'entreprises collectives répondant aux besoins de ses citoyens

Le partenariat avec la Ville de Montréal s'appuie sur 5 grands axes : le soutien à l'entrepreneuriat collectif, un rôle accru pour l'économie sociale aux grands projets de développement montréalais, un apport plus grand de l'économie sociale à l'amélioration de la qualité de vie de la population, des pratiques d'affaires plus ouvertes à l'économie sociale, notamment par un accroissement des achats municipaux et une promotion mieux intégrée de l'économie sociale dans les activités de communication de la Ville.

Bien qu'une nouvelle administration municipale soit en train de s'installer à l'Hôtel de Ville à Montréal et ailleurs au Québec suite aux élections le 3 novembre dernier, nous sommes convaincus que les collaborations avec les élus locaux et les acteurs de l'économie sociale ne feront qu'accroître et s'approfondir pendant les prochaines années. Il ne s'agit pas, je crois, de vœux pieux ni de rêves idéalistes. Cette conviction découle de ce qu'on aime appeler au Québec « le gros bon sens ». Pour un élu local, quel meilleur scénario peut exister que celui de faire affaire et de collaborer avec des organisations citoyennes, transparentes et démocratiques, des entreprises qui produisent des biens et des services et créent ainsi des emplois et de la richesse collective au niveau local, des entreprises qui sont inaliénables et donc qui ne risquent pas de déménager leur production ailleurs, et finalement des entreprises qui contribuent à construire de la cohésion sociale et de la participation citoyenne au cœur de l'économie ? L'engagement des élus locaux envers l'économie sociale est un partenariat naturel,



nécessaire et porteur d'espoir. Pour moi et pour de plus en plus d'élus, ceci est devenu une évidence et maintenant, quand ce n'est pas déjà le cas, il faut passer à l'action.

En conclusion, je voudrais remercier l'AIMF pour cette opportunité de participer à cette conférence. Je crois que l'engagement politique des élus locaux en faveur de l'ÉSS est un fait incontournable pour tous ceux et celles qui cherchent l'amélioration de la qualité de vie de nos citoyens, peu importe où ils habitent. J'ai confiance que nous sommes encore au début de quelque chose d'important qui doit grandir, qui doit s'enraciner dans tous les coins du monde. Je suis ravie que l'AIMF ait fait le choix de contribuer à l'avancement de cet agenda si important pour nos communautés locales et pour l'ensemble de la planète.

Merci.

Pour consultation :

[www.economiesocialequebec.ca](http://www.economiesocialequebec.ca)

[www.chantier.qc.ca](http://www.chantier.qc.ca)

[www.reliess.org](http://www.reliess.org)

[www.commercesolidaire.com](http://www.commercesolidaire.com)

[www.fiducieduchantier.qc.ca](http://www.fiducieduchantier.qc.ca)

[www.fonds-risq.qc.ca](http://www.fonds-risq.qc.ca)



## Politique de Genève en matière d'Économie Sociale et Solidaire et facteurs clés de succès

Pour comprendre l'action menée par la Ville de Genève en faveur de l'économie sociale et solidaire (ESS), il faut replacer cette action dans son cadre suisse.

Il n'existe pas en Suisse de politique nationale portant sur l'ESS. La nomination d'un ministre délégué à l'ESS, comme c'est le cas en France, est encore de la musique d'avenir. Cette absence de débat sur l'ESS au niveau national s'explique en partie par la décentralisation propre à un État fédéral, où les contextes et les politiques publiques peuvent varier fortement d'un canton à l'autre. A cela vient s'ajouter la configuration particulière du pays, à cheval entre trois grandes aires culturelles européennes (germanophone, francophone et italophone). Ceci a son importance ici puisque le concept d'ESS n'a pas encore d'équivalent en allemand (langue), ni en Allemagne, ce qui retarde sa reconnaissance dans la partie germanophone de la Suisse.

Dans ce contexte, la Ville de Genève joue un rôle pionnier en Suisse par son engagement en faveur de l'ESS. Elle a pu profiter du fait que l'ESS à Genève s'est, depuis presque une dizaine d'années, auto-organisée au sein d'une association devenue, entretemps, la chambre genevoise de l'économie sociale et solidaire (APRES-GE), fédérant ainsi presque 300 organisations dans tous les secteurs économiques. Ce processus d'auto-organisation s'est depuis enclenché dans d'autres cantons francophones (Vaud, Jura, Neuchâtel), essaimage qui renforce encore le potentiel de développement de l'ESS en Suisse francophone.

### Les trois axes d'action de la Ville de Genève en matière d'économie sociale et solidaire

L'action de la Ville s'est déployée sur trois axes complémentaires.

#### 1. Assurer une meilleure connaissance de l'ESS

La Ville de Genève a soutenu la publication en 2010 de la première étude publiée sur la réalité de l'ESS à Genève. Cette étude a permis de montrer que l'ESS représentait déjà 10% de l'économie genevoise, en constante progression. Depuis 2012, la Ville de Genève participe également au programme interreg « ESSpace », qui rassemble des collectivités publiques et les faïtières de l'ESS de part et d'autre de la frontière. Un des volets de ce programme interreg vise à mieux cerner la réalité de l'ESS au niveau de Rhône-Alpes, de la Franche-Comté, de Vaud et de Genève, notamment dans sa dimension économique (poids de l'ESS dans l'économie transfrontalière, type d'activités, etc.).

#### 2. Développer l'ESS locale

Le soutien de la Ville de Genève a permis la fondation d'un incubateur (<http://www.essaim.ch/>) pour appuyer et accompagner la création d'activités de l'ESS au niveau local.

Et, parce qu'il n'y a pas de création d'activités et d'entreprises sans entrepreneurs-euses, la Ville de Genève a contribué à la réalisation d'un *guide de l'entrepreneuriat social et solidaire* (3e édition en 2012, mis à disposition des créateurs-trices d'entreprise qui souhaitent « entreprendre autrement »).

Enfin, dans ses achats, la Ville de Genève a également intégré des critères sociaux et environnementaux susceptibles de favoriser des entreprises plus durables, permettant ainsi aux entreprises de l'ESS de se positionner plus facilement sur les marchés publics.

### **3. Faire reconnaître l'ESS**

L'exécutif de la Ville de Genève, par le biais notamment de la Maire de Genève, Madame Sandrine Salerno, en charge du service Agenda 21-ville durable, s'est engagé publiquement en faveur de l'ESS. Il a inscrit ce soutien dans le cadre de la promotion d'une économie durable. Cet engagement a pris différentes formes : discours et prises de position publiques, présence lors d'événements ou de lancement de projets liés à l'ESS, inscription de l'ESS à l'agenda de réunions de collectivités publiques.

Par exemple, dans le cadre de la 7<sup>ème</sup> Conférence européenne des villes durables, co-organisée par la Ville de Genève en avril 2013, le service A21 de la ville de Genève a organisé un atelier sur « les leviers des autorités locales pour soutenir l'économie sociale et solidaire ». Cet atelier a permis la rédaction d'un compte-rendu (disponible dès octobre 2013) qui collecte un ensemble de bonnes pratiques de collectivités locales européenne en matière d'ESS. Ce soutien public assumé de la Ville de Genève a contribué à faire avancer la visibilité et la reconnaissance de l'ESS dans la société. Cela se révèle indispensable dans un contexte suisse marqué par la méconnaissance, voire la méfiance, vis-à-vis de l'ESS.

#### **Propositions de contribution de la Ville aux trois ateliers AIMF**

De par la diversité des leviers utilisés par la Ville de Genève pour promouvoir et renforcer l'ESS au niveau local, une contribution est envisageable dans chacun des trois ateliers :

##### **Atelier 1 : Promouvoir l'ESS : le rôle de l'engagement politique des élus locaux**

Cet atelier pourrait être l'occasion de présenter la genèse de l'engagement de la Ville de Genève en faveur de l'ESS et les facteurs nécessaires pour démarrer, au niveau local, une action publique en faveur de l'ESS (volontarisme politique, existence d'un réseau d'acteurs-conscientisés et engagés ; etc.).

##### **Atelier 2 : Appui à la création d'entreprise**

Dans cet atelier, la Ville de Genève pourrait apporter son expérience liée à l'incubateur de l'ESS. Dans cette expérience innovante, la Ville a joué un rôle crucial en apportant son soutien politique et financier en amont (étude préliminaire), au démarrage (phase pilote 2009-2011) et dans la phase actuelle de consolidation de la structure (convention 2012-2015). Ce projet est unique en Suisse et permet d'introduire une innovation à la fois juridique et organisationnelle par le biais de l'entreprise collective partagée (ECP, concept introduit à Genève suite à la participation de la Chambre genevoise de l'économie sociale et solidaire à un programme européen LEONARDO) et le statut d'entrepreneur salarié. Il serait intéressant de présenter le potentiel de ce type d'innovation et également les difficultés rencontrées lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre un concept « importé » dans une autre réalité territoriale.

##### **Atelier 3 : Espaces de coordination et cadres de coopération durables**

L'atelier sur les partenariats et réseaux avec les acteurs de l'ESS permettrait à la Ville de Genève de rappeler l'auto-organisation de l'ESS à Genève (et son essaimage dans d'autres cantons suisses) et le partenariat régional et transfrontalier atypique avec la France à travers le projet Interreg ESSpace,

premier pas vers un espace de coordination de l'ESS au niveau de l'agglomération franco-valdo-genevoise en construction (<http://www.grand-geneve.org/>).

Un autre axe à développer dans cet atelier pourrait être la nécessité des réseaux de villes dans la promotion et le développement de l'ESS au niveau européen, voire mondial.



**Économie Sociale et Solidaire en France  
Expérience du RTES, Réseau des collectivités locales  
pour une économie solidaire**

Je suis particulièrement heureuse de partager avec vous mon expérience d'élue locale et de présidente d'un réseau français de collectivités locales qui mènent des politiques de soutien à l'ESS. Heureuse de le partager en ce moment important pour l'ESS, car en France, au Québec, au Portugal, au Brésil... des politiques publiques nationales affirment leur volonté de développer l'ESS, reconnaissent sa contribution au développement économique et social, et encouragent un changement d'échelle de l'ESS. Et l'enjeu est pour nous bien non seulement de reconnaître l'économie sociale et solidaire comme un secteur économique à part entière, mais aussi comme un vecteur de transformation économique et sociale, comme un modèle économique visant à rendre l'ensemble de l'économie plus solidaire.

L'ESS, par ses domaines d'activités, par ses modes de faire et ses valeurs, croisent la mission d'intérêt général et les différentes compétences des collectivités.

Un mot sur le chemin parcouru en 10 ans en France, jusqu'à cette étape importante (mais qui n'est qu'une étape) du projet de loi ESS qui devrait être prochainement adopté en France.

Nous étions quelques élus en 2001, au sein des villes, à avoir souvent pour la 1<sup>ère</sup> fois une délégation ESS. Le champ était peu connu et peu reconnu, nous étions dans la très grande majorité des cas plutôt des militants de l'ESS, sans expérience d'élus, et nous avons souhaité créer un réseau, afin de partager nos pratiques, nos questions, nos avancées. C'est ainsi qu'est né le RTES, qui a fêté ses 10 ans l'année dernière.

Le RTES dès le départ s'est également voulu force de propositions auprès des pouvoirs publics, pour faire reconnaître la place de l'ESS dans les politiques publiques, au niveau local comme au niveau national. Au niveau national, un secrétariat d'État à l'économie solidaire a existé de 2000 à 2002, et a soutenu les 1<sup>ères</sup> démarches initiées par les villes.

Mais de 2002 à 2012, l'État s'est très peu soucié d'ESS (si l'on excepte un rapport parlementaire en 2010), et ce sont les collectivités locales qui ont accompagné le développement de l'ESS.

Dans les villes donc dès 2001, puis dans les régions dès 2004 et encore plus en 2008, plus récemment dans les intercommunalités et les départements, des élus sont en charge de l'économie sociale et solidaire, s'appuyant sur des services, en général rattachés au développement économique. Nous arrivons aujourd'hui à un vrai maillage territorial où les politiques d'ESS sont reconnues dans les schémas de développement économique. L'ESS concerne tous les niveaux de collectivités (villes, intercommunalités, régions et départements), et l'ESS doit trouver sa place dans tous les champs des politiques publiques, le développement économique, l'innovation, la cohésion sociale, la formation, le tourisme, l'agriculture, la culture, la petite enfance, les transports... Bref nous avons tous des exemples qui montrent que l'ESS apporte des réponses innovantes aux besoins des habitants de nos territoires et qu'elle irrigue aujourd'hui ou polonise l'économie capitaliste...

Et cela commence à être reconnu. Les principaux réseaux de collectivités en France (Régions, départements, villes, intercommunalités) se sont ainsi engagés, sous l'impulsion du RTES, une

déclaration commune intitulée : « **L'économie sociale et solidaire, un modèle économique à part entière, apportant des réponses aux besoins de nos territoires** ».

Cette déclaration commune signée le 5 mars 2013 en présence de Benoît Hamon précise notamment « ...L'économie sociale et solidaire n'est pas une démarche philanthropique, ou le supplément d'âme des politiques publiques, elle doit avoir une place stratégique au cœur de celles-ci, et irriguer la plupart des politiques publiques. Elle réinterroge la création de richesses et notre manière de la comptabiliser, et favorise une démocratie participative active »

Les politiques au niveau local s'appuient sur plusieurs axes d'intervention :

- Informer, faire connaître, promouvoir (au travers par exemple de l'appui à la réalisation d'études statistiques permettant d'aider à une meilleure connaissance des réalités de l'ESS sur un territoire, le soutien à l'organisation de manifestations destinées à informer le grand public, l'édition de guides référençant les acteurs ESS,...).
- Renforcer la qualification des porteurs de projet et des acteurs (mise en place de formations pour les salariés et les bénévoles, développement de partenariat avec les universités,
- Aider à la structuration des acteurs et au développement des filières (soutien aux têtes de réseaux régionales ou locales ou thématiques, appui à la création d'une filière bois-énergie, ..)
- Favoriser la mobilisation citoyenne, la sensibilisation des consommateurs ou épargnants (avec par exemple l'appui aux campagnes de commerce équitable, le lancement de campagne en faveur de l'épargne salariale solidaire ou des acteurs de la finance solidaire,..)
- Aider à l'émergence ou au soutien d'activités de l'ESS, au travers du financement direct, de la commande publique (axe que développera Pauline Veron pour la Ville de Paris), et aussi de l'implication directe des collectivités au travers des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif. Ce statut relativement récent (une dizaine d'années) et assez méconnu permet d'associer au capital de l'entreprise des acteurs multiples : collectivités, entrepreneurs, clients et salariés, bénévoles. Le projet de loi sur l'ESS devrait permettre un renforcement de la place des collectivités dans les sociétés coopératives d'intérêt collectif, en portant leur participation au capital de 20 à 50 %, et en faire ainsi un outil majeur du développement local, en lien avec des acteurs privés.

Ces politiques sont souvent structurées dans des plans de développement, et présentent trois caractéristiques importantes :

- co-construction de la politique avec les acteurs. Mobilisation des acteurs pour l'écriture du plan de développement, fabriques et rendez-vous territoriaux de l'ESS, comités de suivi, commissions extra-municipales, comités départementaux de l'ESS, les espaces de concertation et de co-construction sont une des caractéristiques importantes des politiques d'ESS.
- une politique qui se veut transversale, entre services de la collectivité, et entre niveaux de collectivités. L'ESS n'est pas seulement une politique publique en soi, elle doit irriguer l'ensemble des politiques publiques.
- 3<sup>ème</sup> dimension importante : la place de l'évaluation, à prévoir dès la mise en place de la politique, en associant les acteurs à cette évaluation. Ex : Ville de Lille et LMCU.

Conclusion :

L'ESS peut affirmer son ambition aujourd'hui de « radicalement changer de cap de la mondialisation en privilégiant la réponse aux besoins sociaux des femmes et des hommes de notre monde et en s'inspirant des principes et des pratiques de l'ESS », selon déclaration des Rencontres du Mont Blanc qui se sont tenues le week-end dernier.

Cette ambition nécessite une implication de tous les niveaux, du local à l'international, et les territoires, et en particulier les autorités locales, ont un rôle clé à jouer dans l'accompagnement de cette ambition.



L'économie de demain doit être fondée sur notre capacité à renforcer et faire vivre une économie du quotidien, une économie de proximité.

L'industrie, l'artisanat et le commerce, les services aux populations sont à revisiter à l'aune de la qualité, de la sobriété, du bien être et de la préservation du territoire. Il nous faut sortir d'un mode de pensée unique, et plutôt que de chercher à élargir toujours plus la taille du gâteau, nourrissons nous des savoirs faire collectifs, valorisons les et investissons dans la jeunesse qui porte les valeurs de l'ESS !



## Politique de Paris en matière d'Économie Sociale et Solidaire

À Paris, dans l'élaboration de nos politiques, nous avons en permanence à l'esprit un double défi :

- **urgence de la solidarité,**
- **exigence d'innovation**

C'est ainsi que nous élaborons nos politiques.

Il y a quelques jours, Bertrand DELANOË présentait devant le Conseil de Paris les orientations budgétaires pour l'année à venir, et à cette occasion, il a rappelé avec force les termes de cette équation. Et ce ne sont pas que de vains mots. Depuis son élection comme Maire de Paris il y a douze ans, **les dépenses de solidarité de la Ville ont augmenté de 80 %**.

C'est dans le cadre de cette politique de solidarité que le Maire a créé en 2008, **une délégation spécifique à l'économie sociale et solidaire dont j'ai aujourd'hui la charge**. Depuis six ans, nous menons une politique volontariste en faveur de ce secteur et cela porte ses fruits.

C'est notamment grâce à elle que le taux de chômage parisien est, pour la première fois depuis deux décennies, inférieur au taux national :

**8,9 % à Paris au 2<sup>e</sup> trimestre 2013 contre 10,5 % au niveau national.**

Cette politique volontariste est articulée autour de trois axes :

- l'insertion par le travail et le lien social,
- le soutien à la création d'entreprises de l'ESS et le soutien à l'innovation sociale,
- la solidarité internationale grâce au commerce équitable.

### **1. L'insertion par le travail et le lien social**

Je vous rappelle que Paris a un statut unique en France. En plus d'être la capitale, Paris est une commune et un département. Elle possède donc à ce titre la compétence du retour à l'emploi des allocataires des minima sociaux, le Revenu de Solidarité active (RSA, anciennement RMI). Pour répondre à ce défi majeur, le département de Paris consacre plus de 90 millions d'euros par an à la réalisation d'un Plan Départemental d'Insertion et d'Emploi.

Nous avons la conviction que nul n'est inemployable, et que chaque parcours de vie est unique. Il était donc fondamental de développer et de soutenir une palette de dispositifs permettant à chacun d'élaborer son parcours d'insertion.

### **Alors que faisons-nous concrètement ?**

#### **1. L'insertion directement par la Ville**

D'abord, nous montrons l'exemple.

Notre ville emploie elle-même des personnes en insertion par le biais de contrats qualifiés de « contrats aidés ». Il s'agit de contrats pour lesquels l'employeur bénéficie d'aide de l'État en contrepartie du recrutement de personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Ces contrats interviennent dans des domaines d'activité très variés tels que le secrétariat administratif, l'accueil du public, l'entretien des espaces verts ou encore le nettoyage.

A ce jour, plus de **1700 personnes** travaillent dans les différents services de la Ville. Au regard de ce chiffre, la Mairie de Paris est le premier employeur en France de personnes en **contrats aidés**.

## **2. L'insertion par la commande publique**

La loi française permet d'introduire dans les marchés publics des **clauses d'insertion** qui imposent aux titulaires d'un marché de faire effectuer un certain pourcentage d'heures travaillées par des salariés en insertion.

Dès que cela est possible, nous en intégrons à nos marchés publics : je pense au chantier gigantesque des Halles à quelques pas d'ici, ou encore aux travaux du tramway. Au total, grâce à ces clauses, plus de 850 personnes ont été recrutées en 2012.

Nous utilisons également les clauses de nos marchés publics pour l'insertion des personnes handicapées et la lutte contre les discriminations.

Je vais vous avouer quelque chose : il est plus simple de faire des marchés sans clauses. Sans volonté politique, il n'y aurait pas la moindre clause dans nos marchés. C'est parce que nous sommes en permanence vigilants sur la rédaction de nos marchés publics que nos résultats sont en augmentation.

Il est indispensable de faire un travail en interne à la Ville : il faut porter à la connaissance des fonctionnaires en charge de la rédaction des marchés, de l'existence même de structures compétentes, en mesure de répondre aux appels d'offres faisant en plus de l'insertion par l'activité économique.

## **3. L'insertion par des partenariats**

Nous soutenons ce que l'on appelle « les **structures d'insertion par l'activité économique** » et leurs **réseaux**.

Elles interviennent dans des secteurs très variés, comme le bâtiment, le nettoyage et entretien, les services de proximité, la restauration, le recyclage, les nouvelles technologies ...

On en compte plus d'une centaine à Paris et elles s'adressent avec des modalités diverses à des publics différents : les artistes, les jeunes y compris ceux des quartiers en politique de la ville, les femmes notamment celles en situation de monoparentalité, les seniors, les personnes handicapées, les sortants de prisons ou encore les chômeurs de longue durée.

Parmi ces structures, on trouve les entreprises d'insertion, les associations intermédiaires, les chantiers d'insertion, les établissements et services d'aide par le travail, ou encore les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification qui permettent un accompagnement social et/ ou une qualification et une insertion professionnelle pendant deux ans au maximum.

Il y a aussi les régies de quartier qui agissent sur un territoire donné et qui en plus de l'insertion professionnelle des publics de ce territoire, développent des activités favorisant le lien social.

Malgré leur efficacité, ces dispositifs s'avèrent être trop rigides pour certains - car ils imposent au moins 26 heures de travail hebdomadaire. Or pour l'insertion des publics en situation de très grande exclusion très désocialisés, sans emploi depuis longtemps, c'est déjà trop. Je pense précisément aux Sans Domicile Fixe. C'est pourquoi, j'ai mis en place un dispositif baptisé « **Premières Heures** », qui permet une insertion à la carte en fonction des capacités des personnes. Premières heures permet de reprendre progressivement une activité jusqu'à l'intégration dans une structure d'insertion.

En développant des partenariats avec les structures d'insertion par l'activité économique, notre objectif est qu'à l'issue de leurs parcours d'insertion, les personnes trouvent un emploi pérenne. C'est pourquoi, nous favorisons les passerelles avec les entreprises. Par exemple, nous organisons **des forums pour l'emploi**, lieux de rencontre directe entre demandeurs d'emploi et employeurs. Le dernier forum en date a eu lieu au mois d'octobre et a permis de rassembler plus de 500 entreprises et 55.000 chercheurs d'emploi dans un même espace et de proposer plus de 15.000 postes. De la même manière, nous organisons des Forums thématiques comme les Forums « *Jeunes diplômés* » ou « *seniors* ».

## **2. Le soutien à la création et au développement des entreprises de l'ESS et à le soutien l'innovation sociale**

### **A. En premier lieu, nous soutenons et contribuons au développement des coopératives.**

En effet, nous avons établi avec l'URSCOP (l'Union Régionale des Sociétés Coopératives et Participatives), un partenariat visant à développer les coopératives à Paris. Grâce à ce travail, il en existe plus d'une centaine.

On estime que d'ici à 2020, 700 000 entreprises françaises seront à vendre. Afin de maintenir les emplois sur les territoires, nous travaillons à la sensibilisation des élus de la Métropole parisienne et des organisations syndicales à la **reprise des PME par les salariés sous forme de coopérative**.

Nous soutenons également les coopératives d'activité et d'emploi, qui permettent de mener un projet d'entreprise individuel dans un cadre collectif. Elles proposent un statut original et sécurisant d'entrepreneur-salarié aux créateurs d'entreprises. Le porteur de projet dispose alors d'une couverture sociale, bénéficie d'un réseau, dispose d'un hébergement juridique, fiscal et comptable et contribue. Il en existe plusieurs à Paris dans des domaines très variés tels que le bâtiment, les nouvelles technologies ou encore la culture.

**B. En second lieu, nous aidons les entreprises sociales.** Par entreprise sociale, j'entends les entreprises à finalité sociale ou sociétale, et à lucrativité limitée. Il s'agit des structures qui répondent notamment à des besoins sociaux. Elles font preuves d'innovation dans tous les secteurs. Par exemple dans le domaine culturel en offrant des solutions innovantes de garde d'enfants tout en développant les talents artistiques ; dans le domaine social en donnant une chance à tous de trouver un emploi ou encore dans le domaine de l'éducation pour permettre l'éducation scientifique à la portée de tous !

En tant que ville, chaque année, nous lançons un **appel à projets**, pour rendre de nouveaux services aux Parisiens et créer des entreprises solidaires innovantes, quel que soit leur statut : coopératives, entreprises sociales ou d'insertion ou associations. Parmi les lauréats, on trouve par exemple la première boulangerie d'insertion française, ou encore le premier salon de beauté social en France, qui vient en aide aux femmes en difficulté, en leur redonnant estime de soi et confiance en elle. Les lauréats de ces appels à projets bénéficient de soutien financier et/ou technique de la part de la Mairie de Paris. Lors des 5 éditions de cet appel à projets, ce sont plus de 250 emplois qui ont été créés.

D'une manière générale, nous aidons les entreprises **en matière de financement** via des organismes de financement que nous subventionnons (Paris Initiative Entreprise, L'ADIE, les CIGALES de Paris) qui octroient des garanties, des microcrédits, des prêts ou participent au capital de petites entreprises, grâce à l'épargne collectée auprès de leurs membres. Nous les aidons **en matière de conseil et**

**d'accompagnement**, grâce aux 6 Maisons des Entreprises et de l'Emploi parisiennes (des lieux de soutien personnalisé à la création d'entreprise), et d'autres structures comme Les Boutiques de Gestion de Paris et de l'Ile-de-France, qui leur permettent de tester en grandeur nature leur activité avant l'immatriculation de leur entreprise. Nous les aidons sur la **question cruciale de recherche de locaux**, grâce aux 8 incubateurs et 8 pépinières d'entreprise de Paris dont une dédiée aux entrepreneurs sociaux.

En outre, nous **aidons les entrepreneurs à avoir plus de visibilité**, grâce aux supports de communication de la Ville (par le site internet Paris.fr, qui compte plus de 50.000 visiteurs par jour ; par le journal d'information de la Ville « A Paris » distribué à tous les Parisiens) et par des événements comme le mois de l'ESS.

### **3. La solidarité par le commerce équitable**

Pour nous, il ne saurait y avoir de solidarité exclusivement que pour les Parisiens. La solidarité nous la mettons en œuvre dans notre ville mais également au profit d'autres villes du monde, notamment celles du Sud. C'est un des fondements qui guide notre action. En matière d'ESS, elle passe par la promotion et le développement du commerce équitable.

Alors quelles actions menons-nous ?

#### **Les Achats**

Depuis 4 ans, nous avons introduit la notion de commerce équitable dans l'objet de certains marchés ce qui a permis d'augmenter le nombre de produits équitables servis dans des restaurants en concession d'établissement avec la ville (et dans les crèches). Les tenues des agents de la propreté de la Ville de Paris sont en coton équitable. Le thé, le café et la petite épicerie qui équipent la buvette de l'Hôtel de Ville le sont également. Nous avons mobilisé les Sociétés d'économie mixte de la Ville afin qu'elles achètent des produits du commerce équitable.

#### **La sensibilisation**

Nous sensibilisons les parisiens à consommer équitable par de nombreuses actions :  
L'organisation de conférences et de forums

Des campagnes d'affichage

La mise à disposition de locaux pour réaliser des événements assurant la promotion de ce secteur.

Finalement, grâce à cette politique, nous avons depuis 2009 le label « Territoire de commerce équitable », décerné par un jury regroupant les acteurs de ce secteur.

Vous l'aurez compris, nous sommes très mobilisés !

Des milliers de personnes ont découvert ou approfondi leurs connaissances sur cette économie au service de l'humain.

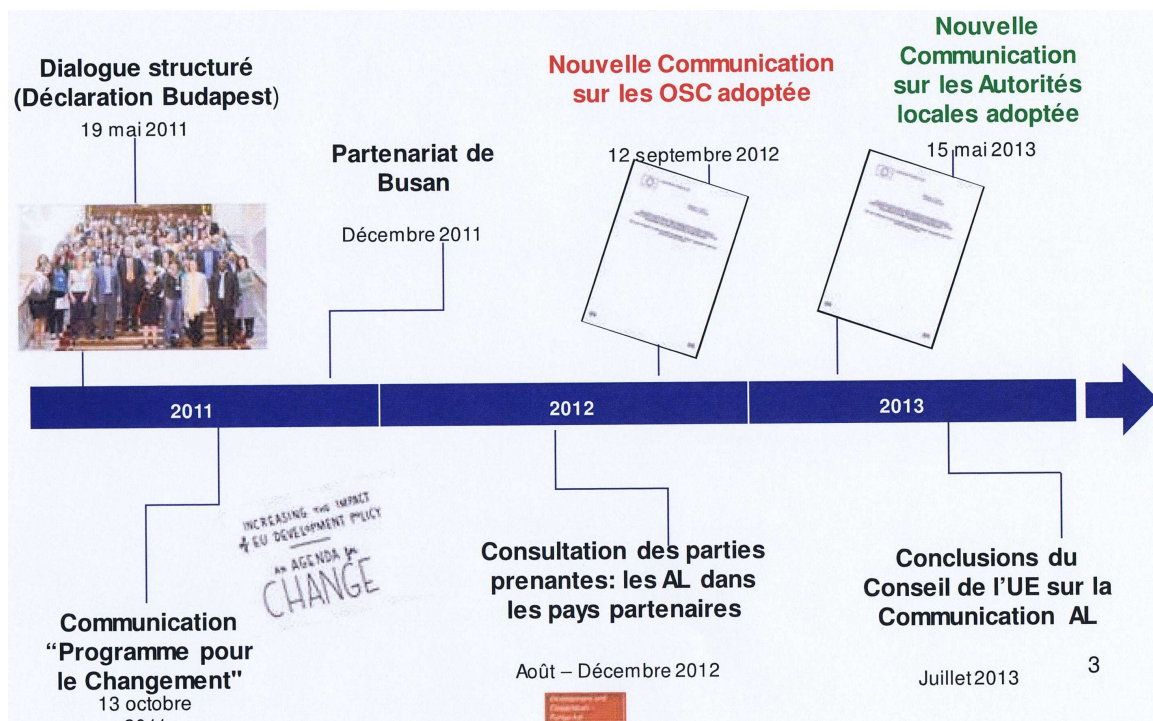
Plus de 16.000 parisiens ont retrouvé un emploi grâce à l'ESS depuis 2008, elle a permis de tisser du lien social, elle a contribué au développement économique local, et elle crée de l'innovation sociale.

Je vous remercie de votre attention.

## Prise en compte de l'Économie Sociale et Solidaire dans la Communication de l'Union européenne sur les Autorités locales

Vers une nouvelle approche stratégique de l'Union européenne

### I. Le contexte politique : les étapes clé



### ***Pourquoi se focaliser sur les autorités locales ?***

Les politiques et les programmes de développement gérés de manière centralisé et du haut vers la base ne peuvent résoudre à eux seuls les questions complexes liées au développement durable.

Les autorités locales, étant les institutions publiques placées au niveau le plus proche des citoyens, ont un rôle à jouer aux côtés des gouvernements centraux et des organisations de la société civile :

- Promouvoir la démocratisation et la bonne gouvernance
- Gérer de bons services de base pour les citoyens
- Soutenir des solutions innovantes pour le développement durable et la croissance inclusive au niveau local

***Mais certaines conditions doivent être remplies pour libérer le potentiel de développement des autorités locales.***

- Créer un environnement porteur pour la mise en œuvre de leur mandat et pour un vrai pouvoir d'initiative au niveau local (i.e. débloquer des processus de décentralisation et adopter des législations appropriées).
- Accroître les ressources financières limitées (i.e. transferts intergouvernementaux suffisants et capacités de prélever des ressources propres).
- Améliorer les facteurs politiques et institutionnels des autorités locales (i.e. faible capacité de direction des affaires publiques, corruption et criminalité, faible organisation institutionnelle...).

***La consultation des parties prenantes***

...a eu lieu entre la fin août et la mi-décembre 2012...

...en particulier pour réunir les opinions des parties prenantes des pays partenaires et de l'UE...

...conduite sur la base d'un Document d'Analyse, structuré en 8 sujets et 27 questions, disponible en anglais, français et espagnol...

...a impliqué 320 acteurs, tant des autorités locales individuelles comme leurs associations, des organisations de la société civile, les institutions de l'UE et ses États membres, et des partenaires du développement, y compris les Nations Unies...

...avec des événements sur 4 niveaux : (i) pays, (ii) régional, (iii) Européen et (iv) international...

...14 événements, dont 10 séminaires régionaux et 55 contributions écrites...

***Sujets de la Consultation***

1. Encadrer les rôles des autorités locales dans les débats internationaux
2. Bonne Gouvernance pour le Développement : le niveau local
3. Développement territorial
4. Décentralisation
5. Soutien aux autorités locales urbaines et rurales dans un contexte d'urbanisation rapide
6. Associations d'autorités locales dans les pays partenaires
7. Renforcer les capacités internes des autorités locales
8. Vers un engagement cohérent de l'UE auprès des autorités locales au niveau national et dans les mécanismes d'octroi de l'aide.

**II. Les messages clés**

- En ligne avec le principe de subsidiarité : reconnaissance du rôle clé des autorités locales dans le développement.
- Promouvoir un engagement plus stratégique de l'UE avec les autorités locales et leurs associations dans les pays partenaires, y compris dans des situations de crise et de risque.
- Souligner l'importance de la bonne gouvernance (une approche basée sur les droits de l'homme, le respect de la loi et des libertés et l'égalité des chances) et une prise de décisions participative liée au développement durable et la croissance inclusive, en vue de renforcer les processus politiques locaux, la transparence et l'appropriation démocratique du développement.



- Renforcer la responsabilité des autorités locales vers les autorités centrales et les citoyens, à travers un monitoring continu des progrès vers le développement durable.
  - Favoriser une gestion des services de base par les autorités locales plus efficace et à l'écoute des besoins des citoyens.
  - Encourager le dialogue entre les différents acteurs opérant au niveau local → une approche basée sur le partenariat multi-acteurs.
  - Soutenir la définition des plans de développement socio-économique et leur mise en œuvre, en tenant compte des caractéristiques et besoins de chaque territoire → participation multi-acteurs + approche multi-secteur.
- Approche territorial du Développement

### **Trois priorités stratégiques d'action**

1. Une autonomie accrue, aux niveaux politique, administratif et fiscal des autorités locales, à travers des réformes de décentralisation ou dans le cadre de l'appui budgétaire sectoriel.
2. Renforcer la capacité et le développement institutionnel des autorités locales.
3. Solutions intelligentes pour faire face à l'urbanisation rapide, en assurant un développement urbain durable.

### **...et une quatrième priorité d'action : reconnaître l'importance des associations d'autorité locale**

- En soutenant leurs membres pour construire une bonne gouvernance et arriver à des meilleurs objectifs de développement, à trois niveaux :
  - o National
  - o Régional
  - o International
- En promouvant une meilleure connaissance des enjeux liés aux questions de développement urbain et local dans les contextes politiques nationaux.
- En définissant un cadre international du développement focalisé sur les intérêts des communautés locales, en vue notamment de la préparation de l'Agenda de Développement post-2015 et d'Habitat III.

### **Comment y arriver dans la pratique ? Quel soutien concret peut apporter l'UE ?**

<b>Nouvelle communication « Accorder une autonomie accrue aux autorités locales dans les pays partenaires pour une meilleure gouvernance et des résultats plus concrets en matière de développement »</b>	<b>➤ Programmes de coopération bilatérale avec les pays partenaires</b>
	<b>➤ Programmes régionaux en Amérique latine, Afrique, Asie, voisinage...</b>
	<b>➤ Programmes thématiques notamment « Organisations de la Société civile et Autorités locales dans le développement »</b>

### ***La coopération décentralisée entre les autorités locales de l'UE et celles des pays partenaires***

Entre 2007 et 2013, l'UE a soutenu des projets de coopération décentralisée entre des autorités locales et l'UE et celles des pays partenaires à travers :

- Le programme « Acteurs non-étatiques et autorités locales » (ANE-AL)
- D'autres programmes communautaires au niveau régional, tels que URBAL-III (Amérique latine), ARIAL (pays ACP-Afrique/Caraïbes/Pacifique) et CIUDAD (pays du Voisinage Sud et Est).

La coopération décentralisée apporte une valeur ajoutée aux actions de développement, en établissant des liens directs entre territoires et un dialogue mutuel.

La coopération décentralisée doit se baser sur des partenariats institutionnels durables fonctionnant d'égal à égal. Les autorités locales européennes devraient renforcer leur coopération de façon à intensifier son impact au niveau local.

L'UE devrait continuer à soutenir la coopération décentralisée dans l'avenir.

### ***Soutien aux messages de la Communication par le Conseil de l'Union européenne - 22 juillet 2013***

Le Conseil a accueilli avec satisfaction la Communication, qui propose une coopération plus stratégique avec des autorités locales et des associations d'autorités locales responsables et représentatives dans les pays partenaires.

Le Conseil a constaté que les autorités locales et leurs associations sont des acteurs importants du changement en ce qui concerne la réduction de la pauvreté et la promotion des droits de l'homme et de la démocratie, de la bonne gouvernance et du développement durable au niveau local dans les pays partenaires, aux côtés des autorités nationales et en partenariat avec les organisations de la société civile.

### ***Implications pratiques des Conclusions du Conseil***

Le Conseil a encouragé la Commission à étudier des modalités de financement nouvelles et innovantes pour soutenir les autorités locales et leurs associations dans le respect des principes d'efficacité en matière de développement et des engagements en la matière arrêtés au niveau international visant à améliorer l'efficacité du développement.

Le Conseil a invité également la Commission à vérifier que dans la mise en œuvre des modalités existantes de soutien UE telles que l'appui budgétaire et l'appui budgétaire sectoriel, les fonds sont dûment transférés par l'intermédiaire du trésor public aux autorités locales, pour être affectés à leurs compétences spécifiques et à la prestation de leurs services.

### ***Implications pratiques des Conclusions du Conseil***

Le Conseil a invité l'UE et ses États membres, dans leur action dans les pays partenaires, à tenir compte de la voix et de l'expérience des autorités locales et à soutenir leur représentation dans les débats politiques au niveau national et international, y compris dans le cadre de l'élaboration du programme pour le développement pour l'après 2015 et de la préparation d'Habitat III.

Le Conseil a encouragé en outre la Commission à élaborer un plan d'action s'articulant autour de ces domaines clés.

Les Délégations de l'UE, en coopération avec les États membres, devraient engager des dialogues structurés et réguliers avec les autorités locales.

### ***Le rôle des autorités locales pour « promouvoir une économie sociale et solidaire »***

Les autorités locales devraient jouer un rôle clé pour un développement économique durable et équilibré.

Elles devraient travailler avec les citoyens pour une répartition plus équilibrée des ressources disponibles, une plus grande cohésion sociale, des processus de développement plus inclusifs, en coopération avec les organisations de la société civile et des solutions aux problèmes urgents auxquels les communautés locales sont confrontées.

La bonne gouvernance au niveau local est nécessaire pour parvenir à un développement durable et à des résultats équitables. Elle crée les conditions nécessaires à des processus de développement inclus, réactifs et efficaces.

### ***La contribution possible de l'approche territoriale du développement à une économie locale sociale et solidaire***

Une approche territoriale du développement peut être définie comme un processus dynamique à long terme allant de la base vers le sommet et s'appuyant sur de multiples acteurs et secteurs, dans le cadre duquel plusieurs institutions et intervenants locaux collaborent pour définir des priorités et planifier et mettre en œuvre des stratégies de développement.

Les autorités locales peuvent alors mobiliser les capacités et les ressources collectives disponibles sur chaque territoire pour une croissance plus forte.

Au même temps, les autorités locales devraient agir pour un changement dans la qualité de vie et le bien-être des citoyens, notamment en assurant :

- Une croissance socioéconomique équilibrée
- Une plus grande équité dans l'accès aux ressources et aux résultats du développement
- Un respect de l'environnement local
- Le renforcement de la résilience des populations les plus désavantagées et vulnérables

***Messages à emporter : un engagement plus stratégique avec les autorités locales...***

**Une autonomie accrue des autorités locales**

- Promotion d'un environnement porteur (niveaux national et local)
- Renforcement de la capacité des AL et AAL dans les pays partenaires à travers une approche à long terme, flexible et impulsée par la demande des AL elles-mêmes
- Soutien aux partenariats avec les AL de l'UE pour un meilleur échange d'expériences et un transfert de savoir-faire
- Appui au rôle des AL/AAL pour définir l'agenda du développement

**Un financement adapté aux contextes locaux**

- Des modalités innovantes pour faciliter l'accès transparent et avec un bon rapport coût/efficacité aux programmes de l'UE
- Flexibilité des financements pour soutenir les initiatives des AL/AAL
- Monitoring de l'appui budgétaire pour assurer le transfert des fonds du niveau central vers le niveau d'administration le plus approprié pour satisfaire les besoins des citoyens

**Une action coordonnée**

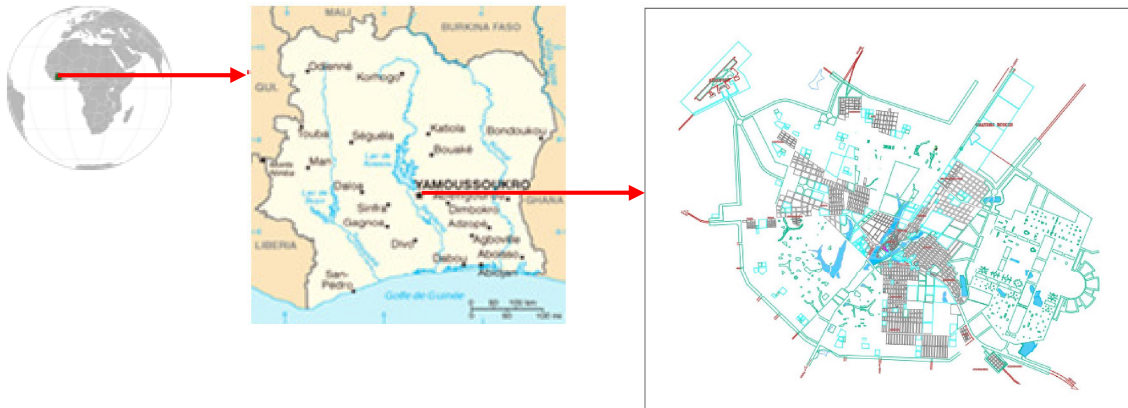
- Meilleure compréhension de l'organisation institutionnelle de chaque pays, y compris les processus de décentralisation
- Coordination politique, complémentarité et cohérence entre les autorités nationales et celles du niveau sous-national
- Plus de coordination entre la Commission et les États membres de l'UE
- Coopération renforcée des AL/AAL de l'UE avec celles des pays partenaires

***...qui ne sera pas possible sans un partenariat stratégique de coopération et de longue durée entre l'Union européenne et les autorités locales et leurs associations dans les pays partenaires !***

**Actions du Conseil municipal de la Commune de Yamoussoukro  
en faveur de l'Économie Sociale et Solidaire**

**I. Présentation de la commune**

Données administratives



- Statut : capitale politique et administrative depuis 1983
- Localisation géographique : centre de la Côte d'Ivoire
- Population (2012) : 300.000 habitants
- Villages communaux : 16
- Quartiers : 10
- Superficie : 400 km<sup>2</sup>
- Taux d'urbanisation : 40 %

Quelques sites touristiques



Palais des Hôtes



Fondation F. Houphouët Boigny



Institut national polytechnique FHB



Lac aux caïmans



Hôtel Président



Basilique NDP

## II. Acteurs de l'ESS à Yamoussoukro

### Coopératives

- Initiateurs et animateurs : femmes et jeunes du milieu rural
- Secteurs d'activités : agriculture (riz, maraichers, maïs, manioc, pêche...)
- Nombre : 16

### Mutuelles

- Missions : créer un climat de solidarité et de cohésion, harmoniser les initiatives et actions de développement économique et social
- Lien d'encrage : tous les villages communaux et tous les quartiers urbains
- Membres : les cadres
- Domaine d'actions : développement socio-économique
- Nombre : 16

### Associations

- Initiateurs et animateurs : femmes et jeunes du milieu urbain
- Secteurs d'activités : commerce (pagne, transformation du manioc en semoule ou attiéké et vente, charbon de bois, condiments...), artisanat (coiffure, couture...)
- Nombre : 20

## III. Actions du Conseil municipal en faveur des acteurs de l'ESS

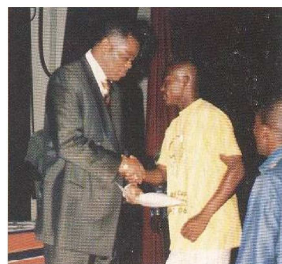
### Secteur rural : subventions aux coopératives

Motivations des subventions :

- Création d'emplois directs et pérennes
- Autosuffisance alimentaire
- Occupation saine de la jeunesse (ex. : pour la création de champs de tomates, montant : 2.000.000 FCFA, nombre d'emplois directs créés : 40)
- Préservation de la dignité humaine



**Subventions aux jeunes (hommes et femmes) pour la création de champs de tomates**  
Montant : 2.000.000 FCFA  
Nombre d'emplois directs créés : 40



**Remise de chèque pour la subvention aux jeunes riziculteurs**  
Montant : 5.000.000 FCFA  
Nombre d'emplois directs créés : 50



**Don de broyeuses de manioc aux coopératives de femmes**



**Don de matériels agricoles aux coopératives de jeunes producteurs de maraichers**

**Secteur urbain : subventions aux associations**

Motivations des subventions

- Création d'emplois directs et pérennes
- Responsabilisation
- Autonomie financière
- Préservation de la dignité humaine

Conditions d'octroi

- Association idéalement constitué (reconnue par la Préfecture de Région) et fonctionnelle
- Mise en place d'un comité de gestion de la subvention

Appui aux micro-projets

- Bénéficiaires : jeunes, commerçantes, agricultures urbains et péri-urbains
- Nature du fonds : non remboursable
- Emplois directs générés : 110

**Quelques bénéficiaires de subventions (milieu urbain)**

<b>Bénéficiaires</b>	<b>Secteur d'activités</b>
Association de femmes (Moaye)	Vendeuse de pagnes
Croco-théâtre	Arts dramatiques
Association de femmes (BADEA)	Vendeuses de vêtements
Association de femmes (Colombes)	Vendeuses de condiments
Membres de la jeunesse communale	Élevage (volaille et ovins)
Coopérative de jeunes producteurs de maraîchers	Cultures maraîchères
Coopérative N'Zassa	Vente de charbon
Association des femmes du marché Fondation	Vente de produits vivriers

Remise de chèque aux associations de femmes



Don de portable à un handicapé pour en faire une cabine téléphonique



**Domaines et bénéficiaires d'appui**

<b>Jeunesse</b>	<b>Handicapés physique</b>	<b>Femmes commerçantes</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Kiosques à café</li> <li>- Vente de semoule de manioc et poisson (Garba)</li> <li>- Salon de coiffure</li> <li>- Reprographie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cabine téléphonique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Huile de palme</li> <li>- Pagnes</li> <li>- Transformation de manioc en semoule (attiéké)</li> <li>- Reprographie</li> <li>- Cabine téléphonique</li> </ul>



**Remise de chèques aux associations de jeunes et de femmes**

#### **IV. Appui à l'éducation de la jeunesse**

Motivations :

- Appui à la scolarisation
- Aide aux parents d'élèves démunis

Prises en charge scolaire

Bénéficiaires

- Montant : 80.000.000 FCFA/an
- Bénéficiaires : 1.200 élèves du secondaire
- Niveau scolaire : 6<sup>ème</sup> à la Terminale

Don de kits scolaires

Bénéficiaires

- Montant : 15.000.000 FCFA/an
- Bénéficiaires : 1.000 élèves du primaire des villages de la commune
- Niveau scolaire : CP1 au CM2

Don de bus (coopération décentralisée avec Lyon) et dotation de carburant

- Transport à moindre coût
- Sécurité des élèves et étudiants
- Mobilité assurée et garantie



**Remise de prises en charge aux élèves de secondaire**



**Kits scolaires aux élèves du primaire**

#### **V. Perspectives pour l'émergence des acteurs de l'ESS**

- Dresser le répertoire des associations, coopératives et mutuelles
- Mieux organiser les handicapés physiques
- Faire la promotion de l'emploi aux handicapés physiques



- Dépôt d'un fonds de garantie dans une agence de micro-finance pour garantir les prêts des jeunes et des femmes pour la création d'entreprises
- Former les associations et les coopératives à la gestion administrative et financière des projets



## **Atelier 2**

Les acteurs locaux (femmes, jeunes, médias, migrants, secteur privé)  
dans la prévention des conflits, la réconciliation et la consolidation de la paix

---



## **L'approche développée en développement économique local dans le cadre du programme de Partenariat Municipaux pour le Développement Économique (PMDE)**

L'honneur m'échoit de partager avec vous, dans le cadre de cet atelier sur l'appui à la création d'entreprises, l'expérience de la commune de Banfora qui bénéficie du programme PMDE. Ce programme est financé par le gouvernement canadien à travers la Fédération Canadienne des Municipalités et est en cogestion avec l'Association des Municipalités du Burkina Faso.

À la faveur de la responsabilisation accrue des communes dans le contexte de la décentralisation, option de gouvernance adoptée par le Burkina Faso depuis 1991 et mise en œuvre à la suite de la communalisation intégrale du territoire en 2006, il est devenu impératif de soutenir et de renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles des communes afin de leur permettre d'une part d'assumer pleinement cette responsabilité et d'autre part de favoriser une gouvernance locale efficace et efficiente. Cette prise de conscience devra permettre de mobiliser les acteurs autour du développement de leur milieu en tenant compte de leurs attentes : autant celles des hommes que celles des femmes et des jeunes.

Conscients de cette opportunité offerte par la gouvernance de proximité, les autorités locales, les acteurs économiques de la commune de Banfora, avec l'appui des partenaires de Beloeil, à l'issue d'échanges nourris, ont retenu, dans le cadre du « Programme des partenaires municipaux pour le développement économique (PMDE) », un projet dénommé :

**« MISE EN PLACE D'UNE STRUCTURE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL DANS LA COMMUNE DE BANFORA ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ACTEURS ÉCONOMIQUES ».**

Ce projet de démonstration vise les résultats suivants à court, moyen et long termes :

- Structure mise en place, son plan d'activités élaboré et exécuté ;
- Moyens de mise en œuvre connus ;
- Public mobilisé, informé et sensibilisé ;
- Cadre de concertation entre les acteurs économiques formalisé et fonctionnel ;
- Besoins de formation de chaque secteur d'activité identifiés ;
- Site web créé et animé ;
- Acteurs économiques formés et aptes à conquérir le marché local, national et international ;
- Plans de formations et d'activités exécutés ;
- Structure de développement économique local pérenne.

La prise en compte du développement économique local comme priorité de la commune, est le fruit d'un processus participatif ayant abouti à la mise en place d'une direction du développement économique local (DDEL) pour favoriser son implantation institutionnelle comme direction phare de la commune, capable de booster l'économie locale à travers l'accompagnement efficace et efficient des acteurs économiques.

En rappel, un diagnostic en amont de l'élaboration du projet a laissé apparaître un certain nombre d'insuffisances. C'est fort de ce diagnostic que la DDEL a été créée avec pour mission d'assurer un

leadership en matière de soutien, de promotion et de formation aux entreprises dans le but d'accroître le niveau des activités économiques de Banfora. Cette direction ambitieuse «faire de Banfora un carrefour économique attrayant et durable» en misant sur les secteurs de la transformation agroalimentaire, du tourisme, du commerce et des services.

Dans le processus de mise en œuvre du programme, le projet de démonstration a abouti à une bonne pratique qui a consisté en l'accompagnement des acteurs économiques dans la perspective du développement économique local durable. C'est ainsi que des outils pertinents à même de faciliter sa mise en œuvre et les attributions de la DDEL, ont été élaborés et validés de façon participative avec les acteurs économiques. Ce sont :

- Le protocole d'entente entre les partenaires ;
- Le Portrait socioéconomique de la commune de Banfora ;
- La stratégie de communication de la commune ;
- Le document de politique d'un fonds d'appui à l'acquisition d'équipements ;
- Les études de faisabilité et architecturale du projet de construction d'un centre multifonctionnel de promotion économique ;
- L'étude de faisabilité pour la mise en place d'une maison de tourisme dans la commune ;
- La stratégie de développement économique 2011-2016, autour de trois axes prioritaires : i) développer l'agro-industrie et les petites unités de transformation ; ii) développer le potentiel touristique ; iii) développer le volet services et commerces en y incluant le domaine de l'artisanat.

La mise en œuvre de la stratégie DEL de Banfora est sous la responsabilité d'un Comité Local Aiseur (CLA) de douze membres qui se réunit au moins une fois par mois. Il est chargé du suivi et du monitoring du projet.

Dans la mise en œuvre de la stratégie, le Directeur du Développement Économique Local est astreint à un programme d'activités annuel. De ce programme certaines activités ont été déjà exécutées ou sont en cours d'exécution :

- \* Formations
- \* Une consultation publique sur la stratégie DEL afin de permettre son appropriation et sa validation a été tenue.
- \* Un plan de communication a été déroulé dans les 22 villages et les 15 secteurs de la commune.

Le déroulement de la stratégie impacte positivement la commune au regard des résultats atteints et à atteindre :

- La création de la DDEL et son accompagnement des acteurs économiques.
- Le comité local aiseur, grand responsable de toute la stratégie, est présidé par le Maire. Sa composition témoigne de sa dimension fédérative.
- La mise en place de cadres de concertations par filière d'activités et d'une faitière du développement économique local conformément aux axes prioritaires de la stratégie.
- La création d'un fonds de soutien à l'acquisition d'équipement. Ce fonds est un outil financier destiné à accélérer la réalisation des projets d'entreprises et, en ce sens, il interviendra de façon proactive dans les différents projets visant à créer de la richesse.

Afin de pérenniser les activités de cette direction et d'optimiser les services aux entreprises, la mise en place d'un centre multifonctionnel de promotion économique apparaît comme une nécessité, voire un défi pour la commune de Banfora. Tel un cadre de référence, un incubateur d'entreprises, il constituera un lieu de regroupement des différents acteurs économiques et permettra surtout aux jeunes promoteurs de bénéficier des services offerts, pour mieux asseoir leurs affaires, grandir, avant de s'installer à leur propre compte.

En effet, ce centre dont les études architecturales et de faisabilité ont été effectuées, s'inscrit dans le cadre des objectifs visés dans le développement économique local de la commune, avec comme démarche conceptuelle les axes majeurs suivants :

- Apporter des réponses efficaces et fiables aux contraintes aussi bien spatiales qu'environnementales ;
- Rechercher et créer une symbolique forte qui harmoniserait en même temps esthétique et fonctionnalité ;
- Minimiser les coûts de réalisation et d'exploitation des ouvrages.

En termes de résultats, à court terme, le centre permettra :

- Aux acteurs locaux de disposer d'infrastructures pour organiser leurs activités ;
- d'offrir des services de qualité aux entreprises allant des démarches pour leur création, à la recherche concertée d'outils pertinents de gestion devant assurer leur pérennité ;
- de renforcer et de développer les capacités de la commune en matière d'encadrement et de soutien au développement de l'économie locale ;

Ces différentes actions se dérouleront à travers la location de bureaux, de salles, d'ateliers ; l'appui à l'élaboration et la mise en œuvre des projets des individus, la facilitation des contacts avec les structures offrant des services adaptées à leur besoins ; la mise à disposition d'un personnel qualifié à même d'accompagner les entreprises. Ainsi, ce centre facilitera la mise en œuvre des activités économiques dans la commune.

Le processus de développement économique local entamé par la commune de Banfora a permis de faire découvrir à la population la vocation nouvelle à elle dévolue à la faveur des enjeux économiques de la décentralisation. Bien plus, Banfora s'est approprié cette nouvelle mission grâce au PMDE.

La direction du développement économique local intervenant dans les domaines de l'artisanat, du tourisme, de la culture, de la production, du commerce et du transport est chargée de :

- Favoriser le développement des entreprises dans une perspective d'amélioration de leur cadre de vie ;
- Informer et sensibiliser les jeunes en entrepreneuriat ;
- Suivre et accompagner les porteurs de projets ;
- Identifier des outils pour accompagner les producteurs, transformateurs, commerçants, artistes, transporteurs...
- Organiser les acteurs de l'artisanat et du tourisme ;
- Faciliter l'organisation des activités culturelles ;
- Diversifier l'économie locale dans une perspective de développement durable et de création d'emplois ;
- Promouvoir la participation active des citoyens et la concertation des acteurs socio-économiques sur les enjeux de développement local ;

En terminant, nous savons qu'il est évident que les actions menées dans le cadre de ce projet, qui est un projet de démonstration ne peuvent pas au stade actuel résoudre définitivement les questions liées à l'économie locale : création d'entreprise, soutien, formation, finance locale... Toutefois, la mise en place de la structure de développement économique locale traduit la volonté et la capacité de la commune à offrir un certain nombre de services à même de répondre aux différentes préoccupations des acteurs de l'économie locale.

Nous sommes dans un monde globalisant, et le développement économique ne saurait être entièrement endogène. La participation de tous est très importante pour la réussite de ce projet. Aussi, la mise en place de couloirs économiques prévue dans le programme permettra le désenclavement de certaines localités et facilitera les échanges commerciaux, ainsi que l'écoulement des produits de

l'agroforesterie. A terme, Banfora devra jouer pleinement son rôle de pôle de développement de la région et partant du pays et de la sous-région ouest africaine.



## Politique de la ville de Nantes en matière d'ESS

Depuis plus de 10 ans, la Ville de Nantes et Nantes Métropole se sont engagées dans une politique volontariste en faveur de la promotion de l'économie sociale et solidaire (ESS). A partir de 2004, elle s'inscrit comme « secteur économique à part entière, facteur d'équilibre du territoire, véritable secteur d'activité créateur d'emplois et de services à la population ».

### Les objectifs stratégiques de l'ESS pour Nantes Métropole :

- Introduire l'économie sociale et solidaire dans les différentes politiques publiques de Nantes Métropole ;
- Faire de l'ESS une activité de recherche-développement de l'innovation socio-économique ;
- Soutenir les projets qui répondent à l'évolution des préoccupations concrètes des habitants ;
- Développer l'image d'un territoire promoteur de l'économie plurielle.

Cette démarche est pilotée à travers des plans d'action triennaux, successifs, co-construits avec les acteurs locaux, en réponse aux enjeux du territoire : attractivité, développement économique durable, cohésion sociale, innovation... Elle a permis d'accompagner et de structurer une dynamique de territoire, le réseau d'acteurs, les compétences collectives, l'inscription du projet ESS dans une dimension européenne et internationale.

À Nantes Métropole, l'économie sociale et solidaire, tout secteur confondu, emploie 36 360 personnes, soit 16,2 % de l'emploi privé avec une masse salariale de 918 millions d'euros.

L'intervention de Nantes Métropole en matière d'ESS est structurée selon 2 axes :

- la promotion de l'ESS par l'organisation d'événements commerciaux et réflexifs ;
- l'accompagnement de projets et le développement d'activité, notamment via la mise en place, en 2006, de l'appel à projets ESS de Nantes Métropole.

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre du plan d'action de la politique publique « emploi et innovation sociale » de Nantes Métropole. Il a pour objectif de soutenir l'émergence d'initiatives, de projets en réponse aux besoins du territoire.

Dans ce cadre, **depuis 2006, plus de 100 projets ont été soutenus et accompagnés**, via :

- Un soutien financier : une subvention d'un montant de 5000 € reconductible 2 fois ;
- un accompagnement et une mise en réseau du porteur de projet avec des acteurs ciblés du territoire.

**Enveloppe financière globale (consolidée) allouée depuis 2006 : 966,5 K€.**

Aujourd'hui, l'heure est au changement d'échelle de l'économie sociale et solidaire, sur Nantes Métropole, pour passer de l'émergence d'initiatives au développement de projets et à la capitalisation des expériences afin de favoriser la pérennisation des structures économiques à finalité sociale du territoire.

### Pour ce faire, Nantes Métropole :

1. Fait évoluer son dispositif « d'appels à projets » en tant que « **fonds de soutien et démarche d'appui à l'innovation socio économique** » en cohérence avec l'offre de services de « l'incubateur/pépinière » du pôle de coopération ESS ».
2. Accompagne et soutient fortement :
  - ⇒ La mise en œuvre d'un **pôle de coopération ESS** sur l'île de Nantes. Véritable lieu d'initiative, d'expérimentation et d'innovation, ce projet participera à inscrire de manière plus prégnante l'ESS au cœur du projet de l'éco-métropole nantaise. Il rassemblera une palette d'outils au service de la promotion, de la coopération, de la consolidation et du développement économique de projets en économie sociale et solidaire.
  - ⇒ A une autre échelle territoriale, les **lieux collectifs de proximité (LCP)** : mise en place d'une plateforme de mutualisation afin de consolider et de pérenniser leurs activités. Un LCP est un lieu ouvert avec une identité forte, ancré sur un territoire de proximité (quartier) avec une production de services qui vise à renforcer le lien social, la mixité sociale, améliorer le cadre de vie, favoriser l'implication directe des habitants dans le vie de leurs quartiers ...

L'ouverture du pôle de coopération ESS s'inscrit dans cette logique de changement d'échelle pour la mise en œuvre d'une biodiversité économique favorisant, d'une part, l'essor de l'entrepreneuriat par la consolidation d'une offre de service territoriale (qui s'appuie sur toutes les ressources du territoire) en faveur des porteurs de projets et de la pérennisation des structures à finalité sociale et, d'autre part, la création d'emplois pérennes sur le territoire.

Il se déploiera sur une surface totale de 9 000 m<sup>2</sup> dont plus de 4 000 m<sup>2</sup> de bâti et il permettra au territoire nantais de bénéficier de l'un des premiers lieux « multifonctions » sur le champ de l'ESS en France, à partir du 1<sup>er</sup> trimestre 2014.

### En termes d'architecture, ce projet intègre :

- Un principe d'aménagement durable : réhabilitation d'une friche industrielle, économie d'énergie, une station de phyto-épuration, élaboration d'un concept de bureaux à partir de modules en bois aménagés et superposés, réemploi de matériaux...
- Un développement de bonnes pratiques en matière d'insertion professionnelle : 11 lots d'ouvrage intègrent de la clause d'insertion (achat public responsable).

### Les 5 fonctions du pôle de coopération :

- **Hébergement** : location de bureaux et d'espaces de stockage (coût modéré) : 60 bureaux et 44 postes « open space » permettront d'accueillir 200 personnes sur 1650 m<sup>2</sup>.
- **Incubateur / pépinière d'entreprises** : favoriser le repérage, l'émergence et le développement de projets de création d'entreprises à finalité sociale (individuels et collectifs). Cette nouvelle offre de services est co-construite par Nantes Métropole, les principales têtes de réseaux et les accompagnateurs de projets du territoire.
- **Magasin collectif** : un espace de consommation alternatif de 470 m<sup>2</sup> : des produits d'utilité quotidienne d'occasion (vêtement, mobilier, électroménager, cycles, déco ...) et possibilité d'achat de services de réparation. Il sera porté par un groupe d'entrepreneurs de l'ESS qui font le choix de s'allier pour proposer une offre commune. Ils associeront d'autres structures de l'ESS qui proposeront leurs produits de manière ponctuelle ou régulière.
- **« Cantine »** : un lieu de 130 m<sup>2</sup> ; proposition d'une offre commune de restauration quotidienne par 3 structures d'insertion professionnelle.
- **Espace « événementiels »** : proposition à la location d'un ensemble de surfaces (1200 m<sup>2</sup>) pour l'organisation d'évènements.  
L'offre de location : un espace polyvalent (900 m<sup>2</sup>), l'espace cantine, les salles de réunion (de 20 à 92 m<sup>2</sup>).

## **Lokossa : appui à la création d'entreprise**

La République du Bénin est un pays de l'Afrique de l'Ouest partageant ses limites territoriales avec le Niger au Nord, l'océan Atlantique au Sud, le Nigéria à l'Est, le Togo à l'Ouest et le Burkina Faso au Nord-Ouest. Il couvre une superficie de 114625 Km<sup>2</sup> pour une population estimée à environ 8 millions d'habitants. Ce pays, indépendant depuis 1960, a choisi la voie de la démocratie en 1990 au terme de la Conférence des forces vives de la nation et a opté pour la décentralisation consacrée par sa loi fondamentale, la Constitution du 11 février 1990, en son titre 10 et entrée dans sa phase active depuis 2003. Ce bien heureux processus a conduit à l'installation des Communes, entités dotées d'autonomie financière et mandatées pour gérer le bien commun local.

Le Bénin compte 77 Communes réparties dans 12 Départements à savoir : Alibori, Atacora, Atlantique, Borgou, Collines, Couffo, Donga, Mono, Littoral, Ouémé, Plateau et Zou.

Aux termes des dispositions de l'article 2 de la loi 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des Communes en République du Bénin, la Commune, en tant que cadre institutionnel de l'exercice de la démocratie à la base, donc de la gouvernance des affaires locales, est garante de la gestion des affaires publiques locales.

Le thème de la présente communication trouve sa quintessence dans ces principes légaux et sera fondé sur l'expérience personnelle de la Commune de Lokossa en tant qu'entité décentralisée en matière de l'économie sociale et solidaire.

### **I. Présentation de la Commune de Lokossa**

Située au Nord- Ouest du Département du Mono, la Commune de Lokossa est l'une des six (06) subdivisions administratives que compte ce Département.

Elle couvre une superficie de 260km<sup>2</sup>, ce qui représente 16% de la superficie du Mono et 0,23 % de celle du Bénin.

Limitée au Nord par la Commune de Dogbo dans le Département du Couffo, au Sud par les Communes d'Athiémé et de Houéyobgé, à l'Est par celle de Bopa et à l'Ouest par le territoire togolais, la Commune de Lokossa est subdivisée en cinq (05) Arrondissements que sont : Lokossa, Agamé, Koudo, Houin et Ouèdèmè-Adja. Ces Arrondissements sont subdivisés en huit (08) quartiers de ville et cinquante sept (57) villages soit un total de quarante-cinq (65) localités administratives.

Le chef- lieu de la Commune (Lokossa) est situé à environ 106 km de Cotonou et est en même temps le chef –lieu des Départements du Mono et du Couffo. Selon les estimations de l'INSAE en 2012, la population de Lokossa est de 104428 habitants.

L'économie de la Commune repose essentiellement sur la production agricole dominée par la culture du palmier à huile, maïs et du manioc et le maraîchage ; l'exploitation des carrières de gravier, de sable et de calcaire ; les petites et moyennes entreprises de l'artisanat et de services et deux industries représentées par la Société des Industries Textiles du Bénin (SITEX) et la Compagnie Béninoise des Textiles (CBT).

Depuis l'installation du deuxième Conseil Communal à l'issue des élections locales de 2008, l'équipe communale que je dirige ne manque pas d'entrain et d'abnégation. Elle a bâti sa réputation sur une gestion de proximité avec obligation de résultat et de reddition de compte par la mise en œuvre des politiques sectorielles mieux ajustées aux attentes des populations.

## **II. L'expérience de la Commune de Lokossa**

Constituées d'associations, de coopératives, de mutuelles et de fondations, l'économie sociale et solidaire (ESS) rassemble des structures qui se définissent comme des groupements de personnes et non de capitaux. En effet, les décisions sont prises sur le principe « d'une personne égale une voix » et non « d'une action égale une voix ». Elles reposent sur des valeurs communes telles que la lucrativité limitée, avec des fonds propres impartageables et une faible part des excédents redistribuables.

La décentralisation constitue un geste politique fort envers les acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire en attente d'actions de promotion et de soutien. Ainsi, bon nombre de demandes se sont exprimées de manière individuelle (porteurs de projets en recherche de soutiens principalement financiers de la Ville) ou de façon collective à travers le groupe de travail réunissant les têtes de réseaux locaux de l'économie sociale et solidaire.

Pour autant, le contexte budgétaire général impose une approche méthodique dans la réponse apportée d'une part aux attentes qualitativement et quantitativement nombreuses des acteurs locaux et d'autre part aux problématiques et enjeux de l'économie sociale et solidaire. Ainsi, la Commune s'est donnée des voies d'actions pour la réussite des initiatives.

## **III. Voies d'action**

Deux objectifs ont été retenus pour construire l'action communale :

- ✓ valorisation de l'économie sociale et solidaire, méconnue dans sa réalité économique et ses fondements ;
- ✓ Soutien et accompagnement des initiatives.

La poursuite de ces deux finalités aboutit à identifier plusieurs champs d'actions à savoir :

✚ Des actions de communication, de sensibilisation et de valorisation se déclinant comme suit :

- Sensibilisation des publics aux fondements et à l'intérêt de l'économie sociale et solidaire ;
- Mise en place d'un guichet économique local bâti autour d'une mise en valeur du tissu économique social et solidaire (inventaire des structures de soutien aux porteurs de projets, événements dédiés à l'économie sociale et solidaire, recensement des entreprises existantes sur le territoire). Cet outil serait destiné prioritairement aux structures en contact avec les porteurs de projet.

✚ Un plan de soutien et d'accompagnement des initiatives :

Les initiatives et les idées en matière d'économie sociale et solidaire sont nombreuses.

La Commune de Lokossa a fondé son expérience sur l'accompagnement des groupements de personnes. En effet, à travers la mise en œuvre des microprojets, la Commune de Lokossa apporte son appui technique, financier et institutionnel.

S'agissant de l'appui technique, la Commune de Lokossa assure la formation des groupements de personnes en matière d'appropriation des matériels de travail adéquats, de renforcement de capacités dans divers domaines.

Il faut noter que plusieurs initiatives sont à l'actif de la Mairie. Il s'agit par exemple de :

- le projet d'Éducation aux Services du Leadership Féminin (EDUSELF) qui est négocié et obtenu par la Mairie pour accompagner les couches défavorisées. Ainsi, ce projet couvre trois Arrondissements sur les cinq que compte la Commune de Lokossa. Sa mise en œuvre a permis la réalisation de plusieurs actions en faveur des femmes et des écolières. Aujourd'hui, les Arrondissements dans lesquels ce projet se développe, les femmes qui y sont ont bénéficié d'abris polyvalents leur permettant de suivre non seulement des cours d'alphabétisation mais aussi et surtout de mener des activités génératrices de revenus à travers les matériels de travail mis à leur disposition. Cette activité d'alphabétisation introduite permet aux femmes de savoir lire et écrire dans leur langue maternelle et leur facilite la gestion de leurs activités. C'est un projet qui cultive au niveau des femmes l'esprit de travail en équipe ainsi que l'entreprenariat. Il importe de signaler que la matière est obtenue et transformée sur place par les femmes. Ces activités contribuent au développement et la promotion de l'économie locale. Ce même projet encourage la scolarisation des jeunes filles en mettant à disposition à chaque rentrée scolaire, des kits pour alléger la tâche aux parents et même temps promouvoir la culture d'excellence.
- le projet de réalisation d'une unité de production de farine MISOLA qui est une farine enrichie certifiée par la DANA. Ce projet est mis en place grâce à l'appui technique et financier de l'Association France Bénin Vendée. La phase opérationnelle est assurée par des femmes constituées en groupement et qui ont été formées dans un centre au Niger. Ces femmes font la production et la commercialisation de cette farine dans la région. La Mairie accompagne ces initiatives créatrices d'emploi en matière de services à la personne.
- le projet de transformation de « Moringa » en poudre : Depuis l'avènement de la décentralisation au Bénin et conformément aux dispositions des articles 1 et 2 de la loi n°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des Communes en République du Bénin, la Commune doit faire face à sa destinée à travers le Conseil Communal dont le Maire est l'organe exécutif. Dans ce cadre, la mobilisation des ressources propres pour faire face aux réalisations lui incombe et il est nécessaire, voire indispensable, de mettre en place des structures pouvant contribuer à la création de la richesse pour une forte mobilisation des ressources propres. C'est dans ce contexte que le Maire a suscité en 2011, la promotion de moringa qui est une plante comportant assez de vertu. Ainsi, la chaîne de production est mise en place à partir des jeunes agriculteurs. Ces jeunes sont organisés autour de la production agricole et font la culture de moringa pour accompagner les autres produits. L'organisation complète de la chaîne de production a conduit à la mise en place d'une association de femmes dénommée "Union fait la Victoire". Après l'appui à la rédaction des statuts et règlement intérieur devant régir ladite association, le processus est suivi jusqu'à l'obtention du récépissé d'inscription à la Préfecture puis la mise en contact avec les jeunes producteurs pour leur faciliter l'approvisionnement en matière première (le moringa) en vue de sa transformation en poudre comestible. Cette étape est suivie d'une formation que la Mairie a organisée à leur intention sur financement personnel du Maire. Une fois la formation réalisée, elles ont commencé la transformation de ce produit comestible, très riche en vitamines, est envoyé à la DANA qui, pour certification. Mais en attendant la délivrance du certificat de conformité, a donné son accord de principe pour permettre à l'Association de démarrer la commercialisation. Cette initiative participe à la promotion de l'économie locale car, elle produit de la richesse. Cela suppose une augmentation des revenus des producteurs et des transformatrices.

Toutes ces activités génératrices de revenus sont pourvoyeuses de la richesse et créatrices d'emplois décents. Ainsi, la Commune de Lokossa s'évertue dans ce secteur dans le souci de promouvoir l'économie locale qui profite à toutes les couches sociales.

Les services à la personne ont donc de beaux jours devant eux et s'inscrivent dans la dynamique de tertiarisation de l'économie.

Toutefois, leur concrétisation et leur pérennisation demeurent réellement une affaire complexe, nourrie d'incertitudes et d'obstacles, où le soutien financier public n'est pas et ne peut être la réponse unique. En effet, la création d'une entreprise s'avère souvent être un acte difficile, parce qu'à la croisée d'enjeux humains, économiques et financiers et l'économie sociale et solidaire n'est en ce point nullement épargnée. Les défis sont d'ailleurs généralement plus ambitieux à relever parce qu'empreints d'une dimension socialement novatrice, non éprouvée dans la sphère de l'économie classique. C'est pourquoi, il convient de redoubler de vigilance, de rigueur et de perspicacité dans la manière d'apporter un soutien aux différentes initiatives.

L'autre aspect qu'il importe de mentionner, c'est le management participatif axé sur l'implication des administrés que l'équipe a choisi pour fonctionner. Cet élan de démocratie moderne suscite auprès des citoyens de la Commune un engouement particulier pour les affaires publiques locales et requiert leur adhésion à la politique de développement local.

## **Conclusion**

Les actions en faveur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) nécessitent une démarche innovante, inventant de nouvelles réponses aux problèmes économiques, sociaux et environnementaux, de nouvelles manières de mobiliser des ressources, adaptant certaines méthodes utilisées dans la sphère capitaliste afin de servir une mission sociale.

Or, l'Économie Sociale et Solidaire souffre manifestement d'un manque de visibilité. Ce qu'elle représente au plan économique en termes d'emplois et de richesse, mais aussi la culture qu'elle apporte en termes de réflexion et d'expérimentation n'est pas toujours suffisamment connu et reconnu par les pouvoirs publics, les diverses instances économiques et sociales, le public en général. Ce défaut de reconnaissance est autant interne qu'externe. Beaucoup réfléchissent et agissent au sein de l'ESS sans avoir pleinement conscience d'appartenir à une économie spécifique. Pourtant, une cohésion interne produite par une culture partagée serait indispensable à la crédibilité et à la légitimité de l'ESS et de ses propres acteurs.

## **Atelier 3**

« Favoriser les espaces de coordination et les cadres de coopérations durables »

---





## **Stratégie de développement local avec les acteurs**

Dans le cadre de cet atelier sur la favorisation des espaces de coordination et des cadres de coopération durable, c'est dans le cadre du programme PMDE financé par le gouvernement Canadien à travers la Fédération Canadienne des Municipalités et en cogestion avec l'Association des Municipalités du Burkina Faso et de l'Association des Municipalités du Mali qu'il nous fait plaisir de partager avec vous l'expérience vécue dans nos deux communes respectives.

Tout d'abord permettez-moi de présenter les deux communes. La commune de Kadiolo est située au Sud de la République du Mali dans la troisième région administrative (Sikasso). Elle compte 20 villages dont Kadiolo est le chef-lieu et elle est peuplée de 52 932 habitants. L'activité économique est dominée par l'agriculture à laquelle s'ajoutent l'élevage, le commerce, la pêche, l'artisanat et le transport. Il existe d'autres opportunités comme le marché qui n'est pas aménagé et la production fruitière (anacarde). La commune urbaine d'Orodara est située à l'extrême Ouest du Burkina Faso dans la région des hauts bassins dont le chef-lieu est Bobo-Dioulasso. La population est de 31 632 habitants répartie entre 6 villages et 7 secteurs. Ces principales activités économiques sont l'agriculture notamment l'arboriculture fruitière (mangues, agrumes, anacarde...), le commerce et l'élevage. Les deux communes développent chacune un projet de démonstration en développement économique local dans le cadre du programme.

La particularité pour le projet de Kadiolo est celui de la mise en place d'un centre communal de développement économique local ayant pour but le renforcement des capacités des acteurs locaux et l'aménagement de son marché tandis que celui de la commune d'Orodara porte sur l'appui au développement de micro-entreprises de transformation agro-alimentaires et de service.

Dans le cadre des projets respectifs, un des objectifs a été de se pencher sur la structuration de l'économie sociale et solidaire par le développement de processus, de stratégies communes et des actions permettant d'impliquer les populations à travers d'espaces de dialogues sur le développement de l'économie locale. Cela, bien sûr, afin de créer une synergie et une relation de collaboration entre les collectivités locale et les acteurs du milieu. Notre préoccupation immédiate à portée sur :

*« Quelles démarches les Communes de Kadiolo et de Orodara ont développé pour impliquer les acteurs locaux dans leur stratégie de développement économique local ? »*

### **I- Démarches adoptées pour une participation active des acteurs du DEL**

#### **a. Organisation de consultations générales des acteurs locaux :**

- i. Incitation au regroupement des acteurs locaux du DEL par secteur et par filière.
- ii. Mise en place d'une commission technique de réflexion.  
Elle se compose de :
  - Représentant du Conseil Communal
  - Agents communaux
  - Services techniques déconcentrés de l'État
  - Chambre de commerce
  - Chambre de métiers

- Chambre d'Agriculture
- Associations de femmes
- Associations de jeunes.
- Organisation de la société civile

Elle donne des orientations en matière de DEL.

- iii. Implication des acteurs locaux dans la mise en place des projets de démonstration :  
Tous les représentants des acteurs locaux ont participé à la mise en place des projets de démonstration ainsi que les Communes partenaires.
- iv. Participation des acteurs locaux à l'élaboration d'un plan stratégique de développement et d'un plan d'action en DEL.

b. Composition et Fonctionnement du comité aviseur :

Le comité local aviseur regroupe l'ensemble des représentants des acteurs locaux et se réunit une fois par mois pour échanger sur les activités prévues dans le plan d'actions.

L'implication de ces acteurs dans le comité permet une bonne planification des activités et entraîne du coup une participation effective des bienfaiteurs car les activités menées sont celles souhaitées par les acteurs eux-mêmes. Exemple les ateliers de formation qui ont été donnés à Orodara tels que la gestion d'entreprise, le management des structures ou encore le marketing en entreprise, sont des thèmes de formation que les acteurs du DEL eux-mêmes ont exprimés d'avoir pour le renforcement de leur capacité. Les différents acteurs sont informés sur les activités du programme et font remonter les remarques et les suggestions au niveau du comité local aviseur à travers leurs représentants. De plus, lors de l'attribution de fonds d'appui, les coopératives ont été préférées aux associations. Ce choix est venu de la base (chambres consulaires) et les chambres assurent le suivi sur le terrain.

c. Mise en place d'un cadre de concertation :

Des cadres de concertation regroupant les responsables des 3 chambres consulaires (Commerce-métier-agriculture) à Kadiolo, et des filières (mangue-anacarde) à Orodara ont été mis en place pour discuter et rechercher des solutions aux différentes problématiques du DEL. Des procès-verbaux sont dressés et diffusés à l'issue des rencontres trimestrielles et sont disponibles.

En fait, la création de ces cadres a permis une discussion directe entre les différents acteurs des filières eux-mêmes d'une part entre et les acteurs et le conseil communal d'autre part. L'installation de ce cadre de dialogue entre toutes ces parties a permis à l'administration communale une prise de décision ou d'acte dans la en matière de taxe communale envers les auteurs économique de manière consensuelle. Pour exemple la taxe mensuelle à payer pour l'occupation d'une boutique ou d'un hangar au marché central de Orodara a été fixée de concert entre l'administration communale et les opérateurs économiques. À Kadiolo, Les chambres consulaires travaillaient isolement, leur fédération a permis une mise en commun des informations et une participation aux prises de décisions. Ex : Les concertations autour du projet du nouveau marché et du choix du site. Les échanges entre les acteurs ont été fructueux.

d. Opérationnalisation d'un plan de communication :

Élaboration d'un plan de communication et sa mise en œuvre à travers :

- les radios locales,
- le théâtre forum,
- les crieurs publics,
- les Assemblées générales,
- les affiches, dépliants et panneaux...

Le plan de communication a permis de rendre visible les actions en DEL du conseil communal en faveur des acteurs du DEL grâce aux outils utilisés ci-dessus cités. Ce qui donne un crédit au pouvoir local dans sa politique de gouvernance. À Kadiolo, cela a permis que les 3 chambres consulaires aient organisés des séances d'information, les assemblées générales ont été organisées par les différentes chambres consulaires et cela a permis aux acteurs de s'approprier de notre projet de démonstration. Des émissions radiophoniques ont été préparées et diffusées dans les 3 radios de proximité de Kadiolo.

## **II- Conclusion**

Les Communes de Kadiolo et de Orodara à travers leur projet de démonstration ont développés des stratégies de participation active de tous les acteurs au DEL. Leur implication dans les démarches c'est-à-dire organisation de consultation générale, la mise en place d'un comité aviseur et des différents cadres de concertation ; tout cela accompagné d'un plan de communication qui permet de rendre public les actions menées, permet au sûr et mesure l'installation d'un climat de confiance entre les pouvoirs locaux et les acteurs du DEL qui ne se voient plus comme les adversaires mais plutôt comme des partenaires. C'est ainsi qu'une nouvelle dynamique se met progressivement en place pour un développement économique solidaire, sociale et durable dans les deux communes. A travers le renforcement de capacité, de nouvelles opportunités ont été dégagées dont la mise en œuvre permettra d'améliorer les conditions de vie des populations et d'améliorer les ressources de la Commune.



## Le Comité bordelais pour l'innovation économique et solidaire

### **1. L'ESS : Une importance économique incontournable**

L'économie sociale et solidaire est un secteur qui représente environ 10% de l'économie nationale en termes d'entreprises et d'emplois. Dans la commune de Bordeaux ce pourcentage est plus important encore, entre 12 et 14%. L'ESS composée dans son approche stricte d'association, de coopératives, de mutuelles, et de fondations voit se côtoyer de très petites structures et des entreprises importantes dans les domaines de la banque, des assurances par exemple. Les autres champs d'actions couverts par l'ESS sont essentiellement ceux de la santé, des services à la personne en général et du développement durable (récupération, recyclage, réutilisation...).

### **2. Un espace d'innovation sociale et un gisement de création d'emplois : l'élargissement de l'ESS**

Ces secteurs sont devenus stratégiques et aux côtés de l'économie dite classique, avec laquelle les porosités sont de plus en plus importantes, l'économie sociale et solidaire dans une acception élargie au concept d'innovation sociale (quelle que soit la structure juridique choisie, le statut ne faisant pas la vertu) devient un moteur de croissance et de création de lien social.

### **3. L'intégration des nouvelles technologies**

Les pratiques numériques ont révolutionné les champs couverts traditionnellement par l'ESS en multipliant les initiatives et rendant possibles des expérimentations comme par exemple les différents systèmes d'échanges locaux sur internet, les organisations en circuit court, et même le financement de l'initiative économique ou associative au moyen du financement participatif recréant un lien entre épargne locale et les initiatives issues d'un territoire. Ce foisonnement de nouveaux usages et de nouveaux services répondent à une approche différente de la consommation mais aussi de l'entrepreneuriat en mode « collaboratif »

### **4. Un besoin d'ouverture, de structuration et de promotion de l'ESS**

Ces concepts nouveaux et mouvants demandent une approche rénovée et élargie de l'économie sociale et solidaire avec la mise en place d'une politique favorable au développement de l'initiative économique. En France, certaines infrastructures d'accompagnement à la création d'activités telles la Ruche ou la Cantine à Paris mais aussi l'ensemble des « tiers lieux » ont montré la voie. A Bordeaux, les pépinières d'entreprises existantes ou à venir se thématisent vers la créativité et les nouveaux usages. Le Node, espace de travail collaboratif numérique joue lui-même un rôle de générateur d'idées et de média.

## **5. Quelles actions pertinentes ? Le Comité Bordelais pour l'initiative économie et solidaire**

Le comité bordelais pour l'innovation économique et solidaire a été mis en place afin d'apporter ses préconisations. Composé de personnalités engagées dans les champs de l'entrepreneuriat solidaire, de l'innovation sociale, de l'insertion par l'emploi... Le comité s'est tourné vers trois orientations fortes :

- Inscrire l'innovation sociale dans les projets urbains afin d'intervenir en amont de la création de nouveaux quartiers pour en anticiper les besoins futurs et créer des lieux d'implantation abordables pour ces activités associatives ou entrepreneuriales spécifiques.
- Créer les conditions de l'accélération de l'innovation sociale en apportant aux porteurs de projets l'ouverture du réseau des acteurs locaux.
- Favoriser les coopérations inédites par une immersion en écosystème urbain avec l'organisation de rencontres, une animation et un suivi spécifiques.

## **6. Membres du Comité Bordelais pour l'initiative économique et solidaire**

Christian Valadou : L'Autre Entreprise, Mouvement des entrepreneurs sociaux, Président d'Aquitaine Active ; Christian Louis Jacquot (la Machine à Lire, La Petite Machine) ; Luc Milbergue (PDG Stratégir.) ; Jean Marc Gancille (groupe Evolution) ; Nicolas Guenro (Autocool) ; Marc Bonello (La maison pour rebondir. Groupe Suez) ; Sylvain Lepointeur (la Conciergerie Solidaire) ; Jérémie Bremaud (La Fabrique à Initiatives) ; Jean Pierre Santos (JCE) ; Chantal Ballanger Fondation Macif

<b>Annexe</b> <b>Article 1 du projet de loi ESS</b>
--

### Article 1 - Entreprises de l'ESS

- I. L'économie sociale et solidaire est composée des activités de production de biens ou de services mises en œuvre par les personnes morales de droit privé, constituées sous la forme de coopératives, de mutuelles relevant du code de la mutualité ou du code des assurances, [ d'institutions de prévoyance relevant du code de la sécurité sociale,] de fondations ou d'associations régies par la loi de 1901 ou, le cas échéant, par le code civil local applicable aux départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.
- II. Appartiennent également à l'économie sociale et solidaire les personnes morales de droit privé qui, aux termes des statuts qui les régissent, remplissent les conditions suivantes :
  - 1°) un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices ;
  - 2°) un objectif orienté principalement vers la recherche d'une utilité sociale, tel que définie à l'article 2 ;
  - 3°) et une gestion conforme à tous les principes suivants :
    - a) les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise ;
    - b) les réserves constituées sont impartageables. En cas de liquidation, l'ensemble de l'actif net est dévolu à une autre entreprise de l'économie sociale et solidaire répondant aux exigences définies au présent article ;
    - c) ses statuts prévoient un encadrement de la répartition des excédents de gestion, dans des conditions définies par un décret qui fixe un taux minimal de mise en réserve obligatoire des bénéfices ainsi qu'un taux maximal de distribution du résultat net ou de l'excédent net de gestion.

- III. Peuvent faire publiquement état de leur qualité d'entreprises de l'économie sociale et solidaire et bénéficier des droits qui s'y attachent, les personnes morales de droit privé qui :
- 1°) Répondent aux conditions mentionnées aux I ou II du présent article ;
  - 2°) Pour les entreprises relevant des dispositions du II, se sont valablement immatriculées auprès de l'autorité compétente en tant qu'entreprise de l'ESS.
- IV. Les conditions d'application du présent article sont précisées par décret.





## **Recommandations des ateliers**

---



**Mme Pauline VERON**

Adjointe au Maire  
PARIS (France)

---

## **Atelier 1 : « Promouvoir l'Économie Sociale et Solidaire : le rôle de l'engagement politique des élus locaux »**

Merci Monsieur le Maire, Cher Bertrand, Chère Anne Hidalgo, Cher Pierre Schapira, Chers élus, collègues, Mesdames, Messieurs, Bonjour à toutes et à tous,

Je souhaite tout d'abord remercier l'AIMF d'avoir choisi le thème de l'Économie Sociale et Solidaire pour cette Assemblée générale de Paris. C'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur en tant qu'Adjointe au Maire de Paris chargée de l'Économie Sociale et Solidaire et, au cours de nos débats, nous lui avons donné une nouvelle dimension, au cours de ces deux derniers jours. J'ai eu le plaisir de présider le premier atelier consacré au rôle de l'engagement politique des élus locaux dans la promotion de l'Économie Sociale et Solidaire. Cet atelier a été à l'image de la Francophonie, amical et généreux.

Grâce aux très nombreuses interventions, nous avons pu partager les expériences du Québec, de Genève, de Paris mais aussi de Rabat, de Louga, de Yamoussoukro, de Goma, de Kâmpôt et d'autres villes encore. Nous avons également eu l'intervention d'un entrepreneur social. Nos échanges ont permis de mettre en lumière de nombreuses innovations au Nord qui sont inspirées de pratiques parfois séculaires qui existent dans les pays du Sud et que les pays du Nord se sont appropriées pour répondre aux besoins de leurs villes. Nous nous sommes tous enrichis des échanges d'expériences et de bonnes pratiques, des singularités des contextes locaux et des différences culturelles.

Il est maintenant l'heure d'en tirer un bilan et quelques recommandations.

Nous avons tout d'abord partagé des constats.

L'Économie Sociale et Solidaire est ancrée dans les territoires. Ce sont les habitants, le tissu associatif, les corps intermédiaires, les élus locaux qui lui donnent vie, qui expérimentent de nouvelles réponses aux défis sociétaux en étant sur le terrain. L'Économie Sociale et Solidaire est certes efficace face à la crise économique et sociale que nous traversons mais cette Économie ne se limite pas à une Économie de la réparation. C'est aussi une Économie de la transformation de nos sociétés. Comme l'a souligné le Maire de Rabat, l'urbanisation galopante des villes du Sud constitue un défi majeur pour les élus et rend nécessaire leur engagement en faveur de l'Économie Sociale et Solidaire. Celle-ci est en effet un vecteur de lien social, de solidarité, de développement et d'emploi. Les valeurs de l'Économie Sociale et Solidaire correspondent à un nouveau mode d'organisation, à un autre modèle de société qui est fondé sur la coopération et pas seulement sur la compétition entre les individus.

Autre constat partagé, l'Économie Sociale et Solidaire, du fait de son hétérogénéité, n'est pas un secteur facile à appréhender. On voit que le périmètre diffère d'un pays à l'autre, et elle recouvre parfois plusieurs périmètres au sein d'un même pays.

Nous avons également souligné l'existence, quels que soient les contextes, d'énergies locales fortes, qui permettent de développer des initiatives dans un nombre varié de secteurs. Cette envie de faire, cette envie forte, locale, qui vient de la population, est un moteur pour les élus locaux. Les pays dans lesquels des lois ont été votées ou sont en cours d'élaboration, donnent donc un socle au domaine de l'Économie Sociale et Solidaire, ainsi que des moyens aux pouvoirs publics pour soutenir de différentes façons ce secteur.

Nous avons également établi quelques recommandations que je vais vous énoncer.

Tout d'abord en direction des maires et des élus, qui ont pour rôle premier de créer un environnement positif qui permette au secteur de l'Économie Sociale et Solidaire de se développer de manière durable, nous avons émis les recommandations suivantes :

Premièrement, que les modalités de la commande publique, que les marchés publics, permettent de favoriser les structures de l'Économie Sociale et Solidaire, que dans les commandes, dans les achats des communes, il puisse y avoir un secteur qui favorise l'Économie Sociale et Solidaire.

Deuxièmement, lorsque cela est possible, qu'il y ait la mise en place d'un cadre réglementaire local qui permette de définir ce qui relève de l'Économie Sociale et Solidaire et ce qui n'en relève pas, notamment lorsqu'il n'y a pas de cadre national.

Troisièmement, qu'il y ait des mécanismes de concertation qui permettent, localement, d'associer le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire à l'élaboration et à la mise en place des politiques publiques locales. Par exemple à travers des conseils de quartiers.

Quatrièmement, qu'il y ait des mécanismes d'accompagnement et de financement des structures de l'ESS à travers la création de forums, de pôles de coopération, incubateurs, ou de micro-crédit, fonds locaux... pour accompagner les entrepreneurs sociaux.

Et enfin, dernière recommandation aux maires, qu'il y ait un développement de la coopération décentralisée dans le domaine de l'Économie Sociale et Solidaire pour qu'il puisse y avoir plus de partages de bonnes pratiques.

Nous avons aussi émis des recommandations à l'attention de l'AIMF.

Au-delà de l'Assemblée générale de Paris, le Secrétariat permanent de l'AIMF doit continuer à sensibiliser les élus locaux sur l'apport de l'Économie Sociale et Solidaire. Il serait formidable qu'il soit rendu possible d'accompagner la mise en place de programmes pilotes, dans certaines villes, en s'appuyant sur l'expertise des villes membres du réseau, notamment sur l'expertise des villes du Sud.

Le Secrétariat permanent de l'AIMF doit valoriser le rôle et l'engagement des maires en faveur de l'Économie Sociale et Solidaire dans les enceintes internationales et auprès des États francophones, afin de susciter leur mobilisation et leur accompagnement dans les démarches des villes.

Enfin, une recommandation à l'attention des États membres de la Francophonie : les lois sur l'Économie Sociale et Solidaire qui existent au Québec et qui sont en cours d'élaboration en France, constituent des avancées importantes pour la reconnaissance de la pluralité de nos économies, de l'ancrage territorial fort de l'Économie Sociale et Solidaire. Il s'agit également d'avancer sur la sensibilisation et la stabilisation de ce secteur, notamment de ses liens avec les collectivités locales. De telles initiatives devraient être prises dans les autres États membres de la Francophonie afin d'accompagner le développement de l'Économie Sociale et Solidaire dans les villes. La mise à disposition de financements apparaît comme essentielle pour l'atteinte des objectifs que nous nous sommes fixés lors de cet atelier.

Et la dernière recommandation est à l'attention de la Commission européenne qui nous a fait le plaisir de participer à notre atelier, nous lui recommandons de poursuivre et de renforcer son financement direct aux collectivités locales notamment pour la mise en œuvre de projets qui relèvent de l'Économie Sociale et Solidaire.

Je vous remercie de votre attention. Je pense que notre atelier a été fructueux et a permis de dégager un certain nombre de recommandations très concrètes pour permettre le développement de l'Économie Sociale et Solidaire dans les pays du Nord mais aussi dans les pays du Sud.

Encore une fois, je vous remercie.

## **Atelier 2 : « Appui à la création d'entreprise : services, formation, finance solidaire »**

Monsieur le Secrétaire général, merci beaucoup, Monsieur Bertrand DELANOË, Chers collègues élus, Bonjour à vous tous et merci d'être présents,

J'ai l'honneur de vous présenter le projet de recommandations de l'atelier 2, « Appui à la création d'entreprises : services formation, finance solidaire ».

Il y a 2,4 millions d'emplois en France, soit 10 % de l'emploi salarié, telle est à l'échelle d'un pays l'impact social de l'Économie Sociale et Solidaire. Au niveau du territorial, l'Économie Sociale et Solidaire a un impact encore plus crucial pour la vie économique et sociale. A Montréal, Genève et Nantes, le secteur de l'ESS représente 15 % de l'emploi privé. Cet atout économique est aussi un vecteur fort de cohésion sociale. Ces entreprises, coopératives, mutuelles, fondations, associations, rendent des services dans une grande diversité de domaines : services à la personne, agroalimentaire, culturel, services financiers de base, d'assurance, d'enseignement et de santé.

Au-delà d'une image d'Économie de la pauvreté, les entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire sont donc porteuses non seulement de richesses économiques mais aussi de développement humain. Cependant, souvent jeunes et situées en marge des schémas économiques traditionnels, les entreprises d'ESS ont besoin d'un accompagnement pour lancer, consolider leurs activités.

L'enjeu de cet atelier est de déterminer par quels moyens les élus locaux peuvent obtenir et soutenir la création et la pérennisation d'entreprises d'Économie Sociale et Solidaire et de faire naître une culture commune.

Les expériences de Nantes, de Lokossa, de Dakar, de Banfora, de Genève et celles du Groupe SOS, de l'Agence Universitaire de la Francophonie, nous ont été présentées. Elles ont permis d'identifier les attentes des différents acteurs de l'ESS, et les mesures que les villes peuvent mettre en place pour soutenir ces acteurs.

Parmi les freins identifiés par les entreprises, il y a le manque de visibilité, manque de reconnaissance politique, besoin d'accompagnement pour le démarrage des activités et leur consolidation, besoin d'organisation des filières.

Pour appuyer les entreprises d'Économie Sociale et Solidaire, les expériences suivantes ont été présentées :

- la réalisation de diagnostics sur le territoire de la commune comme à Nantes ou Genève
- la mise en place d'événements visant à faire connaître l'ESS
- l'attribution de locaux permettant une meilleure identification de l'ESS
- la mise en réseau, la construction d'infrastructures et d'incubateurs permettant la naissance de l'ESS
- l'élaboration de politiques pluriannuelles concertées
- l'appui à des associations faîtières permettant de structurer les ressources de l'ESS
- le soutien financier à des ESS comme à Dakar ou à Nantes
- la formation et le renforcement des capacités de l'ESS

Et, suite à ces échanges, les participants ont eu l'opportunité d'émettre les recommandations suivantes :

Les recommandations à l'attention des maires :

- établir un diagnostic permettant de répertorier les différents acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire et les différentes filières
- identifier les forces et faiblesses du cadre réglementaire existant
- identifier les besoins et attentes des acteurs
- identifier les bonnes pratiques reproductibles
- initier un dialogue avec les acteurs de l'ESS
- se regrouper au sein d'intercommunalités
- faciliter la mise en réseau des acteurs afin de leur donner une plus grande visibilité, et de faciliter l'émergence de synergies, de démarches solidaires, comme le mécénat ou le parrainage. Cette mise en réseau peut passer par l'organisation d'événements récurrents, de foires et salons ; la mise à disposition de lieux de réunion ; la création d'incubateurs d'entreprises ; le soutien aux structures faïtières.
- mettre en place des mécanismes d'appui aux structures de l'ESS, tels que des outils de financement : cofinancement de projets, fonds d'appui à l'acquisition d'équipements de base... ; des formations et du conseil à la fois juridique et managérial ; la mise à disposition des infrastructures pour les acteurs de l'ESS.

Les recommandations à l'attention de l'AIMF :

- mettre en place des formations pour renforcer les capacités des collectivités locales en matière d'appui aux ESS
- mettre en place un projet pilote d'appui aux acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire
- mettre à disposition des expertises des différentes villes pour appuyer les villes moins avancées
- faciliter les échanges d'expériences entre villes tant Nord/Nord, Nord/Sud et Sud/Sud
- élaborer un guide proposant une démarche et des outils pratiques pour les élus locaux afin de soutenir l'ESS

Deux recommandations à l'attention des États membres de la Francophonie :

- mettre en place un cadre juridique et réglementaire favorable au développement de l'ESS
- reconnaître le rôle des maires dans le soutien aux acteurs de l'ESS et engager un dialogue avec eux pour lever les barrières inhibant l'ESS.

Je vous remercie de votre attention.

### **Atelier 3 : « Favoriser les espaces de coordination et les cadres de coopération durables »**

L'atelier 3 avait comme thème les espaces de coordination et les cadres de coopération durables. Cette démarche vise à assurer la mise en place d'une politique locale concertée et pertinente en faveur de l'Économie Sociale et Solidaire.

Lors de l'atelier qui a bénéficié de l'éclairage technique du Professeur Abdou Salam Fall, Directeur du Laboratoire de recherche sur les transformations économiques et sociales (LARTES) de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, les témoignages des villes de Namur, de Kadiolo au Mali, de Dakar, de Bordeaux, de Saint-Denis de la Réunion, ont permis de présenter les politiques volontaristes de ces villes. Elles s'inscrivent dans des cadres nationaux fortement différents notamment au niveau de la prise en compte de l'apport de l'Économie Sociale et Solidaire au développement économique.

L'atelier a mis l'accent sur l'entrepreneuriat, collectif sur le plan économique, avec une finalité sociale répondant à des règles éthiques. Cet entrepreneuriat valorise les gisements d'emplois, les innovations sociales et techniques.

Plusieurs innovations ont été présentées : ressourcerie, portage/partager, banques solidaires à Namur, le développement communal visant à mettre le citoyen au centre de l'ESS au Mali, la mairie de Dakar a initié un fond dédié à la petite entreprise tenue par des indigents avec une mobilisation assez forte des femmes par le « revolving ».

Les innovations concernent également la formation grâce à la licence et au management de l'Économie territoriale dans l'île de la Réunion. Des projets alternatifs voient le jour dans le domaine de la biodiversité, notamment dans le jardin biologique à Saint-Denis de la Réunion.

En conclusion, la coopération entre les mairies et l'Économie Sociale et Solidaire sur le terrain du développement durable s'organisent autour du développement inclusif. L'inclusivité sociale par le soutien à l'entrepreneuriat coopératif (incubateur, promotion de l'ESS auprès des jeunes, des femmes, des groupes défavorisés, des groupes d'entrepreneurs). De la mise en place de plateformes inter acteurs comme en Méditerranée, en Afrique, en Asie ou en Amérique latine, pour réaliser la participation dans le cadre d'une gouvernance multidimensionnelle des villes et favoriser la concertation institutionnelle.

Recommandations à l'attention des maires :

- établir un état de lieu (inventaire, analyse des besoins, etc.)
- mettre en place des mécanismes de conseil et d'échange entre acteurs : site internet, plateformes d'échange, banque de données, guichets, etc.
- organiser régulièrement des événements et provoquer des occasions de rencontres entre acteurs : foires, journées portes ouvertes...
- formaliser des cadres de concertation institutionnels et assurer leur fonctionnement, par exemple à travers des commissions paritaires (élus, techniciens communaux, chambres de commerce, des métiers, de l'agriculture, associations de la société civile) qui se réunissent régulièrement

- recourir à l'expertise / conseil des acteurs du secteur pour diffuser les bonnes pratiques (à l'image du Comité Bordelais pour l'initiative économique et solidaire)
- favoriser les actions de coopération décentralisée dans le domaine de l'ESS, y compris pour favoriser l'intégration de tous (femmes, jeunes, handicapés)
- encourager la création de pôles territoriaux, dans une optique intercommunale et de valorisation des biens communs.

Recommandations à l'attention de l'AIMF :

- recenser les bonnes expériences des membres du réseau et les diffuser via le site internet
- inscrire le thème de l'ESS dans l'offre de formation des Commissions permanentes
- organiser des ateliers d'échanges entre élus et acteurs de l'ESS
- soutenir des projets des villes membres dans ce domaine et participer à la sensibilisation des autres bailleurs pour le financement du secteur.

À l'attention des États membres de la Francophonie :

- établir un diagnostic national du secteur ESS : statistiques, répartition géographique, en mobilisant les connaissances des communes
- organiser des événements annuels pour diffuser la connaissance de ce secteur et favoriser la mise en réseau de ces acteurs dans une optique de partage des bonnes pratiques
- favoriser la création d'outils de financement adaptés et innovants (du type fonds de garantie, fonds de soutien à l'Économie Sociale et Solidaire).

Je vous remercie.



## **Séance solennelle de clôture**

---



**Mme Anne HIDALGO**

Première Adjointe au Maire  
PARIS (France)

---

Merci cher Khalifa,  
Monsieur le Président de l'AIMF, Maire de Paris, Cher Bertrand,  
Chers Amis,

J'interviens en clôture de ces trois commissions pour vous livrer aussi ma perception à partir du travail qui a été accompli.

D'abord, je veux vous dire que c'est un honneur pour moi d'intervenir devant cette assemblée, devant cette grande famille, cette grande famille des maires francophones, c'est un honneur et c'est un plaisir parce que c'est une assemblée très particulière et d'ailleurs on le voit à partir des thèmes et des propositions qui sont formulés.

Permettez-moi peut être de rajouter des recommandations à celles qui ont été faites à l'instant, en proposant de créer un atelier pour faire en sorte que les mots qui nous viennent souvent de l'anglais puissent être traduits en français, y compris dans des secteurs où nous sommes, nous les francophones, à l'origine des innovations. Je pense notamment à tout ce secteur de l'Économie Sociale et Solidaire. Je pense que nos amis québécois pourront beaucoup nous aider parce qu'ils ont su faire avancer cette belle langue qui nous unie, en Amérique du Nord, en trouvant des noms qui parfois sont des noms qui viennent du passé, parfois ce sont des noms qu'ils ont inventés mais qui vraiment, s'inscrivent dans notre Francophonie et dans notre belle langue.

Quelques mots que m'inspirent ces travaux et ces recommandations. D'abord les villes dans lesquelles nous sommes élus, dont vous êtes maires, sont des lieux d'innovation, des lieux de création, des lieux d'invention, et notamment d'innovation sociale. C'est ce qui est frappant à l'issue des présentations des travaux de ces trois commissions. Et je crois que nous sommes unis, autour non seulement d'une langue, des valeurs qu'elle porte, mais aussi de cette conception que nous avons du rôle des maires. Et, dans cette salle, il y a des maires fédérateurs, des maires médiateurs, il y a des maires qui sont tous très engagés pour faire vivre leur territoire et montrer comment, à partir de leur territoire, on invente, on innove. Le choix de l'Économie Sociale et Solidaire, pour ce congrès n'est pas du tout un choix dû au hasard. Je crois que c'est un choix qui s'inscrit véritablement dans ce que nous pouvons porter dans les communes à partir des élus qui s'inscrivent dans cette grande famille francophone.

Vous l'avez dit, l'Économie Sociale et Solidaire porte en soi une éthique. C'est sans doute ce qui nous attire et ce qui fait que nous avons envie de la promouvoir. Une éthique forte dans laquelle l'humain, la personne, est au centre du jeu et c'est sur elle que l'on s'appuie pour trouver des solutions. Je crois que cette manière de faire et d'être fait partie des propositions de recommandations qui viennent d'être formulées, un élément fondamental.

Mais on oppose souvent éthique et efficacité économique. Je crois que cela aussi fait la force de l'Économie Sociale et Solidaire. C'est la raison pour laquelle nous avons tous tenu à la promouvoir dans nos villes, et trouver des solutions qui soient des solutions communes qui nous permettent de passer du local au plus global en renforçant cette Économie Sociale et Solidaire qui est aussi une Économie très efficace. Nous le savons à Paris, nous avons aujourd'hui, environ 10 % des emplois salariés qui relèvent de l'Économie Sociale et Solidaire. Pour une grande métropole mondiale comme la nôtre, c'est quelque chose d'extrêmement important et intéressant. On voit venir à l'Économie Sociale et Solidaire beaucoup de jeunes personnes parfois très bien formées, qui auraient très bien pu aller travailler dans de grandes entreprises, de grands groupes de CAC40, mais qui ont choisi de donner un sens à leur engagement professionnel en développant ce secteur dans tous les domaines.

Il y a des sujets très importants, par exemple à Paris, qui sont portés avec ce secteur de l'Économie Sociale et Solidaire. Je pense à l'hôpital Jean Jaurès qui a vu à nouveau le jour en étant porté par le Groupe SOS, qui est l'un des grands acteurs en France et aussi à l'international de l'ESS. Cet hôpital, pour faire le lien avec ce qui a été dit hier, notamment avec la lutte contre le Sida, est un hôpital, à Paris, qui fonctionne. Ce n'est pas une économie subventionnée, c'est une économie qui trouve sa place et qui fonctionne notamment avec toute une aide et un soin apportés aux malades du Sida dans notre capitale.

Il y a beaucoup d'autres domaines dans lesquels l'Économie Sociale et Solidaire intervient et il y a cette combinaison d'une éthique et d'une efficacité économique que nous avons reconnues sur le terrain et que nous avons envie de promouvoir.

Je voudrais bien sûr remercier l'AIMF d'avoir fait de ce thème, un thème fondateur. Je crois que là aussi, l'AIMF, avec son Président, avec Pierre SCHAPIRA, et toute l'équipe qui administre notre belle organisation, a montré combien on pouvait être aussi à la recherche, à la pointe, identifier ces champs d'innovation dont on a besoin aujourd'hui.

Que les pays soient des pays émergents, que les pays soient des pays confrontés comme dans la zone euro, à une crise sans précédent dans toutes les villes, nous savons que des sujets liés à l'innovation sociale peuvent nous permettre de voir plus loin et trouver des solutions concrètes en termes de services et en termes d'emplois. Merci à l'AIMF d'avoir su reconnaître ce sujet, de le porter avec ses recommandations qui, je le sais, pourront sans doute être mises en œuvre dans tous nos pays.

Je crois qu'il est bon d'échanger nos expériences, de nous retrouver régulièrement pour voir comment cela avance. Il est bon de pouvoir soutenir l'Économie Sociale et Solidaire qui s'organise aussi sur le plan international. Aujourd'hui ce n'est pas un secteur qui est isolé dans chacun de nos pays. Il est organisé à l'échelle internationale et je crois que nous avons devant nous ce secteur de l'Économie Sociale et Solidaire qui, pour moi, fait aussi partie de cette Nouvelle Économie qui est en train de s'inventer à l'échelle du monde.

Je voudrais conclure mon propos pour vous remercier de l'écoute qui a été la vôtre et je sais que vous attendez tous avec impatience la conclusion par Bertrand DELANOË. Je voudrais lui dire d'abord merci, lui dire qu'il compte énormément pour nous tous, et énormément pour moi et que nous sommes tous ici convaincus qu'on ne part jamais d'une page blanche. Que tout s'écrit en tenant compte de ce que l'on a fait par le passé, par ce que d'autres ont fait et que la transmission est quelque chose qui nous importe aussi parce que nous avons le sens des territoires sur lesquels nous sommes élus, nous avons le sens de l'engagement que nous prenons auprès de nos concitoyens et nous avons le sens du service.

Merci à toi Bertrand !

Comme nous sommes entre amis, on peut tout se dire. C'était il n'y a pas très longtemps, France 3 avait réalisé un documentaire sur mon parcours et un de mes amis, un grand écrivain, Philippe Besson, avait dit, parlant de moi avant la projection, car après la projection il aurait peut-être été ému par sa question: « c'est dans quel cimetière qu'il est enterré ? ».

Donc je suis très sensible à vos mots amicaux, franchement j'apprécie beaucoup ! Sachez que j'en ai autant à vous dire ! J'ai autant de choses affectueuses et d'estime à dire pour vous que vous en avez formulé ! J'ai préféré abrégé car Khalifa étant un très grand orateur, si je l'avais laissé faire, nous aurions eu un long discours.

Alors, mon Cher Secrétaire général, Khalifa,  
Mesdames, Chers collègues et amis,

Ce 33<sup>ème</sup> Congrès des Maires francophones est dans la continuité des précédents parce qu'il ajoute comme les autres, une pierre à l'édifice. Ce qui me frappe c'est que, quelle que soit la satisfaction que nous éprouvons à la fin d'un congrès, nous sommes toujours capables de faire mieux la fois suivante ! C'est d'ailleurs une leçon pour l'avenir. Et cela me frappe parce que je sais que l'on a beaucoup travaillé pendant ces quelques jours, qu'il s'est passé beaucoup de choses, qu'il y a eu beaucoup d'échanges, que nous avons une fois de plus beaucoup appris les uns des autres, que nous avons encore posé des jalons concrets, utiles pour la vie de nos concitoyens dans l'ensemble de nos villes et qu'une fois de plus, nous avons mêlé conviction et sens de l'efficacité concrète.

D'abord, je veux rendre hommage à l'animation, par les élus et par nos collaborateurs de cette association, parce que ce rendez-vous de Paris en novembre 2013 a été préparé et bien préparé de manière décentralisée.

Je sais à quel point, les séminaires préparatoires de Brazzaville, de Saint-Denis de la Réunion, de Nantes, de Tunis, ont été des moments de rassemblement, de travail, de réflexion, qui nous ont conduits aujourd'hui, dans ce congrès, à mettre plus largement en commun, à comprendre mieux et à entreprendre ensemble. C'est une marque de fabrique. Vous savez, j'ai présidé pendant 6 ans CGLU, qui est une organisation mondiale. J'aime beaucoup CGLU. Mais elle n'a pas cette tension permanente sur une réflexion philosophique, reliée à la vie de nos concitoyens, avec la transmission de cette réflexion sur des actions concrètes qui vont pouvoir l'éprouver. C'est une marque de fabrique de l'AIMF qui me paraît tout à fait exceptionnelle.

Ensuite, ce qui me fait plaisir, c'est qu'il y a toujours un thème nouveau, celui qu'il faut pour demain. Et l'Économie Sociale et Solidaire est certainement un champ de réflexion, d'action, de partage, de coopération particulièrement intéressant pour la vie urbaine du 21<sup>ème</sup> siècle.

Je dis cela parce que je dirige une grande métropole mondiale qui aura investi en 6 ans, un milliard d'euros sur l'innovation et la recherche. C'est dire que toutes les nouvelles technologies, tout l'emploi qui vient des défis économiques du 21<sup>ème</sup> siècle, je ne les néglige pas. Notamment à ce moment particulier de l'économie de marché internationalisée, où il est des défis humains, des défis économiques, sociaux, environnementaux, auxquels ne répondent pas les instruments économiques. Or, c'est l'Économie Sociale et Solidaire qui répond à ces besoins d'inclusion, d'ouverture vers ceux que le système économique n'a pas pu intégrer, ceux qu'il a rejeté, et ne réintégrera pas, de services à la population qui doivent être conçus avec une perspective de développement durable. C'est l'Économie Sociale et Solidaire qui répond bien à tous ces impératifs en même temps.

Tout à l'heure, quand j'écoutais Pauline VERON, je me disais : ils ont eu de la chance dans le premier atelier d'avoir Fathalah Oualalou, le maire de Rabat. Il a été un Ministre de l'Économie du Maroc extrêmement efficace, et un maire qui doit répondre à ces problèmes d'exclusions, d'économie informelle, qui doit concevoir l'économie avec les concitoyens, avec des besoins de formation très spécifiques, et avec une obligation, très importante, de préserver l'environnement.

Beaucoup de créations de richesse au 21<sup>ème</sup> siècle sont mortifères. Elles sont un danger considérable pour l'humanité. Nous venons de vivre une telle catastrophe aux Philippines ! Hier, François HOLLANDE l'a dit avec beaucoup d'efficacité, « si nous ne comprenons pas qu'il faut à la fois le développement économique pour l'emploi, pour le progrès, et une autre conception du développement économique, pour ne pas détruire notre patrimoine, la terre, alors nous allons vraiment préparer pour les générations futures une planète invivable ».

Or l'Économie Sociale et Solidaire a ce formidable atout d'être économe en énergie et qu'elle peut être l'un des instruments de lutte contre le réchauffement climatique. Je le vois à Paris, et je l'ai vu dans beaucoup de vos villes : l'Économie Sociale et Solidaire c'est souvent de l'innovation, de l'esprit d'entreprise avec une dimension sociale, extrêmement humaine et qui a donc comme préoccupation le traitement des déchets, l'accès à l'eau, les besoins essentiels, la santé. Il y a maintenant des développements possibles extrêmement passionnants au service de la santé de nos concitoyens qui ne passent pas seulement par les instruments habituels. Je trouve donc vraiment ce thème passionnant ! Que ce soit l'AIMF qui le prenne avec autant de passion, d'engagement, mais aussi de compétence, est un atout pour elle. Je souhaite que l'AIMF en soit consciente pour qu'elle en fasse une richesse entretenue, développée, réinventée, dans les années qui viennent.

Je veux dire aussi que cette Économie Sociale et Solidaire a un immense avantage. C'est qu'elle nous permet, dans nos villes, de tenter de trouver des réponses par l'emploi et par la sociabilité pour un certain nombre de personnes qui pourraient être rejetées et rejetées définitivement. Je faisais allusion hier à un projet que soutient l'AIMF à Lomé au Togo. Des jeunes, victimes du Sida, et que nous aidons à devenir entrepreneurs. Vous vous rendez compte de tous les aspects qui sont en jeu ? Je trouve passionnant que nous ayons l'esprit d'entreprise et que, avec ce que nous portons de représentativité de nos sociétés, compliquées aujourd'hui, nous ayons pu trouver par l'économie, mais dans sa dimension sociale et environnementale, un moyen d'être des entrepreneurs sociaux, des ingénieurs de la démocratie.

Chers amis, c'est donc là le thème principal de ce congrès. Aussi je veux dire à l'AIMF comment je la vois aujourd'hui, comment je la vois à travers cela, mais aussi comment je la vois à travers ce que nous avons été capables de décider à travers ces projets, ces projets que nous avons votés et qui vont permettre l'an prochain, à un million six cents mille de nos concitoyens, dans nos villes, de bénéficier de notre travail commun. L'AIMF c'est ce lieu qui parle d'Économie Sociale et Solidaire, qui confronte les expériences, les savoir-faire, c'est aussi l'association qui entreprend, qui agit, qui fait en sorte que, sur la santé, sur le patrimoine, sur la gouvernance locale, nous soyons des acteurs. En 13 ans, ce qui m'a donné le plus de bonheur, à par vous, c'est que, chaque fois que nous sommes allés dans une ville, j'ai pu voir vivre un projet que nous avons réalisée. Tu te souviens Simon, quand tu étais maire de Ouagadougou, de ce projet de l'AIMF, de Pierre BAILLET, qui avait été monté dans un quartier populaire de Ouagadougou. Nous y étions allés ensemble, après avoir emprunté beaucoup de pistes, et où des milliers de jeunes, de femmes, d'hommes, nous attendaient. Cette réalisation concernait notre engagement de lutter pour la vie et permettre en même temps aux jeunes l'accès aux soins, au sport, à la culture. C'est ça l'AIMF. Je constate une chose, l'AIMF est beaucoup plus connue dans un certain nombre de communes d'Afrique ou d'Asie qu'en France, ou en Suisse. C'est frappant. En revanche, vous avez des villages, vous avez des communes d'Asie, d'Afrique où on me dit que l'AIMF a fait l'école, l'AIMF a fait le centre de santé. C'est formidable ! C'est vous ! C'est vous ! S'il y a une chose dont je suis heureux c'est que vous m'ayez compris. Vous les élus et vous les collaborateurs, quand j'ai dit il faut que l'on change radicalement les choses, en termes d'affectation de notre budget et il faut que l'on baisse les dépenses de fonctionnement. Même si il faut peut-être s'arrêter maintenant, car bientôt vous

n'aurez plus de quoi respirer. Il faut qu'on développe considérablement nos moyens d'investissement pour réaliser concrètement des édifices, des instruments de vie. Je veux saluer tous ceux qui nous ont aidés à recueillir des fonds, pour démultiplier notre puissance et là je pense en particulier à Pierre SCHAPIRA, qui notamment à travers les fonds européens nous a permis d'obtenir cette crédibilité auprès de bailleurs internationaux. Nous sommes des opérateurs de la coopération décentralisée extrêmement reconnus, on nous fait confiance, on sait qu'on est sérieux, qu'il n'y a pas de détournement d'argent. Au contraire, on essaie de faire en sorte que tout soit bien à la disposition de la population, ce qui nous permet d'avoir une force de frappe beaucoup plus importante puisque nous utilisons nos propres fonds, mais aussi les fonds de tous les bailleurs qui nous font confiance et qui s'associent à nous dans des projets concrets au service des populations.

Voilà chers amis, un congrès de novembre 2013 à Paris, qui aura été un congrès de la continuité, qui aura été un congrès de l'effort renouvelé en permanence et aussi un congrès de la recherche du professionnalisme.

Je veux dire à ce moment de mon propos à quel point l'équipe de Pierre BAILLET et Pierre BAILLET lui-même, parce que je ne le leur dis pas assez souvent, à quel point ils sont absolument indispensables pour que nous puissions avoir cet état d'esprit et être ensemble, des élus locaux qui partagent, qui entreprennent et qui réalisent. Je veux vraiment, et je veux que vous le leur manifestiez, à Pierre BAILLET et à toute l'équipe permanente de l'AIMF, je veux leur dire notre très grande confiance, notre estime et notre gratitude !

Chers amis, l'AIMF c'est un rassemblement de femmes et d'hommes, éprouvés par la vie des autres, qui dédient la leur à leurs concitoyens, qui vivent cela ensemble dans des valeurs, dans une culture, qui sont passionnés de leur unité autant que de leur diversité. Je le dis parce que je crois que dans chacune de nos villes, un des grands enjeux du 21<sup>ème</sup> siècle, c'est l'acceptation de l'autre. Dans chacune de nos villes et notamment en Europe, la question de la discrimination, du racisme, du refus de l'autre, en raison de sa religion, de cette idéologie barbare qui consiste à faire une hiérarchie entre les êtres humains, est un fléau. Dans chacune de nos villes, nous devons lutter contre toute atteinte à la dignité humaine. Dans chacune de nos villes, nous ne devons rien laisser passer des tentations racistes, des tentations du refus de l'autre. Dans chacune de nos villes, nous devons être, comme l'a dit Anne tout à l'heure, des fédérateurs et nous devons être des rassembleurs de toute la population de nos villes, au-delà de leurs différences. Mais nous sommes aussi, dans le réseau des maires francophones, des rassembleurs, des passionnés de l'enrichissement par nos différences et nous sommes attachés, bec et ongles, à notre unité.

Je voulais vous le dire, parce que je sens que ce 21<sup>ème</sup> siècle nous réserve quelques rendez-vous peut-être dangereux. Les êtres humains sont ainsi. La barbarie n'est jamais loin de l'héroïsme. Et, lorsque les expériences douloureuses de la barbarie s'éloignent trop, les êtres humains oublient et ils reprennent les mêmes risques.

Et, dans chacune de nos villes, il y a une ardente obligation d'aimer toutes celles et tous ceux qui font la communauté des êtres humains de nos villes. Et parce que nous pensons cela, chacun dans notre responsabilité, alors, ici, à l'AIMF, nous sommes une référence et peut-être, sans orgueil, sans arrogance, pouvons-nous être, pour les autres, facteurs de confiance et d'inspiration.

Oui, il existe un espace où des femmes et des hommes de couleur de peau différente, de religion différente, de nationalité différente, ont en commun un projet de civilisation.

La Francophonie telle que nous la vivons est tellement inspirée par la vie, tellement inspirée par les souffrances et les espérances, par la joie de vivre de nos concitoyens, que nous sommes ensemble, pour les autres. Nous sommes ensemble un facteur de confiance dans l'unité de l'humanité avec des différences qui la rendent plus heureuse.

Chers amis,

Oui nous sommes bien sur les cinq continents. Et hier, François HOLLANDE nous taquinait un peu ! Non nous n'avons pas encore Washington, mais nous avons le maire de Lafayette qui m'affirmait que nous sommes bien sur les cinq continents. Et c'est vrai, ce symbole de Montevideo, capitale d'Amérique du Sud qui nous rejoint, fait beaucoup sens !

Et puis, et puis, et puis, n'oubliez pas les progrès que vous avez faits !

Nous sommes désormais alliés à l'Organisation des Villes Arabes et je salue son représentant qui est ici comme dans chacune de nos réunions. Oui le lien entre l'AIMF et les autres associations est très important et je tiens tout particulièrement au lien entre l'AIMF et l'Organisation des Villes Arabes.

Cela veut dire que, à l'AIMF, nous devons être une association qui fédère, une association qui doit être ouverte aux autres. J'étais frappé, lors du congrès de CGLU à Rabat : les francophones étaient partout ! Dans ce congrès de l'organisation mondiale ils étaient partout parce qu'ils sont francophones et qu'ils aiment les autres.

Nous, dans la Francophonie, on aime celui qui n'est pas pareil. Mais en plus, en tant que francophone, quand on est dans l'espace mondial, on va vers les autres, on aime les anglophones, les lusophones, les hispanophones, on va vers eux, on est bien avec eux. Et donc, je pense que cette richesse très particulière de l'Association internationale des Maires francophones, est quelque chose qu'il faut encore faire croître, qu'il faut encore faire vivre, bien au-delà de nous mes chers amis. Pour le faire vivre au-delà de nous, encore faut-il que nous soyons conscients de ce que nous sommes !

C'est pourquoi, aujourd'hui, j'ai souhaité insister sur ce que nous sommes. Et je terminerai par une remarque. Il est extrêmement frappant de voir à quel point, chez nous, les relations humaines comptent. Nous pouvons avoir même des différences d'opinion politique, des différences d'appréciation sur tel ou tel dossier. Il y a des relations humaines au sein de l'AIMF qui sont exceptionnelles. On a vraiment, et vous le savez, je n'utilise pas le mot d'amitié en le galvaudant, pour le mettre à tout propos : quand on le met à mauvais escient, on en abime l'idée ! Mais, vraiment, je peux dire, je peux témoigner, je peux prouver que l'AIMF est aussi une association d'ami(e)s. Il y a des relations humaines exceptionnelles. Quand je vais chez les uns, chez les autres, quand je sais que je vais vous voir, je suis déjà content, « Ah je vais voir Hamza... Je vais voir Fathallah... Je vais voir Khalifa... », je vais voir mes copains, et je sais que vous êtes comme cela, je sais que vous vous dites « Ah oui, il y a une réunion de l'AIMF alors bon, est-ce qu'untel sera là ? ». On n'oublie pas les anciens. J'évoquais au Bureau, un ami, qui a été Secrétaire général, puis qui a été débarqué : il s'agit d'Abbés MOHSEN que l'on n'oublie pas. Jean-Paul L'ALLIER, ça fait un moment qu'il n'est plus maire de Québec, mais il vient toujours à nos réunions, et nous sommes contents de voir Jean-Paul ! Emmanuel, tu n'es plus en charge à Genève sur le plan municipal, et tu es toujours là. Simon je n'en parle pas ! Simon, de toute façon, il n'y a pas d'AIMF sans Simon ! Voilà c'est comme ça ! Je vais vous faire une confidence, je ne l'ai pas encore dit mais j'imagine que tout le monde sait que je le pense. J'ai 63 ans, j'ai déjà fait un certain nombre de choses dans ma vie et bien je vais vous faire une confidence que tout le monde trouvera évidente : je n'ai rien fait dans ma vie de plus intéressant, de plus utile, de plus contraignant, de plus douloureux, de plus passionnant, de plus épanouissant et de plus heureux que d'être Maire de Paris !

Et dans cette vie de Maire de Paris, je veux que vous sachiez, on l'évoquait avec Pierre SCHAPIRA, lui aussi va connaître une nouvelle étape, je crois que dans ces 13 ans, vous êtes vraiment dans ce que j'ai reçu de plus précieux. Vous êtes vraiment dans ce que j'ai fait de plus vrai ! Vous êtes vraiment dans ce qu'il y a eu de plus remplis de sens ! Vous êtes vraiment dans ce qu'il y a eu de plus motivant ! Vous êtes dans ce qu'il y a eu de plus authentique, en ce qui concerne l'affectivité que tous les êtres humains déploient dans leur relation aux autres, au fil du temps. Parce que vous êtes aussi un lieu où se déploient des relations humaines absolument extraordinaires. C'est un lieu que l'on ne quitte pas. On ne quitte pas l'AIMF. On change de statut mais on reste membre de la famille et moi je vous le dis, vous toutes, vous tous, vous êtes pour toujours membres de l'AIMF, moi avec vous ! Je veux vous dire à quel point vous serez, au moment où il faudra bien rendre son dernier souffle vous serez dans ce que j'ai vécu de meilleur et pour cela, je veux vous dire mon affection et ma gratitude !



## **Annexes**

---



# Documents généraux

## Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels



**KPMG AUDIT NM**  
Immeuble Le Palatin  
3 cours du Triangle  
92939 Paris La Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 29  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

### Association Internationale des Maires Francophones

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012  
Association Internationale des Maires Francophones  
Siège : Hôtel de Ville de Québec - Canada  
Secrétariat Permanent : 9, rue des Halles - 75001 Paris  
*Ce rapport contient 16 pages*  
Référence : BB/YD/IH

KPMG Audit NM,  
société française membre du réseau KPMG  
constitué de cabinets indépendants adhérents de  
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse

Société par actions simplifiée  
inscrite à la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes  
de Versailles

Siège social :  
KPMG Audit NM  
Immeuble Le Palatin  
3 cours du Triangle  
92939 Paris La Défense Cedex  
Capital : 200 000 €  
Code APE 6920Z  
S12 802 711 R.C.S. Nanterre  
TVA Union Européenne  
FR 76 51 39 02 711



**KPMG AUDIT NM**  
Immeuble Le Palatin  
3 cours du Triangle  
92939 Paris La Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 29  
Site internet : www.kpmg.fr

## **Association Internationale des Maires Francophones**

Siège social : Siège : Hôtel de Ville de Québec - Canada  
Secrétariat Permanent : 9, rue des Halles - 75001 Paris

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association Internationale des Maires Francophones, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **1 Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

KPMG Audit NM,  
société française membre du réseau KPMG  
constitué de cabinets indépendants adhérents de  
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse

Société par actions simplifiée  
inscrite à la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes  
de Versailles.

Siège social :  
KPMG Audit NM  
Immeuble Le Palatin  
3 cours du Triangle  
92939 Paris La Défense Cedex  
Capital : 200 000 €  
Code APE 6920Z  
512 802 711 R.C.S. Nanterre  
TVA Unifon Européenne  
FR 76 51 28 02 711



## 2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les fonds dédiés.

Ces appréciations s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris La Défense, le 24 avril 2013

KPMG Audit NM

  
Bernard Bazillon  
Associé

**BILAN**  
**EXERCICE 2012**

ACTIF	2012		2011		PASSIF	2012	2011
	Brut	Amort. & Provisions	Net	Net			
<b>Immobilisations incorporelles</b>					<b>Fonds associatifs</b>		
. Logiciels	37 001	35 163	1 838	1 464	. Réserve fonds de garantie	1 000 000	1 000 000
. Autres	22 240	22 240	0	0	. Report à nouveau	150 309	179 966
<b>Immobilisations corporelles</b>					. Résultat de l'exercice (excédent ou insuffisance)	126 219	
. Autres	149 965	137 319	12 646	7 616	. Autres fonds associatifs		
. Immobilisations corporelles en cours	143 001		143 001				
<b>Immobilisations financières</b>							
. Autres	23 732		23 732	22 600			
<b>Total I</b>	<b>375 939</b>	<b>194 722</b>	<b>181 217</b>	<b>31 679</b>	<b>Total I</b>	<b>1 276 527</b>	<b>1 179 966</b>
					<b>Provisions pour risques et charges Total II</b>	<b>29 657</b>	
<b>Actif circulant</b>					<b>Fonds décaillés</b>		
. Créances :					. sur subventions	9 784 004	12 161 442
- Créances usagers et comptes rattachés	1 833 867	65 201	1 768 666	2 643 521	. sur autres ressources	9 784 004	12 161 442
- Autres créances			0	0	<b>Total III</b>		
. Valeurs mobilières de placement	2 439 530		2 439 530	3 171 876	<b>Dettes</b>		
. Disponibilités	7 776 889		7 776 889	8 107 596	. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	779 081	336 332
					. Dettes fiscales et sociales	285 426	266 838
. Charges constatées d'avance	25 500		25 500	19 161	. Autres dettes	36 558	26 967
					. Produits constatés d'avance	550	2 289
<b>Total II</b>	<b>12 075 787</b>	<b>65 201</b>	<b>12 010 586</b>	<b>13 942 154</b>	<b>Total IV</b>	<b>1 101 615</b>	<b>632 426</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 451 726</b>	<b>259 923</b>	<b>12 191 803</b>	<b>13 973 834</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 191 803</b>	<b>13 973 834</b>

**AIMF**

9, rue des Halles  
75001 Paris  
Siret : 319 356 150 00031

**COMPTE DE RESULTAT****EXERCICE 2012**

		<b>2012</b>	<b>2011</b>
<b>Produits d'exploitation</b>			
Subventions d'exploitation		5 535 758	6 662 602
Cotisations et droits d'entrée		376 001	384 912
Dons manuels affectés			330
Reprises sur provisions, amortissements et transfert de charges		123 450	14 725
	<i>Total I</i>	6 035 208	7 062 570
<b>Charges d'exploitation</b>			
Achats		2 232 702	2 403 677
Autres charges externes		4 847 432	3 284 287
Impôts, taxes et versements assimilés		126 612	122 331
Rémunération du personnel		655 878	654 467
Charges sociales		317 207	291 356
Dotation aux amortissements		5 509	2 664
Dotation aux provisions		52 318	52 428
Autres charges		58 083	3 913
	<i>Total II</i>	8 295 740	6 815 123
	<b>Résultat d'exploitation</b>	-2 260 532	247 447
<b>Produits financiers</b>		197 881	190 444
<b>Charges financières</b>		70	16
	<b>Résultat financier</b>	197 810	190 428
	<b>Résultat courant</b>	-2 062 722	437 874
<b>Produits exceptionnels</b>		604	5 720
<b>Charges exceptionnelles</b>		189 102	139 095
	<b>Résultat exceptionnel</b>	-188 498	-133 375
Report ressources non utilisées / exerc. antérieurs		5 497 615	4 035 374
Engagements à réaliser sur ressources affectées		3 120 177	4 159 908
	<b>Total des produits</b>	11 731 308	11 294 109
	<b>Total des charges</b>	11 605 089	11 114 143
	<b>Solde créditeur : excédent</b>	<b>126 219</b>	<b>179 966</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
<b>Produits</b>			
Prestations en nature			151 334
	<i>Total</i>	0	151 334
<b>Charges</b>			
Mise à disposition gratuite de personnel			151 334
	<i>Total</i>	0	151 334

**Association Internationale des Maires Francophones**  
9, rue des Halles - 75001 PARIS

== : : : : ==

Annexe des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Montants exprimés en Euros



## Table de matières

1	Faits majeurs de l'exercice	3
1.1	Evènements principaux de l'exercice	3
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	3
1.2.1	Présentation des comptes	3
1.2.2	Méthode générale	3
1.2.3	Changement de méthode	3
2	Informations relatives au bilan	4
2.1	Actif	4
2.1.1	Immobilisations	4
2.1.2	Amortissements	4
2.1.3	Immobilisations financières	4
2.1.4	Créances	5
2.1.5	Valeurs mobilières de placement	5
2.1.6	Disponibilités	5
2.1.7	Charges constatées d'avance	5
2.2	Passif	6
2.2.1	Fonds associatifs	6
2.2.2	Provisions pour risques et charges	6
2.2.4	Etat des dettes	7
2.2.5	Produits constatés d'avance	7
2.2.6	Fonds dédiés - Tableau de suivi en annexe	7
3	Informations relatives au compte de résultat	8
3.1	Ventilation des produits d'exploitation	8
3.2	Subventions annulées ou partiellement remboursées	9
3.3	Ventilation de l'effectif moyen	9
4	Autres informations	10
4.1	Informations concernant le Droit Individuel à la Formation	10
4.2	Rémunération des dirigeants	10
4.3	Honoraires du commissaire aux comptes	10

## **Faits majeurs de l'exercice**

### **1.1 Evènements principaux de l'exercice**

En 2012, l'association n'ayant pas fait appel à la générosité du public sous forme de campagne nationale et n'ayant reçu aucun don, elle ne présente pas de compte d'emploi annuel des ressources.

Des travaux de rénovation des bureaux du secrétariat permanent à Paris ont débuté au 4<sup>e</sup> trimestre 2012 et se termineront en début d'année 2013. Le montant des situations intermédiaires relatives à ces travaux ont été comptabilisés en immobilisations en cours au 31 décembre 2012.

### **1.2 Principes, règles et méthodes comptables**

#### **1.2.1 Présentation des comptes**

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

#### **1.2.2 Méthode générale**

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n° 99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n° 99-01.

#### **1.2.3 Changement de méthode**

A compter de l'exercice 2012, l'association a décidé de comptabiliser la totalité de la provision pour indemnité de fin de carrière au passif du bilan. L'engagement calculé au 31 décembre 2012 a été évalué à 29 657 €. Ce montant a été prélevé en totalité sur le poste « Reports à nouveau » compte tenu du montant de l'engagement figurant dans l'annexe au 31 décembre 2011.

## Informations relatives au bilan

### 2.1 Actif

#### 2.1.1 Immobilisations

##### Situations et mouvements

Rubrique	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Valeur brute à la clôture de l'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>57 861</b>	<b>1 380</b>	<b>59 241</b>
- logiciels	35 621	1 380	37 001
- autres	22 240		22 240
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>140 432</b>	<b>9 533</b>	<b>149 965</b>
- Installations, aménagements	49 830		49 830
- Matériel de transport	1 458		1 458
- Matériel bureau et informatique	65 517	9 533	75 050
- Mobilier	23 627		23 627
<b>Total cumulé</b>	<b>198 293</b>	<b>10 913</b>	<b>209 206</b>
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		143 001	143 001

#### 2.1.2 Amortissements

##### Situations et mouvements

Rubrique	Amortissement au début de l'exercice	Augmentations	Amortissement à la clôture de l'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>56 397</b>	<b>1 005</b>	<b>57 402</b>
- logiciels	34 157	1 006	35 163
- autres	22 240		22 240
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>132 816</b>	<b>4 504</b>	<b>137 320</b>
- Installations, aménagements	44 605	1 251	45 856
- Matériel de transport	1 458		1 458
- Matériel bureau et informatique	62 878	3 152	66 030
- Mobilier	23 875	101	23 976
<b>Total cumulé</b>	<b>189 213</b>	<b>5 409</b>	<b>194 722</b>

Type d'immobilisation	durée et mode
Logiciels et progiciels	linéaire 3 ans
Installations techniques	linéaire 10 ans
Matériel de bureau	linéaire 3 ans
Mobilier de bureau	linéaire 5 ans

#### 2.1.3 Immobilisations financières

- Dépôt de garantie locations	22 600	1 132	23 732
-------------------------------	--------	-------	--------

#### 2.1.4 Créances

Créances	Montant brut	Echéance à - d'un an	Echéance à + d'un an
<b>Créances usagers et comptes rattachés</b>			
Subventions à recevoir			
- Agences de l'eau	608 000	608 000	
- Union Européenne	1 082 849	1 082 849	
- A I R F	25 000	25 000	
- Villes	3 000	3 000	
- Conseil Régional	17 700	17 700	
- Fondations	20 000	20 000	
- Cités Unies	8 667	8 667	
Cotisations à recevoir			
- année 2012	46 012	46 012	
- année 2011	16 021	16 021	
- année 2010	5 839	5 839	
- année 2009	780	780	
<b>Total des créances</b>	<b>1 833 868</b>	<b>1 833 868</b>	

#### 2.1.5 Valeurs mobilières de placement

SICAV de trésorerie (SGAM Invest Moneplus SI)		
Valeur d'acquisition	2 439 530	
Cours à la clôture de l'exercice	2 439 824	
<b>Plus-value latente</b>	<b>294</b>	

#### 2.1.6 Disponibilités

Société Générale - Livret A	80 932
Société Générale - Livret associations	7 362 152
Société Générale	318 561
Commercial Bank Centrafrique - Bangui	12 398
Caisse	3 846
<b>Total</b>	<b>7 776 889</b>

#### 2.1.7 Charges constatées d'avance

Assurances	4 400
Maintenance	5 570
Location matériel de bureau	871
Relations publiques	14 659
<b>Total</b>	<b>25 500</b>

## 2.2 Passif

### 2.2.1 Fonds associatifs

Solde en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Solde en fin d'exercice
Réserve pour fonds de garantie			
1 000 000			1 000 000
Compte « Report à nouveau »			Compte « Report à nouveau »
	179 966	29 657	150 309

### 2.2.2 Provisions pour risques et charges

Solde en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Solde en fin d'exercice
Provision pour indemnité de fin de carrière			
	29 657		29 657

La provision pour indemnité de fin de carrière a été calculée à partir des hypothèses suivantes :  
Age maximum de départ : 67 ans  
Taux d'actualisation : 2,69 %  
Taux d'évolution des rémunérations : 6,33 %  
Base de calcul : en l'absence de conventions collectives et d'accord d'entreprise, l'indemnité retenue est l'indemnité légale.

#### 2.2.4 Etat des dettes

<b>Dettes</b>			
	<b>Montant brut</b>	<b>Echéance à - d'un an</b>	<b>Echéance à + d'un an</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	779 081	779 081	
Dettes fiscales et sociales	285 425	285 425	
Autres dettes	36 558	36 558	
Produits constatés d'avance	550	550	
<b>Total</b>	<b>1 101 614</b>	<b>1 101 614</b>	

#### Fournisseurs

		<b>Montant en fin d'exercice</b>
	<b>Nature</b>	
Fournisseurs	Frais de fonctionnement et d'actions de coopération	755 736
Factures non parvenues	EDF, honoraires, téléphone, locations véhicules	23 345
<b>Total</b>		<b>779 081</b>

#### 2.2.5 Produits constatés d'avance

Cotisations	550
-------------	-----

#### 2.2.6 Fonds dédiés - Tableau de suivi

Voir tableau joint

Le tableau des fonds dédiés est présenté, année par année, par types de projets financés : Fonds de Coopération, 1parisien1arbre, FMU, Opérateur, Fonds d'urgence et Fonds Union Européenne.

Par ailleurs, les projets votés avant 2010, non soldés au 31 décembre 2012, en cours d'achèvement, ont été regroupés sur une seule ligne afin de ne pas alourdir la présentation du tableau.

**A I M F**

9, rue des Halles  
75001 Paris  
Siret : 319 356 150 00031

		A	B	C	D	E	A + B + C + D + E
		Fds à engager sur projets au 01.01.12	Subventions notifiées en 2012	Utilisation en cours d'exercice	Réaffectations diverses	Reprise des fonds dédiés antérieurs (compte 7884)	Fonds restant à engager au 31.12.2012
<b>Fonds dédiés sur subventions - 2012</b>							
Fonds de coopération	2012		2 645 141	917 568	496 721		2 224 294
1 Parisien 1 arbre	2012		185 960		83 639		269 599
F M U	2012		1 460 805	626 150	774 559		1 609 214
Opérateur	2012		201 952	99 062	39 902		142 791
Fonds d'Urgence	2012			109 900	289 841		179 941
Fonds Union Européenne	2012		378 999				378 999
	<b>A = TOTAL 2012</b>		<b>4 872 858</b>	<b>1 752 681</b>	<b>1 684 662</b>		<b>4 804 838</b>
Fonds de coopération	2011	2 595 492			24 226	1 659 311	911 955
1 Parisien 1 arbre	2011	83 639			83 639		
F M U	2011	1 342 893				856 947	359 262
Opérateur	2011	570 564			39 902	148 117	382 545
Fonds d'Urgence	2011	246 578					
Fonds Union Européenne	2011	877 944			246 578	359 981	517 963
	<b>B = TOTAL 2011</b>	<b>5 717 109</b>			<b>521 029</b>	<b>3 024 355</b>	<b>2 171 725</b>
Fonds de coopération	2010	1 686 103			103 055	959 718	623 330
F M U	2010	1 536 710			250 000	644 377	642 333
Opérateur	2010	152 818					152 818
Fonds Union Européenne	2010	724 989				431 864	293 125
	<b>C = TOTAL 2010</b>	<b>4 100 620</b>			<b>353 055</b>	<b>2 035 959</b>	<b>1 711 606</b>
Fonds de coopération	antérieur à 2010	850 411				369 440	315 306
F M U	antérieur à 2010	1 014 213				88 227	528 112
Opérateur	antérieur à 2010	314 878				62 461	252 416
Fonds d'Urgence	antérieur à 2010	23 298					
Fonds Union Européenne	antérieur à 2010	140 913				140 913	
	<b>D = antérieur à 2010</b>	<b>2 343 713</b>			<b>810 578</b>	<b>437 301</b>	<b>1 095 834</b>
<b>TOTAUX: A + B + C + D</b>		<b>12 161 442</b>	<b>4 872 858</b>	<b>1 752 681</b>		<b>5 497 615</b>	<b>9 784 004</b>

## Informations relatives au compte de résultat

### 3.1 Ventilation des produits d'exploitation

Tableau de répartition des produits d'exploitation	<b>2012</b>	<b>2011</b>
<b>Subventions</b>	<b>5 535 757</b>	<b>6 662 602</b>
Ville de Paris	1 919 000	2 118 040
Ville de Bordeaux	40 000	15 000
Ville de Lausanne	18 000	18 000
Ville de Liège	25 000	25 000
Ville de Luxembourg	24 800	24 800
Ville d'Aoste	30 000	30 000
Ville des Mureaux	5 000	3 000
Ville de Québec		14 528
Nantes Métropole		40 000
Villes de Mérignac - Villanova		29 000
Comité de jumelage Chalons - Bobo-Dioulasso		7 139
Civipol – Ministère de l'Intérieur	15 000	
Comité international du Forum mondial de l'eau	16 500	
Institut français de Tunis	5 000	
Autres subventions	377 815	
Agence de l'eau Adour Garonne	100 000	50 000
Fondation Ensemble		80 000
Agence de l'eau Rhin-Meuse	200 000	150 000
Agence de l'eau Seine Normandie		500 000
Ministère des Affaires étrangères et européennes	1 394 647	1 394 647
Ministère de l'Education Nationale	201 952	342 452
Gouvernement du Québec	66 158	60 784
M A E C I	403 291	373 888
Communauté française de Belgique	200 000	200 000
S I A A P	57 000	270 000
Communauté européenne	374 666	861 991
Cités Unies France	4 333	4 333
AIRF		50 000
Parts villes : Banganté, Bobo-Dioulasso, Zouerate	57 595	
<b>Dons affectés à 1parisien 1arbre</b>		<b>330</b>
<b>Ressources propres</b> (cotisations, droits d'entrée)	<b>376 001</b>	<b>384 913</b>
<b>Total des subventions, cotisations et dons</b>	<b>5 911 758</b>	<b>7 047 845</b>
<b>Reprises sur provisions</b>	<b>107 758</b>	<b>9 728</b>
<b>Transfert de charges et recettes exceptionnelles</b>	<b>15 692</b>	<b>4 997</b>
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>6 035 208</b>	<b>7 062 570</b>



**3.2 Subventions annulées ou partiellement remboursées  
(charges exceptionnelles)**

Communauté Européenne	76 777
<b>Total</b>	<b>76 777</b>

**3.3 Ventilation de l'effectif moyen**

Catégorie	Personnel salarié	Personnel mis à disposition	Total
Cadres	8		8
Non cadres	2		2
<b>Total</b>	<b>10</b>		<b>10</b>

## **Autres informations**

### **4.1 Informations concernant le Droit Individuel à la Formation**

Volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au 31 décembre 2012 au titre du Droit Individuel à la Formation pour les salariés : 952 heures de droits n'ayant pas donné lieu à une demande de la part des salariés.

### **4.2 Rémunération des dirigeants**

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux plus hauts cadres dirigeants, bénévoles ou salariés, s'est élevé à 96 663 € en 2012. Ce montant concerne uniquement le seul cadre dirigeant salarié.

### **4.3 Honoraires du commissaire aux comptes**

	KPMG Audit NM.
Honoraires facturés au titre de la mission de contrôle légal des comptes HT	20 600 €
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal HT	14 000 €
<b>Honoraires totaux HT</b>	<b>34 600 €</b>

## Note général de problématique

Les crises politiques, sociales, économiques et environnementales, avec leurs conséquences directes sur les populations, soulignent la nécessité de développer de nouvelles manières de faire qui permettent de conjuguer la croissance économique avec la lutte contre l'exclusion sociale, la responsabilité environnementale, la participation citoyenne.

Si ces objectifs sont aujourd'hui reconnus et portés par l'ensemble des acteurs publics, et notamment par les collectivités territoriales, ils sont également endossés par les structures de l'Économie Sociale et Solidaire. Coopératives, mutuelles, fondations, associations... ces acteurs qui interviennent dans une grande diversité de domaines (services à la personne, agroalimentaire, commerce équitable, tourisme solidaire, culture...) rejoignent les objectifs de l'action publique en ayant à cœur de promouvoir l'intérêt général et l'utilité sociale de leurs activités.

Au-delà d'une simple « économie de la pauvreté », l'Économie Sociale et Solidaire porte en effet un véritable projet politique, basé sur la défense des valeurs de solidarité, d'égalité, de démocratie, de responsabilité environnementale, de lutte contre l'exclusion. Un projet politique qui vise, en somme, à remettre l'Humain au centre de l'économie.

Par les principes qui les animent autant que par leur fort ancrage territorial, les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire jouent un rôle essentiel pour la vitalité du tissu économique, social et politique au niveau local : création d'emploi, innovation sociale, dynamisation des quartiers, lutte contre l'exclusion, développement de pratiques citoyennes... La convergence de leurs actions avec les préoccupations des collectivités territoriales est une évidence.

Pour assurer son développement au niveau des territoires, l'ESS doit pouvoir s'appuyer sur une volonté politique forte et affirmée de la part des élus locaux, qui se matérialise par des engagements, une commande publique responsable, et un souci de l'évaluation de ces politiques (Atelier 1). Mais l'appui des pouvoirs locaux à l'ESS passe également par le soutien à la création d'entreprises (Atelier 2) et par la mise en place de cadres de coordination et de coopération qui assurent un partenariat durable avec les acteurs de l'ESS (Atelier 3).

### ***Atelier 1 - Promouvoir l'ESS : le rôle de l'engagement politique des élus locaux***

Vendredi 15 novembre 2013 – 14h30 / 17h - Salle des fêtes

---

Les valeurs portées par l'Économie Sociale et Solidaire, la vision différente de la place de l'économie dans nos sociétés qu'elle nous amène à adopter, en font un sujet éminemment politique. Le soutien des élus locaux à l'Économie Sociale et Solidaire ne saurait, en conséquence, aller sans un engagement, une volonté politique forte qui saura défendre ce choix. Trois dimensions seront abordées ici : les Déclarations politiques et les enjeux qu'elles portent aux niveaux national et international ; la commande publique responsable ; la mesure de l'utilité sociale et de la richesse créée par l'ESS.

### ***Atelier 2 – Appui à la création d'entreprise : services, formation, finance solidaire***

Vendredi 15 novembre 2013 – 14h30 / 17h - Salle de Conférence

---

Souvent jeunes et en marge des schémas économiques traditionnels, les entreprises d'économie sociale et solidaire doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement et d'un appui pour lancer et stabiliser leurs activités. Si l'appui financier (subventions, microcrédit, finance solidaire...) est essentiel, il s'agit également d'apporter un conseil et une expertise à tous les stades de l'élaboration et de la mise en

œuvre des activités. De la micro finance aux « incubateurs », les initiatives des collectivités locales en la matière sont nombreuses.

***Favoriser les espaces de coordination et les cadres de coopération durables***

Vendredi 15 novembre 2013 – 14h30 / 17h - Salle du Conseil de Paris

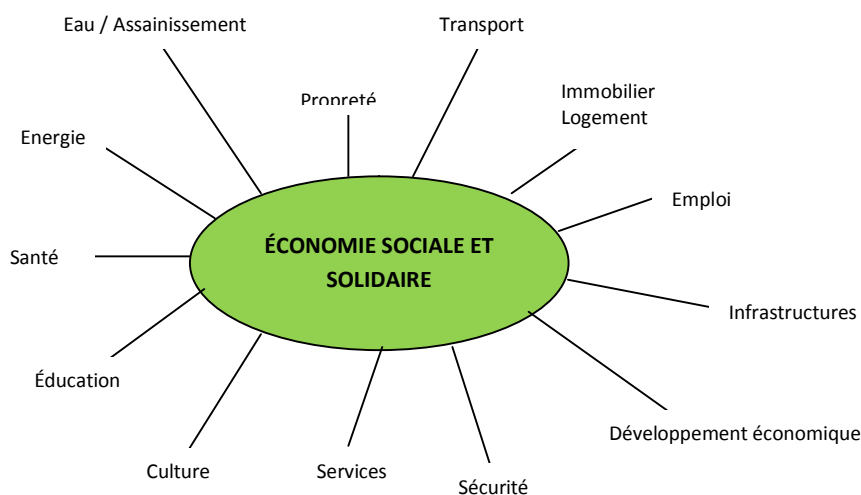
---

La structuration de l'ESS en réseaux permet de donner à ces acteurs une meilleure capacité à agir en mutualisant les démarches, en construisant des stratégies communes, en rendant visibles leurs actions, en les représentant auprès des pouvoirs publics... Ces réseaux permettent aux pouvoirs locaux d'avoir une meilleure connaissance des activités de l'ESS sur leurs territoires, et de mieux les impliquer dans des démarches communes. A travers ces espaces de dialogue c'est un nouveau mode de relation entre collectivités locales et acteurs du territoire qui se crée.

## L'ESS pour un développement durable des territoires

**Définition** : l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) désigne des entreprises et des organisations –en particulier les coopératives, les mutuelles, les associations, les fondations et les entreprises sociales– qui produisent des biens et des services en poursuivant des objectifs sociaux avec un modèle économique pérenne.

Les crises politiques, sociales, économiques et environnementales, avec leurs conséquences directes sur les populations, soulignent la nécessité de développer des nouveaux modèles et des nouvelles manières de faire qui permettent de conjuguer croissance économique, rentabilité, utilité sociale et solidarité. Si ces objectifs sont aujourd'hui reconnus et portés par l'ensemble des acteurs publics, et notamment par les collectivités territoriales, ils sont également endossés par les structures de l'Économie Sociale et Solidaire. L'ESS est aujourd'hui un pilier de développement durable des territoires. Elle peut couvrir un très large périmètre de domaines d'intervention et doit s'adapter à chaque territoire, à ses réalités, à ses enjeux, à son avenir.



Liste non exhaustive

Au-delà de la réponse directe aux besoins des populations, l'ESS porte des valeurs qui contribuent à un développement territorial harmonieux : participation citoyenne, responsabilité environnementale, solidarité, lutte contre l'exclusion...

**Les élus locaux ont l'opportunité de générer un environnement positif** avec des actions concrètes en faveur des entreprises et des entrepreneurs de l'ESS : intégration de clauses sociales dans la politique d'achat, financement de projets, incubateurs d'entreprises de l'ESS, salons et conférences d'animation... Ils peuvent ainsi promouvoir des projets qui répondent à des enjeux de services directs associés au territoire, comme l'accès et le traitement des ressources, l'éducation, ou encore la culture, et ce tout en encourageant un modèle économique, social et environnemental équilibré et pérenne.

**Des expériences réussies sont menées dans de nombreuses villes francophones.** Notre réseau constitue un lieu privilégié pour échanger, capitaliser, mettre en place des initiatives qui soutiennent l'Économie Sociale et Solidaire. La 7<sup>ème</sup> Commission permanente de l'AIMF, consacrée à la problématique des villes innovantes et présidée par Nantes, est en charge de l'animation de cette communauté de savoirs.

## Acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire sur les territoires francophones

Les lignes suivantes présentent des exemples de projets d'Économie Sociale et Solidaire avec un impact direct sur les territoires. À destination des décideurs locaux, elles visent à leur fournir des exemples concrets d'initiatives duplicables et à mettre en avant les enjeux territoriaux auxquels elles apportent des réponses.



**Nom :** Association Al Jisr  
**Pays :** Maroc  
**Enjeux territoriaux :** Éducation, formation, technologie de l'information

**Activité :** Créée en 1999, l'association Al Jisr a pour mission de contribuer à la sensibilisation et à la mobilisation des entreprises privées pour leur implication dans l'éducation à travers le parrainage d'établissements scolaires. Cette implication se traduit par un appui multiforme apporté par l'entreprise à l'école en vue d'assurer une mise à niveau de l'établissement et de développer un système de management performant. Al Jisr œuvre à la mobilisation du réseau entrepreneurial pour son implication dans l'éducation en insistant sur les axes transversaux développés par l'association : la protection de l'Environnement et l'accès aux NTIC.

**Pour plus d'information :** [www.aljisr.ma](http://www.aljisr.ma)



**Nom :** Le Groupe SOS  
**Pays :** France  
**Enjeux territoriaux :** Jeunesse, emplois, hébergement, culture, santé, seniors

**Activité :** Entreprise sociale, le GROUPE SOS met l'efficacité économique au service de l'intérêt général. Construit sur des activités de lutte contre les exclusions, le GROUPE SOS a su se diversifier progressivement et développe aujourd'hui des dispositifs d'excellence pour tous, y compris les plus démunis.

Il répond ainsi aux besoins fondamentaux de la société à travers ses 5 grands cœurs de métier : la jeunesse (ex : crèches et haltes garderies), l'emploi (ex : insertion de personnes en difficultés par le travail), les solidarités (ex : logement et hébergement, centres sociaux et culturels, dispositifs d'accueil et d'accompagnement de personnes handicapées), la santé (ex : centres de soins), les seniors (ex : établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).

**Pour plus d'information :** [www.groupe-sos.org](http://www.groupe-sos.org)



**Nom :** Artisans d'Angkor  
**Pays :** Cambodge  
**Enjeux territoriaux :** Développement économique, emplois, développement

**Activité :** Artisans d'Angkor est une entreprise / école qui fournit des produits et des services dans les métiers de l'artisanat d'art et de la soierie en répondant à des besoins d'insertion professionnelle de jeunes cambodgiens. La mission de l'entreprise étant l'intégration économique de la population rurale de la région de Siem Reap et, plus globalement, le développement du Cambodge, les profits de la société sont réinvestis dans la construction de nouveaux ateliers et l'ouverture de nouvelles sessions de formation, afin de former de nouveaux jeunes gens leur

garantir un emploi dans l'entreprise, s'ils souhaitent la rejoindre. Aujourd'hui, l'entreprise emploie plus de 1300 personnes, dont plus de 900 artisans qui travaillent dans les 48 ateliers d'Artisans d'Angkor.

Pour plus d'information : [www.artisansdangkor.com](http://www.artisansdangkor.com)

---

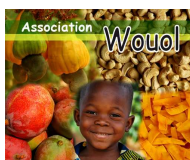


**Nom** : Union Technique de la Mutualité Malienne  
**Pays** : Mali  
**Enjeux territoriaux** : Santé

**Activité** : L'Union Technique de la Mutualité (UTM) est la structure faîtière des mutuelles. Sa mission est d'améliorer l'accessibilité financière malienne aux soins de santé de qualité. Pour y parvenir, elle a privilégié deux axes de travail : le développement de la mutuelle de santé ainsi que le renforcement de la cohésion et la solidarité entre les mutualistes. L'UTM compte une cinquantaine de mutuelles membres, soit plus de la moitié des mutuelles existantes au Mali. En milieu urbain, les adhérents bénéficient de l'assurance maladie volontaire (AMV) qui propose une couverture de 75 % des dépenses pour les soins ambulatoires et hospitaliers.

Pour plus d'information : [www.mutualitemalienne.org](http://www.mutualitemalienne.org)

---



**Nom** : Association Wouol  
**Pays** : Burkina Faso  
**Enjeux territoriaux** : Développement rural, éducation, emplois

**Activité** : Wouol est une association de développement réunissant 46 groupements de producteurs agricoles et d'unités de transformation, et 2000 membres ruraux dont 70 % de femmes. La plupart des produits sont certifiés biologiques et équitables. L'association Wouol entreprend divers projets avec des objectifs complémentaires : sensibiliser et éduquer la population, commercialiser les produits des producteurs avec un pôle commercial, accroître la productivité des micros entreprises rurales... Elle aide également à l'insertion de personnes en difficultés et offre un système de restauration communautaire distribuant en moyenne 320 plats par jour pour ses différents membres.

Pour plus d'information : [www.wouol.org](http://www.wouol.org)

---



**Nom** : ALVÉOLE  
**Pays** : France  
**Enjeux territoriaux** : Développement économique, emplois, écoconstruction

**Activité** : Alvéole fournit des services à destination des collectivités (second œuvre du bâtiment, espaces verts, nettoyage...) et réinsère des personnes en difficulté dans le monde du travail en assurant l'accompagnement et la formation. Afin de renforcer les capacités dans son domaine d'intervention, elle met à disposition un centre de ressources sur l'écoconstruction (bâtiment vitrine, matériau thème, bibliothèque) et organise des conférences thématiques.

Pour plus d'information : [www.alveole.fr](http://www.alveole.fr)



**Nom :** Ever Green

**Pays :** Canada

**Enjeux territoriaux :** Développement urbain, environnement

**Activité :** Evergreen est un organisme qui donne l'inspiration et la mobilisation des acteurs pour rendre les villes écologiques. Les programmes ciblent plusieurs domaines (espace vert, enfants, alimentation) et l'activité consiste à tisser des partenariats avec divers groupes et à impliquer les principales personnalités influentes ainsi que le grand public, pour conduire des projets d'aménagement des villes durables.

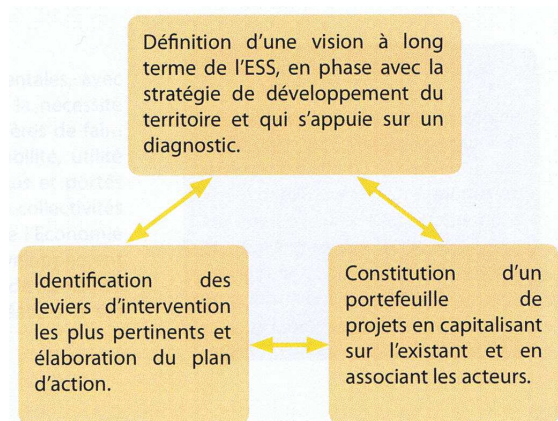
Pour plus d'information : [www.evergreen.ca/fr](http://www.evergreen.ca/fr)

## Quelles pistes d'action pour les autorités locales ?

### Approche méthodologique pour les territoires

L'appui des autorités locales à l'Économie Sociale et Solidaire doit être en phase avec la stratégie de développement du territoire. Elle doit être portée par les élus locaux avec une vision long terme sur les enjeux prioritaires (ressources, développement économique, logement...). Elle doit s'appuyer sur un diagnostic qui permette d'identifier les acteurs locaux de l'ESS, les actions qu'ils mettent en œuvre, et donc de les prendre en compte dans la politique locale.

Il s'agit ensuite de constituer un portefeuille de projets en capitalisant sur l'existant et en intégrant les parties prenantes du territoire dans une logique de faisabilité, d'efficacité et d'adoption au niveau local.



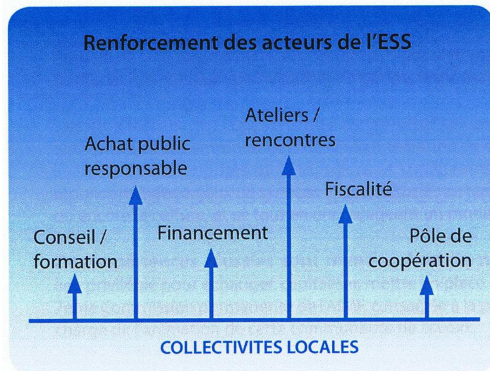
Enfin, les leviers d'intervention les plus pertinents à activer doivent être identifiés et un plan d'action territorial, qui associe les acteurs de terrain et s'appuie sur un financement et une gouvernance pérenne, doit être établi.

### Facteur clés de succès des projets d'Économie Sociale et solidaire

Les facteurs clés de succès sont multiples et doivent être définis et évalués en amont pour valider les projets identifiés. On pourra notamment citer ceux-ci :

- ✚ des projets en phase avec la stratégie territoriale
- ✚ une forte mobilisation des élus et des techniciens locaux
- ✚ un haut niveau d'intégration des acteurs privés
- ✚ un montage financier et économique avec risque maîtrisé
- ✚ une dimension entrepreneuriale dans la conduite des projets





## Leviers d'intervention des collectivités territoriales

Les collectivités territoriales ont l'opportunité de contribuer directement et rapidement au développement de l'ESS.

Cela peut passer par l'orientation de leur politique d'achat, l'appui à la création et au développement d'entreprises sociales, l'animation territoriale à travers notamment la création de pôles de coopération et

l'organisation d'ateliers ou conférences spécifiques à l'ESS, le lancement de projets public-privés, de services relationnels aux populations (éducation, santé, culture...).

Ces différents leviers d'intervention sont des formidables outils pour renforcer le tissu économique et social et doivent être priorités en fonction des projets associés et des spécificités de chaque territoire.



## L'ESS et le développement économique local en Afrique

Par le Pr Abdou Salam FALL, Directeur du Laboratoire de Recherche sur  
les transformations économiques et sociales (LARTES)  
Université Cheikh Anta Diop de Dakar

### 1. Le dividende démographique : une fenêtre d'opportunités

L'Afrique est le continent de l'avenir et d'importantes opportunités de croissance sur le long terme y sont notées. Néanmoins, l'urbanisation y est non maîtrisée avec la présence des grands bidonvilles du monde en termes de nombre d'habitants. De même, l'habitat précaire atteint des proportions qui remettent en cause la dignité humaine. Le handicap majeur reste le laisser-faire et le déficit de gouvernance et de planification. Les villes de plus d'un million d'habitants étaient 35 en 2000, en 2010, elles sont 53 et elles seront, en 2020, 70 soit le double en 20 ans.

Toutefois, le dividende démographique replace l'Afrique au premier plan de l'essor en 2050, horizon qui va correspondre au moment où l'Afrique subsaharienne abriterait 20% de la population mondiale, soit le cinquième de celle-ci. Le dividende est dès lors une occasion unique pour l'Afrique de décoller économiquement si les conditions d'un développement d'épargne et par conséquent de l'investissement sont réunies. Il s'agit notamment d'investissement dans le domaine de la santé, de l'éducation, de la maîtrise de la fécondité.

Encore appelée « fenêtre démographique », le dividende (ou « bonus ») démographique, renvoie à cette période de transition démographique marquée une forte population jeune éduquée, soignée et active. Toutefois, même si cette période de « bonus potentiel » peut durer plusieurs décennies, elle finira par se fermer avec le vieillissement de la population active, et un plus petit nombre de personnes aura à sa charge des personnes âgées sans cesse plus nombreuses.

Les résultats<sup>1</sup> montrent une augmentation du ratio de soutien économique pour tous les pays, avec une augmentation plus rapide au Nigeria et une augmentation lente en Afrique du Sud.

Présentement, tous les pays bénéficient du dividende démographique (avec une petite pause en Afrique du Sud). Cependant, le dividende devrait atteindre le sommet d'ici 2030 et se terminer peu de temps après 2050.

### 2. Des risques émergents après la transition démographique

En Afrique, les politiques sociales sont faiblement planifiées pour un continent trop dépendant de la régulation internationale. De même, l'habitat précaire devient la vulnérabilité la plus critique. Par ailleurs, l'Afrique enregistre le taux d'urbanisation les plus bas au monde. Le taux d'urbanisation est de 23,5 % en Afrique de l'Est contre 30 % en Afrique centrale. L'Afrique australe vient en tête avec un taux de 61,7 % contre 32 % pour l'Afrique de l'Ouest<sup>2</sup>.

- le VIH : on assiste à une féminisation du VIH avec un taux de prévalence sida dans la population âgée de 15 à 24 ans supérieur chez les femmes en 20093.

<sup>1</sup> Latif Dramani, Comptes des Transferts Nationaux des pays africains, 2012.

<sup>2</sup> ONU-Habitat, 2011

<sup>3</sup> FNUAP, Etat de la population Mondiale, 2011

- le ravalement des établissements humains à cause changements climatiques,
- les déplacements forcés des groupes vulnérables,
- les inondations,
- les maladies catastrophiques et endémiques.

### **3. Définition de l'ESS : historique, valeurs, acteurs, domaines**

L'Économie Sociale et Solidaire se définit comme un ensemble d'activités économiques à finalité sociale qui participent à la construction d'une nouvelle façon responsable de vivre et de penser l'économie à travers l'entrepreneuriat collectif et l'entreprise sociale. De même, l'ESS favorise un mode de vie avec une logique holistique et une intégration entre les différents secteurs et un développement parallèle de l'économie publique et sociale.

Il s'agit également d'une entreprise collective « S'associer pour entreprendre autrement » mais également d'une entreprise sociale « Créer des emplois socialement utiles, partager les richesses créées, faire du profit un moyen et non une finalité »

Les entreprises collectives favorisent le développement des capacités humaines et renforcent la résilience de leurs membres face aux dérives sociétales avec comme valeurs un développement qui profite à tous, un partage équitable des richesses. De même, l'ESS a une finalité sociale d'entreprise qui met en exergue la dignité humaine, l'inclusivité, l'utilité sociale : « coûts évités, richesses créées, retour social sur investissement ». Son management démocratique vise l'épanouissement et la participation avec comme éthique la transparence, la redevabilité : devoir de rendre compte.

En définitive, l'entreprise collective, c'est un choix de société solidaire, une entreprise à finalité sociale ou sociétale et à lucrativité modérée. Ces entreprises collectives démocratisent l'entrepreneuriat, impliquent les acteurs populaires dans la création de richesses au service de la société et au cœur des territoires.

Dans divers domaines, des mutuelles ou coopératives tissent leur espace libre et valorisent de plus en plus de niches. Elles échangent leurs productions locales sur la scène nationale et internationale, leur conférant une valeur de marché qui permet à des producteurs anonymes de s'affirmer et de s'affranchir de la marginalité dans laquelle ils fonctionnaient auparavant.

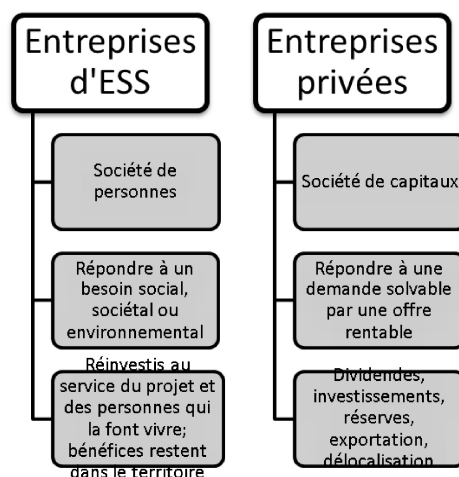
Ce mode de fonctionnement basé sur la solidarité, l'éthique et la priorité à l'humain peut être promu à l'échelle des politiques internationales et inspirer l'élaboration de modèles adaptés à chaque situation. En offrant aux communautés des dispositifs économiques de nature collective, l'ESS leur permet d'assurer le contrôle de leur propre développement et de sortir elles-mêmes de la pauvreté. Les coopératives, mutuelles et associations font avancer la lutte contre la dépendance économique qui est en fait la matrice d'origine de ce modèle de développement.

Les organisations et entreprises de l'ESS comprennent les coopératives, mutuelles, associations, ONG, fondations, entreprises et entrepreneurs sociaux, associations communautaires et syndicales, groupes d'entraide, organisations de commerce équitable, etc. Ces dynamiques mobilisent des acteurs qui s'identifient mutuellement et s'associent face à un besoin commun ou une aspiration. Ils gardent un référent commun ou une identité partagée qui les mobilisent. Les entreprises de l'ESS n'ont pas pour finalité l'accumulation des richesses mais de satisfaire des besoins humains. Elles favorisent la croissance des capacités humaines en basant les relations sociales sur la coopération, l'association et la solidarité. Elles renforcent la résilience de leurs membres face aux dérives sociétales, et tentent de promouvoir la participation de tous aux décisions. La culture participative et le respect de l'autre sont des pratiques qui s'apprennent dans les ESS et qui, ensuite ont des résonances dans d'autres dimensions de la vie sociale et politique.

Ces mêmes principes s'appliquent à divers regroupements aux fins de coopération qui n'ont pas nécessairement le statut juridique de coopérative. C'est notamment le cas dans certains pays du Sud où plusieurs mouvements sociaux ont choisi d'amorcer un virage en s'investissant dans un développement qui allie « l'économique » et le « social », la volonté des partenaires étant « d'entreprendre autrement ». Ces organisations économiques populaires participent ainsi du « premier développement » à partir d'une grande diversité de créneaux d'intervention, aussi bien dans les centres urbains qu'en milieu rural. Leur mode de fonctionnement est très similaire à l'ESS telle que développée dans les pays du Nord. Parmi les chantiers de l'économie populaire en phase avec l'ESS on peut citer : la création ou le maintien d'emplois, le développement agro-alimentaire, la commercialisation des produits et intrants agricoles, la commercialisation communautaire de l'artisanat, l'épargne et le crédit solidaire, les services collectifs de santé, la protection collective de l'environnement, l'habitat collectif et la sécurité alimentaire.

#### 4. Identités différentielles : informelle et Privée classique

L'économie informelle a en commun avec l'économie privée classique d'être de proximité et au raz du sol, mais l'une intègre l'économie criminelle tandis que l'autre la rejette de par son éthique de l'utilité sociale et les excédents modérés. Également, ces entreprises ont en commun de dégager des excédents et de rendre viables le modèle économique.



*Cf. Charte des entreprises sociales*

#### 5. ESS et développement local et rôles des maires

En Afrique, un nouveau modèle entrepreneurial peut booster le développement local avec la mise en place d'un partenariat coopératif et un co-investissement dans la production, la gestion et la répartition équitable des biens communs.

Dans ce continent, les collectivités locales ne disposent en moyenne que de 2 % des ressources publiques, contre 3 % en Asie, 40 % dans les pays en développement et 75 % dans les pays du Nord. Or les besoins en investissements structurants sont énormes et restent à la charge des seuls pouvoirs publics en l'absence d'intérêt des investisseurs privés qui ne visent que la rentabilité mobilisable par un tiers. Il y a donc la nécessité de changer les paradigmes et instruments de mesure du progrès pour que la rentabilité économique soit évaluée à l'une de ses impacts sur le développement humain. Pour cela le rapport des citoyens aux biens communs doit s'infléchir dans le sens d'une meilleure appropriation du patrimoine collectif et de leur participation active à leur choix et à leur production.

Les maires peuvent soutenir l'ESS avec la mise en place de fonds dédiés aux entreprises d'ESS et de programmes de renforcement de capacité des entreprises. De même, les maires peuvent lever les barrières qui inhibent les ESS et en même temps créer les conditions favorables à l'essor des entreprises de l'ESS : foires, marchés de produits des territoires, consommation responsable, etc.

Il s'agit également de considérer les entreprises collectives et les entreprises sociales au cœur d'une économie plurielle : reconnaissant l'économie publique, celle privée sous RSE, et l'ESS.

En outre, les gouvernements, et singulièrement les collectivités territoriales, peuvent et doivent prendre des initiatives en collaboration avec les organismes de l'ESS, pour faire connaître les approches possibles, impulser de nouvelles dynamiques coopératives, et les accompagner dans leur développement. Ce changement doit s'appuyer sur l'ingéniosité et l'entrepreneuriat créatif, et doit être inébranlablement enraciné dans le dessein de créer des richesses matérielles et immatérielles qui profitent à tous au sein de sociétés épanouissantes et bâties sur la dignité humaine. A cet égard, l'ESS a largement mis en lumière le pouvoir d'agir des gens, et leur possibilité de prendre part aux décisions qui affectent leur existence. L'ESS a montré la capacité des individus à se rendre maîtres de leur destin grâce à sa façon alternative d'entreprendre qui s'appuie sur des approches collectives et des dynamiques intégrant toutes les parties prenantes, qui valorise le lien entre la société et les entrepreneurs qui restent enracinés dans leurs réalités locales et qui de ce fait portent des valeurs interculturelles positives, innovent pour progresser et contribuent à créer une société ouverte.

Cette dynamique participative au cœur de l'activité économique à finalité sociale est exemplaire à bien des égards et peut de ce fait servir de référence aux cadres politiques internationaux impulsés dans l'espoir de changer le monde et de rendre la mondialisation plus équitable.

Il importe donc de faire mieux connaître l'existence de l'ESS, les modèles sur lesquels elle fonctionne, ainsi que sa contribution actuelle et potentielle à la lutte contre la pauvreté et les inégalités. Il faut oser proposer de refonder la production et les échanges autour des finalités et des modalités de l'ESS. Il faut opposer les valeurs qui la sous-tendent à celles qui président à l'actuelle mondialisation où le droit à l'accumulation l'emporte sur le devoir du partage, la concurrence sur la solidarité, la propriété intellectuelle sur le partage des savoirs, le chacun-pour-soi sur la production de biens publics et leur bonne gestion, et la décision autocratique sur la démocratie participative.

Les mouvements qui traversent nos sociétés semblent conforter l'existence d'un potentiel de croissance de l'ESS. Les citoyens et la société civile réinvestissent dans une certaine mesure les champs économiques, sociaux, environnementaux et politiques. Ils interpellent les acteurs publics, privés et solidaires sur lesquels ils ont une influence grandissante. Les modes d'action citoyenne évoluent, faisant appel notamment à la consommation et à la communication comme outils de transformation sociale. La demande pour des formes plus respectueuses de production et d'échange est en augmentation constante. L'intérêt pour le commerce équitable et les productions agroalimentaires non chimiques croît, de même que l'intérêt pour la protection de l'environnement. Les excès de la finance sont moins tolérés et fascinent moins. De nouvelles formes d'échange voient le jour en particulier sur l'internet. Certes, on ne peut parler d'une vague porteuse, mais ces frémissements peuvent être amplifiés car l'ESS répond à un besoin réel.

## **6. ESS : éco des territoires**

La vision d'un développement de l'intérieur des cités urbaines est l'un des premiers défis africains ! La ville africaine sera bâtie sur le refus des inégalités, et la promotion des modèles du mieux vivre en commun fondés sur l'identité propre, le potentiel de devenir, la fiscalité adaptée et la participation citoyenne.

Dans le sens du développement humain et d'une économie qui favorise la cohésion sociale et l'environnement sain, il faut promouvoir des investissements structurants. De même, investir dans les

politiques sociales fortes permet à la fois de garantir le respect de la dignité humaine, mais également d'inclure toutes les catégories socio-économiques dans le processus du développement et enfin d'impulser une économie du devenir.

Il s'agit également de créer des emplois durables et d'utilité sociale sur les activités d'intérêt général : santé, éducation, énergies, transport, tourisme social, finances solidaires, mutualité, insertion, etc. De même, des marchés bio et éthiques (commerce équitable, agri-bio, tourisme écolo, transformation des produits agricoles, etc.) et des technologies alternatives (logiciels libres, produits locaux, etc.) doivent être développées pour un développement humain dans un environnement sain.

### ***Réseaux internationaux de l'ESS***

- RIPESS, Réseau intercontinental de promotion de l'ESS, Siège au Canada, Manille, Octobre 2013.
- Forum International des dirigeants de l'ESS/Rencontres du Mont Blanc, FIDESS/RMB, Prochaine Rencontre : 9-12 Novembre 2013 à Chamonix : L'ESS et les ODD post 2015 Siège Paris : [www.rencontres-montblanc.coop](http://www.rencontres-montblanc.coop)
- CIRIEC International, siège à Liège
- Réseau africain de l'ESS, Siège Maroc
- Panafricaine des coopératives : Yaoundé ; Institut de formation en Économie Coopérative : à Cotonou.

---

Adresse : Camp Jérémy  
BP 206 – DAKAR (Sénégal)  
Tél. : (221) 33 825 92 32 – 33 825 96 14  
Site Web : <http://www.lartes-ifan.com>





## L'ESS et la lutte contre le Sida

Par Mme Didin TOURE, Diplômée du Master Diplomatie  
et négociations stratégiques de l'Université Paris Sud

Les 6 et 8 mai 2013 à Genève, l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD) et le Bureau International du Travail (BIT) de l'Organisation International du Travail (OIT) ont organisé une conférence sur le thème « potentiel et limites de l'économie sociale et solidaire ». Lors de cette conférence, une réflexion a été menée sur le rôle et le potentiel de l'économie sociale et solidaire dans les politiques publiques, plus particulièrement dans le domaine de la protection sociale en Afrique de l'Ouest. En effet, depuis les années 2000, les pays de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) reconnaissent et favorisent le développement des activités d'économie sociale et solidaire, notamment en matière de mutuelles sociales. L'objectif de l'UEMOA est, d'une part d'étendre la protection sociale au plus grand nombre de bénéficiaires grâce au développement de mutuelles de santé, d'autre part d'améliorer l'accès à la santé.

Si l'économie sociale et solidaire peut potentiellement avoir une place majeure dans la mise en place de politiques publiques de protection sociale en Afrique de l'Ouest, elle peut également constituer une piste dans la riposte au sida à quatre titres.

### **Une solution de réinsertion sociale des malades du sida**

L'économie sociale et solidaire peut, tout d'abord, être une solution pour réinsérer socialement les personnes atteintes du VIH/sida et les personnes vulnérables. En effet, les associations africaines ont joué un rôle essentiel dans la prévention, la prise en charge médicale et sociale des personnes atteintes du VIH et du sida. D'ailleurs Uniterra, le programme canadien de coopération volontaire et de développement international a mis en place au Burkina Faso, avec ses partenaires locaux, des programmes promouvant « la promotion d'activités générant des revenus au profit des gens vulnérables » au VIH/sida, ces programmes prennent entre autres la forme de coopératives pour les jeunes et la gestion d'un cybercafé. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), quant à lui, appuie financièrement des associations burkinabés actives dans la riposte au sida comme l'Association Trait d'Union des Jeunes Burkinabés (ATUJB). L'association ATUJB est un exemple concret du rôle de l'économie sociale et solidaire dans la lutte contre le VIH/sida puisqu'elle permet à des personnes vivant avec le sida d'avoir une source de revenus en leur accordant des microcrédits pour la création de petites entreprises. Le Burkina Faso grâce à son dynamisme dans la riposte au sida a vu son taux de prévalence du VIH/sida passer de 7% en 2002 à 1,10% en 2011. La contribution des associations dans la riposte au VIH/sida ne se limite pas au Burkina Faso et se retrouve dans la plupart des pays d'Afrique francophone comme le Burundi où l'Association Nationale de Soutien aux Séropositifs et malades du Sida (ANSS) a joué un rôle capital dans le dépistage du VIH et l'assistance sociale et financière des personnes séropositives et malades du sida.

### **Les mutuelles de santé : un rôle indéniable dans l'amélioration de l'accès aux soins**

Depuis le début des années 2000, l'Afrique de l'Ouest reconnaît que les mutuelles de santé ont joué un rôle indéniable dans l'amélioration de l'accès aux soins. L'UEMOA a donc décidé d'utiliser le potentiel de l'économie sociale et solidaire dans la mise en place de sa politique de santé publique. Cependant, même si le nombre de mutuelles croît, les prestations offertes dans le cadre de ces mutuelles restent très limitées, notamment en raison des faibles cotisations. L'appui étatique à ces mutuelles de santé pourrait devenir un nouvel instrument dans la riposte au sida à la condition que les États soutiennent financièrement ces mutuelles et veillent à ce que, dans les paquets de prestations, le coût de la

fourniture en antirétroviraux(ARV) soit systématiquement pris en charge. Les mutuelles de santé pourraient ainsi permettre un plus grand accès aux ARV pour les personnes atteintes du VIH/sida qui ne bénéficient pas encore de la couverture nationale mais qui cotisent pour des mutuelles de santé. A court et moyen terme, cela constituerait une solution pour pallier le retard pris par l'Afrique francophone dans la couverture en ARV par rapport aux pays non francophones.

### **Un moyen d'atteindre les travailleurs du secteur informel**

L'économie sociale et solidaire constitue un moyen d'accéder au secteur informel dans la riposte au VIH/sida puisque certaines activités de l'économie informelle se sont construites autour des principes de l'économie sociale et solidaire. De plus, certains acteurs du secteur informel ont recours aux mutuelles de santé pour assurer à leur famille un minimum de protection. Les coalitions d'entreprises engagées dans la riposte au sida ne pouvant agir dans le secteur informel, l'économie sociale et solidaire pourrait constituer une piste de réflexion quant à la riposte du sida dans le secteur informel, secteur prédominant en Afrique francophone. Une réflexion sur l'économie sociale et solidaire et le VIH/sida doit s'engager afin d'évaluer le potentiel et les limites de l'économie sociale et solidaire comme instrument de prévention ou de réinsertion sociale des travailleurs vulnérables au VIH/sida ou vivant avec le sida. Dans cette perspective, il avait été mis en place au Mali, un projet de mutuelles pour les orpailleurs. Ce projet n'a, pour le moment, pas pu faire l'objet d'un bilan en raison de la situation de conflit. L'épidémie du VIH/sida étant une épidémie de type concentrée en Afrique francophone, ce type de projet pourrait être étendu aux autres populations cibles comme les travailleuses du sexe, les mineurs et les routiers.

### **Une plus grande autonomie financière des femmes**

A moyen et long terme, l'économie sociale et solidaire permettrait de reconnaître les femmes comme de réelles actrices du développement économique et ainsi favoriser leur indépendance financière. A titre d'exemple, le pourcentage des guinéens qui travaillent dans le secteur informel est estimé à 75 %. Ce pourcentage est largement constitué de femmes, or ces dernières sont les plus actives dans la dynamique associative en Afrique ainsi que dans les coopératives et les mutuelles. Le développement de l'économie sociale et solidaire apporterait un réel statut aux femmes qui sont l'élément moteur du développement en Afrique et plus particulièrement en Afrique francophone. Cette idée a d'ailleurs fait l'objet d'une activité organisée le 17 octobre 2011 dans le cadre du Forum international de l'économie sociale et solidaire qui a eu lieu à Montréal. L'autonomie financière des femmes constitue un enjeu essentiel dans la riposte au sida puisqu'elle correspond à la quatrième mesure prévue dans le rapport d'ONUSIDA intitulé « 5 mesures en faveur des femmes dans le cadre de la lutte contre le VIH dans l'espace francophone ».

Si l'économie sociale et solidaire ne constitue pas une solution miracle dans la lutte contre le sida, elle peut constituer un nouvel instrument dans la riposte au sida en Afrique francophone. L'économie sociale et solidaire constitue une piste de réflexion indéniable pour une nouvelle forme de riposte innovante au sida. L'économie sociale et solidaire a d'ailleurs fait ses preuves en la matière, dans d'autres régions francophones comme la France. En effet, certaines entreprises sociales et associations d'économie sociale et solidaire sont actives en matière de riposte au sida. C'est le cas du groupe SOS qui, depuis sa création, a développé de nombreuses activités de lutte contre les exclusions et notamment des activités de lutte contre le sida. Le groupe SOS a d'ailleurs mis en place un service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) destiné aux personnes majeures et isolées, souffrant de pathologies chroniques évolutives telles que le VIH/sida et disposant d'une reconnaissance administrative de leur handicap. Le SAVS a pour mission d'offrir un accompagnement pluridisciplinaire global qui comprend, entre autres, un accompagnement social et un appui à l'insertion professionnelle. De plus, depuis 20 ans, l'association ARCAT, membre du groupe SOS, organise au printemps et à l'automne deux grandes braderies solidaires à Paris. Des créateurs de la mode, de la beauté et de la

décoration offrent à l'association des milliers d'articles revendus ensuite au public à des prix inférieurs aux prix du marché. Les bénéfiques permettent ensuite à l'association d'accompagner les personnes séropositives afin qu'elles retrouvent une pleine autonomie notamment en les réinsérant professionnellement.

**Références :**

- *Associations de lutte contre le SIDA au Burkina Faso : analyse descriptive de leurs identités pratiques et environnement institutionnel*, VLIR-DGIS Bruxelles, Bénédicte Fonteneau, 2002
- *Quelques notes sur l'économie sociale en Afrique*, Bénédicte Fonteneau ([http://www4.uqo.ca/ries2001/gesq/fichiers/bulletins/2011\\_02/fonteneau.pdf](http://www4.uqo.ca/ries2001/gesq/fichiers/bulletins/2011_02/fonteneau.pdf))
- Dossier spécial : *L'impact économique du VIH en Afrique*, le Journal du sida, n°196, mai-juin 2007 (disponible sur [www.arcat-sante.org](http://www.arcat-sante.org))
- <http://www.ripess.org/sse-conference-benedicte-fonteneau-version-francaise/>
- [http://www.groupe-sos.org/structures/680/SAVS\\_d\\_Arcat](http://www.groupe-sos.org/structures/680/SAVS_d_Arcat)
- <http://www.braderie-arcad.fr/>
- [http://www.arcat-sante.org/570/Le\\_Groupe\\_SOS](http://www.arcat-sante.org/570/Le_Groupe_SOS)
- <http://reliess.org/fiess/activites-connexes/#femmes>
- <http://www.uniterra.ca/pays-and-enjeux/afrique/burkina-faso-sante/>



## Articles de presse

---

Par **LEXPRESS.fr**, publié le 15/11/2013 à 11:51

**François Hollande : « La France reste un pays qui avance »**

**Le président de la République a déclaré ce vendredi que la France pouvait "parfois être dans le doute, l'inquiétude et la colère", mais qu'elle "avance" et "arrive à gagner des victoires".**

**Le président de la République a déclaré ce vendredi que la France pouvait "parfois être dans le doute, l'inquiétude et la colère", mais qu'elle "avance" et "arrive à gagner des victoires".**

François Hollande a affirmé vendredi dans une allusion aux difficultés traversées actuellement par l'exécutif, que la France « peut parfois être dans le doute, dans l'inquiétude, et même dans la colère » mais reste « un pays qui avance » et « arrive à gagner des victoires ». « La France est pays qui connaît comme d'autres des difficultés économiques, qui fait tout pour les surmonter », a déclaré le président de la République dans une intervention devant les maires francophones réunis en congrès à l'hôtel de Ville de Paris.

« La France, a-t-il enchaîné, est un pays qui ne se résigne jamais, qui peut parfois être dans le doute, dans l'inquiétude, et même dans la colère. Mais c'est un pays qui avance, un pays qui lutte et c'est un pays qui arrive à gagner des victoires qui sont celles de la dignité, qui sont celles de la liberté et qui sont celles aussi de l'universalité ».

### **« Parfois on n'a pas le choix »**

« Faire gagner la France, c'est aussi faire gagner la francophonie », a conclu François Hollande qui s'exprimait, notamment, au côté du maire de Paris, Bertrand Delanoë, président de l'Association des maires francophones (AIMF).

Soulignant que le maire de Paris, après deux mandats successifs avait décidé de ne pas en briguer un troisième aux prochaines municipales, le président, au plus bas dans les sondages et confronté à une grave crise de confiance, a glissé sur le ton de la plaisanterie : « Parfois on n'a pas le choix, ce sont d'autres qui décident à votre place ».

## Pour Hollande, la France est un pays parfois «dans la colère», mais «qui avance»

Lors d'une intervention devant les maires francophones réunis en congrès à l'hôtel de Ville de Paris, le chef de l'État a fait une allusion aux difficultés traversées actuellement par l'exécutif.



François Hollande a affirmé ce vendredi dans une allusion aux difficultés traversées actuellement par l'exécutif, que la France « peut parfois être dans le doute, dans l'inquiétude, et même dans la colère » mais reste « un pays qui avance » et « arrive à gagner des victoires ». « La France est pays qui connaît comme d'autres des difficultés économiques, qui fait tout pour les surmonter », a déclaré le président de la République dans une intervention devant les maires francophones réunis en congrès à l'hôtel de Ville de Paris.

« Parfois on n'a pas le choix, ce sont d'autres qui décident à votre place »

« La France, a-t-il enchaîné, est un pays qui ne se résigne jamais, qui peut parfois être dans le doute, dans l'inquiétude, et même dans la colère. Mais c'est un pays qui avance, un pays qui lutte et c'est un pays qui arrive à gagner des victoires qui sont celles de la dignité, qui sont celles de la liberté et qui sont celles aussi de l'universalité ».

« Faire gagner la France, c'est aussi faire gagner la francophonie », a conclu François Hollande qui s'exprimait, notamment, au côté du maire de Paris, Bertrand Delanoë, président de l'Association des maires francophones (AIMF). Soulignant que Bertrand Delanoë, après deux mandats successifs avait décidé de ne pas en briguer un troisième aux prochaines élections municipales, le président, au plus bas dans les sondages et confronté à une grave crise de confiance, a glissé sur le ton de la plaisanterie : « Parfois on n'a pas le choix, ce sont d'autres qui décident à votre place ».

## Hollande : la France, "un pays qui avance"

<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2013/11/15/97002-20131115FILWWW00335-hollande-la-france-un-pays-qui-avance.php>

○

Par Le Figaro.fr avec AFP

○

Publié le 15/11/2013 à 11:50

François Hollande a affirmé aujourd'hui dans une allusion aux difficultés traversées actuellement par l'exécutif, que la France « peut parfois être dans le doute, dans l'inquiétude, et même dans la colère » mais reste « un pays qui avance » et « arrive à gagner des victoires ».

« La France est pays qui connaît comme d'autres des difficultés économiques, qui fait tout pour les surmonter », a déclaré le président de la République dans une intervention devant les maires francophones réunis en congrès à l'hôtel de Ville de Paris.

« La France, a-t-il enchaîné, est un pays qui ne se résigne jamais, qui peut parfois être dans le doute, dans l'inquiétude, et même dans la colère. Mais c'est un pays qui avance, un pays qui lutte et c'est un pays qui arrive à gagner des victoires qui sont celles de la dignité, qui sont celles de la liberté et qui sont celles aussi de l'universalité ».

« Faire gagner la France, c'est aussi faire gagner la francophonie », a conclu François Hollande qui s'exprimait, notamment, au côté du maire de Paris, Bertrand Delanoë, président de l'Association des maires francophones (AIMF).

Soulignant que le maire de Paris, après deux mandats successifs avait décidé de ne pas en briguer un troisième aux prochaines municipales<sup>4</sup>, le président, au plus bas dans les sondages et confronté à une grave crise de confiance, a glissé sur le ton de la plaisanterie : « Parfois on n'a pas le choix, ce sont d'autres qui décident à votre place ».

## Hollande : la France un pays parfois « dans la colère » mais "qui avance"

AFP- Publié le 15/11/2013 à 12:28

François Hollande a affirmé vendredi dans une allusion aux difficultés traversées actuellement par l'exécutif, que la France « peut parfois être dans le doute, dans l'inquiétude, et même dans la colère » mais reste « un pays qui avance » et « arrive à gagner des victoires ».

« La France est pays qui connaît comme d'autres des difficultés économiques, qui fait tout pour les surmonter », a déclaré le président de la République dans une intervention devant les maires francophones réunis en congrès à l'hôtel de Ville de Paris.

« La France, a-t-il enchaîné, est un pays qui ne se résigne jamais, qui peut parfois être dans le doute, dans l'inquiétude, et même dans la colère. Mais c'est un pays qui avance, un pays qui lutte et c'est un pays qui arrive à gagner des victoires qui sont celles de la dignité, qui sont celles de la liberté et qui sont celles aussi de l'universalité ».

« Faire gagner la France, c'est aussi faire gagner la francophonie », a conclu M. Hollande qui s'exprimait, notamment, au côté du maire de Paris, Bertrand Delanoë, président de l'Association des maires francophones (AIMF).

Soulignant que M. Delanoë, après deux mandats successifs avait décidé de ne pas en briguer un troisième aux prochaines municipales, le président, au plus bas dans les sondages et confronté à une grave crise de confiance, a glissé sur le ton de la plaisanterie : « Parfois on n'a pas le choix, ce sont d'autres qui décident à votre place ».



# Hollande : "La France est un pays parfois dans la colère"

Par : rédaction  
15/11/13 - 13h21 Source : AFP



© epa.

François Hollande a affirmé vendredi dans une allusion aux difficultés traversées actuellement par l'exécutif, que la France « peut parfois être dans le doute, dans l'inquiétude, et même dans la colère » mais reste « un pays qui avance » et « arrive à gagner des victoires ».



© photo news



© afp.

« La France est pays qui connaît comme d'autres des difficultés économiques, qui fait tout pour les surmonter », a déclaré le président de la République dans une intervention devant les maires francophones réunis en congrès à l'hôtel de Ville de Paris.

« La France, a-t-il enchaîné, est un pays qui ne se résigne jamais, qui peut parfois être dans le doute, dans l'inquiétude, et même dans la colère. Mais c'est un pays qui avance, un pays qui lutte et c'est un pays qui arrive à gagner des victoires qui sont celles de la dignité, qui sont celles de la liberté et qui sont celles aussi de l'universalité ».

« Faire gagner la France, c'est aussi faire gagner la francophonie », a conclu M. Hollande qui s'exprimait, notamment, au côté du maire de Paris, Bertrand Delanoë, président de l'Association des maires francophones (AIMF).

Soulignant que M. Delanoë, après deux mandats successifs avait décidé de ne pas en briguer un troisième aux prochaines municipales, le président, au plus bas dans les sondages et confronté à une grave crise de confiance, a glissé sur le ton de la plaisanterie : « Parfois on n'a pas le choix, ce sont d'autres qui décident à votre place ».

## La francophonie n'est pas seulement une communauté de langue mais une communauté de projets (Hollande)

MAP 15.11.2013 13.30h

Paris, 15 nov 2015 -(MAP)- La francophonie n'est pas seulement une communauté de langue mais une communauté de projets, a affirmé, vendredi à Paris, le président français François Hollande.

S'exprimant à l'ouverture du 33<sup>e</sup> congrès de l'Association internationale des maires francophones (AIMF), M. Hollande a réitéré l'attachement de la France à la francophonie en tant qu'espace de partage des valeurs, de dignité, d'émancipation, de diversité et de pluralisme.

« Je veux saluer tous les élus qui se dévouent pour la francophonie partout dans le monde et qui font en sorte qu'elle ne soit pas simplement une communauté de langue, mais une communauté de projets », a souligné le chef de l'État français, lors de cette rencontre qui se tient sous le thème « les élus locaux francophones : leur action en faveur de l'économie sociale et solidaire » et à laquelle prend part une forte délégation marocaine.

L'AIMF est devenue une référence auprès d'organisations internationales mais également d'institutions européennes, a-t-il ajouté, soulignant que cette association a réussi à tisser des liens entre les villes francophones et faire en sorte qu'elles puissent partager les mêmes objectifs alors qu'elles n'ont pas le même niveau de développement.

Le chef de l'État français a en outre invité les maires francophones à s'engager pour la réussite de la conférence sur le climat, prévue en 2015 en France, et à s'impliquer davantage dans le domaine du développement durable.

Évoquant le thème de ce congrès, le président français a souligné l'importance d'inciter les maires francophones à adhérer au projet d'économie sociale et solidaire, mettant l'accent à cet égard sur l'action de la solidarité et de la compétitivité.

« La francophonie est une grande cause », a-t-il dit, mettant l'accent sur la place de la femme dans la société francophone, ainsi que de la jeunesse qui, a-t-il dit, constituent l'avenir de cet espace.

Pour sa part, le président de l'AIMF, Bertrand Delanoë, a souligné que la francophonie est un rassemblement fraternel au service des valeurs de la diversité, de

l'enrichissement culturel, appelant à lutter contre toutes les discriminations dans cet espace dont celle liée à la liberté de circulation.

M. Delanoë, également maire de Paris, a d'autre part affirmé que l'AIMF est un espace de partage et de transfert de savoir-faire, ainsi qu'un lieu d'innovation et de promotion de coopération nord-sud et sud-sud.

Il a cité certains projets qui ont bénéficié du soutien de l'AIMF dans certaines villes francophones notamment dans les domaines de l'eau et de la santé.

Le secrétaire général de l'organisation internationale de la Francophonie (OIF), Abdou Diouf a indiqué, quant à lui, que l'AIMF, chef de file de la coopération décentralisée francophone, est un réseau en quête de synergies et de partenariats qui a su tirer profit du partage d'une même langue.

Abordant le thème de ce congrès, M. Diouf a indiqué que l'AIMF a voulu renforcer l'action des élus locaux en faveur de l'économie sociale et solidaire en tant que mode de gouvernance.

Sept villes marocaines dont Fès qui vient d'adhérer à l'AIMF, prennent part à ce congrès qui abordera des sujets liés au « rôle de l'engagement politique des élus locaux, à l'appui à la création d'entreprises : services, formation, finance solidaire et à la promotion des espaces de coordination et les cadres de coopérations durables ».

Créée en 1979 autour d'une vingtaine de villes, l'AIMF, opérateur reconnu par les Chefs d'État francophones pour la coopération décentralisée, regroupe aujourd'hui 221 villes et 29 associations nationales de villes issues de 50 pays.

La cérémonie d'ouverture de ce congrès s'est déroulée en présence des chefs de missions diplomatiques des pays francophones accrédités en France, dont l'ambassadeur du Maroc à Paris Chakib Benmoussa.

IH-NL---BI.  
LC.



## **VIH-sida : l'AIMF s'engage dans la lutte**

Samedi 16 Novembre 2013 - 10:23

Partager :

**Le trente-troisième congrès de l'Association internationale des maires francophones (AIMF) s'est ouvert le vendredi 15 novembre 2013 dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville de Paris, en présence du président français, François Hollande, du secrétaire général de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), Abdou Diouf, du directeur exécutif de l'Onusida, Michel Sidibé, également secrétaire adjoint de l'ONU, ainsi que des 140 maires membres de l'association présidée par le maire de Paris, Bertrand Delanoë**

Trois jours durant, les représentants des différentes villes membres de la francophonie vont plancher sur des questions relatives à l'action des élus locaux en faveur de l'économie sociale et solidaire. Il s'agit d'examiner le rôle de l'engagement politique des élus locaux, les services à offrir pour la promotion du secteur de l'économie social et solidaire, la possibilité de favoriser les espaces de coordination et les cadres de coopération durables. « *L'économie sociale et solidaire est un cheminement vers une société de l'humanisme* », a déclaré le secrétaire général de l'OIF, Abdou Diouf.

L'autre sujet au menu du trente-troisième congrès des maires francophones concerne l'intensification de la lutte contre le VIH-sida. Le directeur exécutif de l'Onusida, qui s'est exprimé sur le sujet, a énuméré les différents obstacles à la lutte et appelé les maires à plus de vigilance. Au total, quatre-vingts pays dans le monde disposent encore de lois qui tendent à marginaliser et à favoriser l'exclusion des personnes vivant avec le VIH. L'AIMF devrait être un outil de transformation et de sensibilisation pour empêcher la propagation de la maladie : « *La Francophonie doit faire entendre sa voix pour que dans les années à venir, il y ait zéro décès, zéro contamination, zéro exclusion* », a déclaré Michel Sidibé. Pour le président français, François Hollande, « *la lutte contre le VIH-sida reste l'un des grands objectifs de la France* ». Trois milliards d'euros ont été ainsi versés par l'Hexagone dans la lutte contre la maladie dans l'espace francophone pour les trois années à venir.

L'AIMF est un réseau de collectivités locales francophones et de leurs associations, qui se retrouvent autour de valeurs communes, parmi lesquelles la volonté de justice et de développement dans la solidarité et la paix. Elle concourt à une meilleure gestion des collectivités en favorisant les échanges d'expériences, en mobilisant l'expertise territoriale francophone et en finançant des projets de développement. L'association a été créée en 1979 autour d'une vingtaine de villes francophones, à

l'initiative de Jacques Chirac, ancien maire de la ville de Paris. Elle regroupe aujourd'hui 221 villes et 2 associations nationales de villes issues de cinquante pays auxquels viendra s'ajouter l'Uruguay, avec l'adhésion de sa capitale Montevideo.

Le soixante-dix-neuvième bureau exécutif de l'association a ainsi voté l'attribution d'une subvention de 1,1 milliard d'euros, destinée à des projets d'équipements publics et de renforcement des capacités d'intervention des maires qui bénéficiera à 1,6 million de personnes dans dix pays africains et asiatiques.

Paterne Ngoulou

## **SOCIÉTÉ**

### **Matériel médical, médicaments : Mambé signe des accords avec la fédération des hôpitaux français**

Publié le samedi 16 novembre 2013 | **Le District d'Abidjan**



Acquérir le matériel médical de deuxième génération (de très bonne qualité) des hôpitaux publics français qui basculent désormais vers la troisième génération. C'est l'un des objectifs que s'est fixé le Gouverneur du District d'Abidjan, présent à Paris, en France dans le cadre de la 33ème Assemblée Générale de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) dont il assure la Vice Présidence.

Ainsi donc, en marge des travaux de cette 33ème édition, il multiplie les contacts auprès des décideurs médicaux français. Le mercredi 13 Novembre, accompagné de ses plus proches collaborateurs, il s'est d'abord rendu au siège de la Fédération Hospitalière de France, dans le 14ème, une structure chargée de la gestion de 1.000 établissements sanitaires publics, de 1.842 structures médico-sociales, de 940.000 agents médicaux, de 348.000 lits avec un budget total de 64 milliards

d'euros. Il y a été reçu par le Président de la Fédération himsef, Frédéric Valletoux qui a mobilisé pour la circonstance, les membres de son bureau.

Robert Beugré Mambé a indiqué qu'avec les crises successives que le pays a connues, l'État a eu du mal à investir dans l'entretien et l'acquisition de matériel médical. Mais, a-t-il ajouté, le Président de la République a placé cette question au cœur de son programme de gouvernement. Des populations saines et bien soignées est forcément synonyme de développement avec à la clef l'émergence que souhaite le Président Ouattara pour 2020, a-t-il dit de prime abord.

Pour lui, la France et la Côte d'Ivoire ont toujours été liées tant au niveau de l'histoire qu'au niveau de la coopération. C'est à ce titre, a-t-il poursuivi, « premièrement, je vous sollicite pour l'acquisition de matériel médical, ensuite je souhaiterais une coopération pleine et entière avec vos techniciens et ingénieurs pour le bon usage du matériel actuel et probablement celui que vous voudriez bien mettre à la disposition des ivoiriens, un échange de connaissance entre vos praticiens et les nôtres et enfin nous voudrions compter sur votre savoir faire dans la réalisation du projet de construction de l'hôpital multifonction qui nous tient tant à cœur, un hôpital où cohabiteront médecine africaine, chinoise, occidentale, indienne et hermétique ».

Séance tenante, le Bureau de la Fédération a été invité à Abidjan pour prendre le pool de la situation. Invitation automatiquement acceptée par les français qui effectueront dès décembre une mission en terre ivoirienne pour faire un état des lieux et envisager des solutions. Frédéric Valletoux a aussi promis mettre tout son réseau en branle, susciter des apports et collecter pour la Côte d'Ivoire le matériel technique nécessaire pour accorder des soins de qualité aux ivoiriens.

Comme pour montrer qu'il n'était pas un homme à parole mais bien un homme de parole, le vendredi 15 novembre, c'est l'Assistance Publique aux Hôpitaux de Paris qui a invité le Gouverneur à son quartier général, 3, avenue Victoria dans le 4ème arrondissement pour l'écouter, prendre note de ses préoccupations en matière de santé et examiner sa requête.

Mais d'ores et déjà, le Pr Patrice Débré, Directeur de la coopération internationale des hôpitaux publics de Paris a rassuré Abidjan qui pourra compter avec l'école de formation des techniciens de Rennes pour renforcer la capacité des gestionnaires des hôpitaux ivoiriens tout comme les hôpitaux parisiens et banlieue pour accueillir des stagiaires ivoiriens en vue de parfaire leurs savoir. Pour le reste, tout sera conclu dans le cadre d'un accord de partenariat. Et tous ont promis réagir dans l'urgence. L'espoir donc est permis.

Source : DIRCOM DISTRICT D'ABIDJAN



## 33ème Congrès des maires francophones : L'Hôtel-de-Ville de Paris a fait le plein de maires !

Par Freddy Mulongo, dimanche 17 novembre 2013 à 11:07 : [Radio Réveil FM International](#)

Le 33<sup>ème</sup> Congrès de l'Association internationale des maires francophones (AIMF), placé sous le thème « Les élus locaux francophones : leurs actions en faveur de l'économie sociale et solidaire », s'est ouvert vendredi 15 novembre matin à Paris en présence de François Hollande, Président de la République française, Abdou Diouf Secrétaire Général de l'OIF et M. Michel Sidibe Directeur Exécutif d'ONU Sida. 140 maires francophones venus du monde pour le 33ème congrès de l'AIMF. 140 maires venus du Sénégal, du Bénin, de la République démocratique du Congo ou encore du Canada, ils ont deux choses en commun. Leur langue : le Français. Leur fonction : maire d'une collectivité locale.



**Vendredi 15 novembre, Hôtel de ville de Paris, Bertrand Delanoë, maire de Paris accueille François Hollande, le chef de l'État**

Bertrand Delanoë, maire de Paris, a prononcé son dernier discours en tant que Président de l'AIMF. M. Delanoë a dit toute sa satisfaction du travail accompli pendant son mandat qui a duré 13 ans et avec l'appui des élus du Bureau et notamment les nombreux projets sur des thèmes comme l'eau, l'assainissement, l'éducation, les transports et surtout la lutte contre le sida où la ville de Paris joue un rôle important. Il a rappelé que l'AIMF n'est pas une communauté linguistique mais un espace de dialogue et d'échange entre les municipalités pour répondre aux besoins et perspectives des populations.



Bertrand Delanoë, maire de Paris



L'AIMF, 35 ans d'actions L'AIMF (Association Internationale des Maires Francophones) est un réseau de collectivités locales francophones qui se sont retrouvées autour de valeurs communes : le développement, la solidarité, la paix, la volonté de justice. Ses membres se rencontrent afin d'échanger leurs expériences pour obtenir une meilleure gestion et financer des projets de développements. Créée en 1979 autour d'une vingtaine de villes, l'AIMF regroupe maintenant 221 villes et 29 associations issues de 50 pays. Depuis 2005, cette association a investi 43 millions d'euros dans la réalisation de 300 projets. Ce sont ainsi 3,5 millions de personnes qui ont bénéficié de ces actions et vu leurs conditions de vie s'améliorer. Quelques exemples d'actions pour l'année 2012 :

- -Burkina Faso : informatisation des services financiers de Dédougou
- -Cameroun : informatisation des services financiers de 50 communes
- -Cambodge : valorisation du patrimoine péri-urbain de Siem Reap
- -Madagascar : appui à la modernisation des services financiers d'Antananarivo.



Bertrand Delanoë, maire de Paris félicitant François Hollande, président de la République pour son allocution devant les maires francophones.

Le Premier ministre Jean-Marc Ayrault a voulu rassurer les Français le vendredi 15 novembre matin sur France Info. François Hollande a souhaité en faire de même dans une intervention devant les maires francophones réunis en congrès à l'hôtel de Ville de Paris. Le président de la République a évoqué les difficultés que traverse actuellement le pays mais il a souhaité envoyer un message positif. ***"La France est pays qui connaît comme d'autres des difficultés économiques, qui fait tout pour les surmonter. La France est un pays qui ne se résigne jamais, qui peut parfois être dans le doute, dans l'inquiétude, et même dans la colère. Mais c'est un pays qui avance, un pays qui lutte***

*et c'est un pays qui arrive à gagner des victoires qui sont celles de la dignité, qui sont celles de la liberté et qui sont celles aussi de l'universalité" a-t-il expliqué à l'heure où sa cote de popularité est tombée à 15%. Le chef de l'État a également glissé un mot sur la francophonie : "Faire gagner la France, c'est aussi faire gagner la francophonie".* Le Président de la République a mis l'accent sur le rôle des villes dans le développement sachant que depuis quelques années elles accueillent plus de populations qu'en milieu rural. Il a invité tous les élus à prendre leurs responsabilités et surtout leur part dans les travaux de la Conférence sur le Climat qui aura lieu en 2015 à Paris aux côtés des États et de la communauté internationale. Il a insisté sur la nécessité d'arriver à un accord sur le changement climatique car il s'agit d'un objectif de développement essentiel. Aujourd'hui les villes des pays en développement souffrent plus que toutes les autres car elles doivent faire face aux impacts du réchauffement climatique avec des moyens restreints et il a cité en exemple ce qui s'est passé dernièrement aux Philippines et le Vietnam. Enfin il a rappelé les valeurs partagées par les organisations de villes telles que la liberté, la dignité, l'émancipation et surtout la diversité culturelle qui sont des valeurs universelles.

Par ailleurs, François Hollande pourrait s'entretenir prochainement avec des députés de la majorité. Le but est de renouer le dialogue et comprendre les difficultés que rencontrent les députés socialistes sur le terrain.



Par ailleurs, l'Assemblée générale de l'AIMF accueille plusieurs nouveaux membres, dont Montevideo, la capitale de l'Uruguay.

Créée en 1979 autour d'une vingtaine de villes, l'AIMF, opérateur reconnu par les chefs d'État francophones pour la coopération décentralisée, regroupe aujourd'hui 221 villes et 29 associations nationales de villes issues de 50 pays.

## **MAIRES FRANCOPHONES : HOMMAGE APPUYÉ DE FRANÇOIS HOLLANDE À BERTRAND DELANOÉ**

18 novembre 2013

Source : Union de la Presse Francophone - Auteur : Guy Bernière



### **33ème congrès des maires francophones**

PARIS - A l'heure où la presse française spéculé sur un changement de premier ministre, le président François Hollande a rendu un hommage très appuyé à Bertrand Delanoë, maire de Paris à l'occasion du 33ème congrès des maires francophones (AIMF) [www.aimf.asso.fr](http://www.aimf.asso.fr) qui a réuni près de 400 maires, élus locaux et cadres territoriaux du 14 au 16 novembre à l'hôtel de ville de Paris.

### **L'AIMF axe désormais ses actions vers la santé**

Le président François Hollande a souligné devant les maires francophones les «qualités» de «travail, d'énergie, d'imagination, de créativité, d'intelligence» de Bertrand Delanoë qui quittera en mars prochain ses mandats de maire de Paris et de président de l'AIMF qu'il exerçait depuis 13 ans à la suite de Jacques Chirac, fondateur de l'AIMF en 1979. *«Il a décidé, ça a pu surprendre, de quitter ses responsabilités ( ..).et il a tenu sa promesse de ne pas faire plus de deux mandats parce qu'elle correspond à ce qu'est son éthique dans la vie publique.»* a souligné François Hollande dans un discours très amical. Tour à tour, Abdou Diouf, secrétaire général de l'organisation internationale de la francophonie (OIF) qui terminera également son mandat au sommet de Dakar en novembre

2014, puis Michel Sidibé, directeur exécutif de l'organisation ONU Sida ont salué la mutation accomplie par l'AIMF sous la présidence de M. Delanoë. L'AIMF, axe désormais ses actions vers la santé, le sida, l'environnement, le traitement des déchets, l'accès à l'eau, l'assainissement, le réchauffement climatique... pour mieux répondre aux problèmes des populations urbaines dont le nombre, selon Abdou Diouf, a dépassé celui des ruraux dans le monde.

## **L'homme au cœur de l'économie**

Abdou Diouf a souligné qu'en "*période de crise, les populations se tournaient d'abord vers les élus locaux*" et que sous la présidence du maire de Paris, l'AIMF avait "*changé de siècle*" et qu'elle plaçait désormais "l'homme au cœur de l'économie" en soutenant l'économie sociale et solidaire. L'assemblée générale de l'AIMF a pris un engagement fort pour faciliter la liberté de circulation des personnes séropositives. Le malien Michel Sidibé (ONU Sida) a souligné les efforts accomplis en indiquant que "*la prochaine génération naîtra sans le sida*" mais en appelant les maires à continuer "*à se battre pour changer les lois*" car "80 pays ont encore des lois homophobiques", qui excluent l'accès aux soins, et "*18 millions de personnes n'ont toujours pas accès aux traitements*".

## **Une convention avec la ville de Genève**

Le Bureau de l'association a attribué plus d'un million d'euros de subventions pour des projets qui bénéficieront à plus d'1,6 millions de personnes dans les villes francophones. Ces projets permettront d'accroître l'accès à l'eau potable et à l'assainissement (Bénin, Cameroun, Laos, Madagascar), d'améliorer l'accès aux soins (Côte d'Ivoire, Sénégal) mais aussi de préserver le patrimoine urbain et de renforcer l'offre culturelle (Ile Maurice, Mauritanie, Côte d'Ivoire, Guinée, Bénin). La signature d'une convention avec la ville de Genève permettra, à l'avenir, d'accroître encore les fonds disponibles pour ce type de projets de coopération. Une journée d'échanges et de débats a été organisée sur l'économie sociale et solidaire qui est tout à la fois un vecteur de lien social, de solidarité, d'emploi, et permet d'apporter des réponses concrètes et locales aux besoins des populations notamment citadines. Des exemples présentés ont permis d'identifier les leviers d'action des municipalités.

L'assemblée générale a par ailleurs noté l'adhésion de Montevideo, capitale de l'Uruguay, à l'AIMF qui tiendra son prochain congrès à Dakar, fin novembre, dans le cadre du 15ème Sommet de la francophonie qui sera placé, selon François Hollande, sous le thème "des femmes et de la jeunesse".

## **Guy Bernière**

*Texte et photos : guy bernière*

Impression du vendredi 7 mars 2014 à 17:12

Press Tv News - © Droits réservés - [www.presstvnews.com](http://www.presstvnews.com)



Le Réseau des Médias Francophones

## Maires francophones : hommage appuyé de Hollande à Delanoë

Auteur: [Mediaf](#) - [Guy Bernière](#)

PARIS – A l’heure où la presse française spéculé sur un changement de premier ministre, le président François Hollande a rendu un hommage très appuyé à Bertrand Delanoë, maire de Paris à l’occasion du 33ème congrès des maires francophones (AIMF) qui a réuni près de 400 maires, élus locaux et cadres territoriaux du 14 au 16 novembre à l’hôtel de ville de Paris.

Le président François Hollande a souligné devant les maires francophones les « qualités » de « travail, d’énergie, d’imagination, de créativité, d’intelligence » de Bertrand Delanoë qui quittera en mars prochain ses mandats de maire de Paris et de président de l’AIMF qu’il exerçait depuis 13 ans à la suite de Jacques Chirac, fondateur de l’AIMF en 1979. « Il a décidé, ça a pu surprendre, de quitter ses responsabilités ( ..)et il a tenu sa promesse de ne pas faire plus de deux mandats parce qu’elle correspond à ce qu’est son éthique dans la vie publique ». a souligné François Hollande dans un discours très amical.

Tour à tour, Abdou Diouf, secrétaire général de l’organisation internationale de la francophonie (OIF) qui terminera également son mandat au sommet de Dakar en novembre 2014, puis Michel Sidibé, directeur exécutif de l’organisation ONU Sida ont salué la mutation accomplie par l’AIMF sous la présidence de M. Delanoë. L’AIMF axe désormais ses actions vers la santé, le sida, l’environnement, le traitement des déchets, l’accès à l’eau, l’assainissement, le réchauffement climatique... pour mieux répondre aux problèmes des populations urbaines dont le nombre, selon Abdou Diouf, a dépassé celui des ruraux dans le monde.

Abdou Diouf a souligné qu’en « période de crise, les populations se tournaient d’abord vers les élus locaux » et que sous la présidence du maire de Paris, l’AIMF avait « changé de siècle » et qu’elle plaçait désormais « l’homme au cœur de l’économie » en soutenant l’économie sociale et solidaire.

L’assemblée générale de l’AIMF a pris un engagement fort pour faciliter la liberté de circulation des personnes séropositives. Le malien Michel Sidibé (ONU Sida) a souligné les efforts accomplis en indiquant que « la prochaine génération naîtra sans le

sida » mais en appelant les maires à continuer « à se battre pour changer les lois » car « 80 pays ont encore des lois homophobiques », qui excluent l'accès aux soins, et « 18 millions de personnes n'ont toujours pas accès aux traitements ».

Le Bureau de l'association a attribué plus d'un million d'euros de subventions pour des projets qui bénéficieront à plus d'1,6 millions de personnes dans les villes francophones. Ces projets permettront d'accroître l'accès à l'eau potable et à l'assainissement (Bénin, Cameroun, Laos, Madagascar), d'améliorer l'accès aux soins (Côte d'Ivoire, Sénégal) mais aussi de préserver le patrimoine urbain et de renforcer l'offre culturelle (Ile Maurice, Mauritanie, Côte d'Ivoire, Guinée, Bénin). La signature d'une convention avec la ville de Genève permettra, à l'avenir, d'accroître encore les fonds disponibles pour ce type de projets de coopération.

Une journée d'échanges et de débats a été organisée sur l'économie sociale et solidaire qui est tout à la fois un vecteur de lien social, de solidarité, d'emploi, et permet d'apporter des réponses concrètes et locales aux besoins des populations notamment citadines. Des exemples présentés ont permis d'identifier les leviers d'action des municipalités.

L'assemblée générale a par ailleurs noté l'adhésion de Montevideo, capitale de l'Uruguay, à l'AIMF qui tiendra son prochain congrès à Dakar, fin novembre, dans le cadre du 15ème Sommet de la francophonie qui sera placé, selon François Hollande, sous le thème « des femmes et de la jeunesse ».

# PARIS

MAIRIE DE PARIS 

## Le monde francophone reçu à l'Hôtel de Ville



[18/11/2013]

Vendredi 15 novembre, 140 maires francophones venus du monde entier se sont donnés rendez-vous à l'Hôtel de Ville pour le 33ème congrès de l'AIMF. Qui sont-ils, d'où viennent-ils, que vont-ils faire ? Toutes les réponses.

### 140 maires autour du monde

Vendredi à 9 heures, ils sont 140 à avoir rendez-vous à l'Hôtel-de-Ville. Venus du Sénégal, du Bénin ou encore du Canada, ils ont deux choses en commun. **Leur langue : le Français. Leur fonction : maire d'une collectivité locale.**

**Bertrand Delanoë** recevait en effet les membres de l'Association Internationale des Maires Francophones qui tenaient leur 33ème congrès à Paris autour du thème "Les élus locaux francophones : leurs actions en faveur de l'économie sociale et solidaire."

La cérémonie d'ouverture s'est tenue en présence de **François Hollande**, Président de la République et de **Abdou Diouf**, Secrétaire général de la francophonie.

### L'AIMF, 35 ans d'actions

L'AIMF (Association Internationale des Maires Francophones) est un réseau de collectivités locales francophones qui se sont retrouvées autour de valeurs communes : le développement, la solidarité, la paix, la volonté de justice. Ses membres se rencontrent afin d'échanger leurs expériences pour obtenir une meilleure gestion et financer des projets de développements.

Créée en 1979 autour d'une vingtaine de villes, l'AIMF regroupe maintenant 221 villes et 29 associations issues de 50 pays.

Depuis 2005, cette association a investi **43 millions d'euros dans la réalisation de 300 projets**. Ce sont ainsi 3,5 millions de personnes qui ont bénéficié de ces actions et vu leurs conditions de vie s'améliorer.



Quelques exemples d'actions pour l'année 2012 :

- Burkina Faso : informatisation des services financiers de Dédougou
- Cameroun : informatisation des services financiers de 50 communes
- Cambodge : valorisation du patrimoine péri-urbain de Siem Reap
- Madagascar : appui à la modernisation des services financiers d'Antananarivo

## ARMÉNIE-FRANCOPHONE

### **Le Maire d'Erevan à Paris pour le congrès international des Maires francophones**



Dans le cadre de la rencontre organisée par l'Association internationale des maires francophones (AIMF) présidée par Bernard Delanoë, le maire d'Erevan Taron Margaryan se trouvait vendredi à Paris pour le 33e congrès de l'organisation. Des délégations de 50 pays avec plus de 500 représentants participaient à cette réunion qui vit une intervention du président François Hollande. Le Maire d'Erevan -accompagné de l'Ambassadeur d'Arménie en France, Vigen Tchitétchian- a rencontré de nombreux maires et délégations.

Krikor Amirzayan

*dimanche 17 novembre 2013,*  
Krikor Amirzayan ©armenews.com



---

## **Vote d'une mention de l'AIMF pour la liberté de circulation des personnes séropositives.**

Rédigé le Mercredi 18 Décembre 2013 à 11:25 |



Après [l'APPEL DE JOHANNESBURG](#), pour la liberté de circulation et d'établissement des personnes touchées par le VIH/sida, par les membres du Conseil d'administration de METROPOLIS, c'est l'Assemblée Générale de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) présidée par le Maire de Paris, M. Bertrand DELANOË, qui a adopté le 15 novembre 2013 une mention pour soutenir la liberté de circulation.

Merci de votre soutien dans ce combat pour la liberté !

### **Motion relative à la liberté de circulation - AIMF**

#### **Motion relative à la liberté de circulation des personnes séropositives**

Considérant que la lutte contre le Sida fait partie des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), auxquels l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) est attachée,

Considérant l'action de nos collectivités en matière de prévention et d'amélioration de la prise en charge des personnes vivant avec le VIH,

Considérant qu'une vingtaine d'États refusent de par le monde l'entrée ou le séjour aux personnes vivant avec le VIH sur leur territoire,

Considérant que cette pratique constitue une atteinte aux droits de l'homme, par ailleurs inefficace au regard des politiques de santé publique à destination des citoyens nationaux,

Tout en reconnaissant le droit de tout pays à mettre en place des critères à l'entrée sur son territoire, nous, Maires membres de l'AIMF,

considérons que des motifs de santé publique ne sauraient fonder de telles réglementations discriminatoires, et demandons aux pouvoirs publics nationaux d'adopter des politiques tolérantes à l'égard des personnes séropositives présentes sur leurs territoires ou souhaitant y entrer, de façon à contribuer aux efforts déployés par la communauté internationale, et en particulier l'ONUSIDA, pour faire reculer cette pandémie.

## **En savoir plus**

En savoir plus sur la liberté de circulation et d'établissement des personnes touchées par le VIH/sida.

- [Notre dossier sur elcs.fr](#)
  - Notre site : [Aids-sida-discriminations.fr](#)
-

# Liste des participants

## Villes et associations membres

### ABÉCHÉ (Tchad)

- M. Ahmat Adam MAHAMAT SALEH, Maire

### ABENGOUROU (Côte d'Ivoire)

- M. Banga AMOIKON, Maire
- M. Guillaume ADOM AMOAKON, Adjoint au Maire

### ABIDJAN (Côte d'Ivoire)

- M. Beugré Robert MAMBE, Gouverneur
- M. Kouaoh Vincent N'CHO, Vice-Gouverneur
- M. Lamine KOITA, Directeur des Affaires juridiques et du Contentieux
- M. Stéphane BEKE, Directeur des Relations internationales
- M. Amos DJIROSSSE, Conseiller technique chargé de l'Administration
- M. Mahi Geofroy GREKOU, Chargé du Protocole
- M. Ismael COULIBALY, Ingénieur financier
- Dr Yao DJEH, Médecin du Gouverneur

### ABOISSO (Côte d'Ivoire)

- M. Mamadou KANO, Maire

### ABOMEY (Bénin)

- M. Fortunet Alain NOUATIN, Maire
- Mme Gisèle GUEDENON, Présidente de la Commission aux affaires sociales

### AGADEV (Niger)

- M. Rhissa FELTOU, Président du Conseil

### AGADIR (Maroc)

- M. Mohamed EL HALASSI, Maire adjoint chargé des Finances et de la Coopération

### ANEHO (Togo)

- M. Ayayi C. Patrice AYIVI, Président de la Délégation spéciale

### AOSTE (Italie)

- M. Bruno GIORDANO, Maire, Président du CELVA

### ATAKPAME (Togo)

- M. Kassagné ADJONOU, Président de la Délégation spéciale
- M. Tchapou AGBA Délégué spécial, Président de la Commission des affaires financières et économiques

### BAMAHO (Mali)

- M. Adama SANGARE, Maire central
- M. Hamidou BERTHE, Directeur du Service du Contrôle de gestion
- M. Bassi DIARRA, Assistant à la Direction du Jumelage et de la Coopération

### BANFORA (Burkina Faso)

- M. Bahona Alexis SOULAMA, Maire
- M. Salifou KONE, Premier adjoint au Maire

### BANGANGTE (Cameroun)

- Mme Célestine KETCHA COURTES, Maire
- M. Jonas KOUAMOOU, Conseiller municipal
- M. Ghislain Steve CHEMEGNE NGOUMENOU, Conseiller

### BANGUI (Centrafrique)

- Mme Catherine SAMBA PANZA, Présidente de la Délégation spéciale
- M. Benoit DODJI BOMAI, Secrétaire général

### BEYROUTH (Liban)

- M. Bilal HAMAD, Maire
- Mme Alia FARAH WARDEH, Membre du Conseil municipal
- M. Rachid ACHKAR, Adjoint au Maire chargé des Relations internationales

### BIRNI N'KONNI (Niger)

- M. Ousmane SAMAILA, Maire
- M. Aouali Mamane BOURO, Premier adjoint au Maire

### BIZERTE (Tunisie)

- M. Mohamed Riadh LAZEM, Président de la Délégation spéciale

### BOBO-DIOULASSO (Burkina Faso)

- M. Salia SANOU, Maire
- M. Bezoumbie BADOLO, Chargé de la Coopération décentralisée

### BOHICON (Bénin)

- M. Hugues TCHAOU, Chargé de la Coopération décentralisée
- M. Désiré DASSIGA, Chef de l'arrondissement II

### BOSSANGO (Centrafrique)

- M. Richard Cyriaque BRIA, Président de la Délégation spéciale

### BORDEAUX (France)

- M. Hugues MARTIN, Adjoint au Maire chargé des Finances, de l'Administration générale et des actions avec l'AIMF
- M. Didier CAZABONNE, Adjoint au Maire chargé des Relations internationales
- M. Louis DE CORAIL, Directeur général des relations internationales
- Mme Sophie SENGHOR, Directrice Adjointe aux Relations internationales

### BRAZZAVILLE (Congo)

- M. Hugues NGOUELONDELE, Député-Maire, Président de l'AMC
- M. Evariste MIAKAKARILA, Directeur des Relations extérieures et de la Coopération

- M. Charles MAKAYA, Conseiller à l'Urbanisme et au Logement
  - M. Clesh NGAPI-ATIPO, Chargé de mission, Responsable de l'Observatoire urbain
- BUCAREST** (Roumanie)
- Mle Mirela MICA, Chef du service de la Coopération internationale
  - M. Alexandru DINESCU, Chef du service de la Gestion de la Qualité
- BUJUMBURA** (Burundi)
- M. Saidi JUMA, Maire
  - M. Astère NDAYISARA, Chef de Cabinet
  - Mme Espérance NGERAGEZE, Administrateur de la Commune de Bwiza
- BUKAVU** (RD Congo)
- M. Philémon LUTOMBO YOGOLELO, Maire
  - M. Alex LEFAZA IYOMBI, Délégué en charge des Relations internationales
- BUTEMBO** (RD Congo)
- M. Théodore SIKULY'UVASAKA MAKALA, Maire
  - M. Alexandre Mwissa KITSA, Chef du Bureau des Ressources hydrauliques et électricité
- BYBLOS** (Liban)
- M. Ziad Halim HAWAT, Président du Conseil municipal
  - M. Berek AYOUB, Vice-Président du Conseil municipal
  - M. Salim WARDE, Ancien Ministre de la Culture
  - Mme Najwa BASSIL PIETTON, Conseillère municipale chargée des relations internationales
- CARREFOUR** (Haïti)
- M. Jude Édouard PIERRE, Maire
- CASABLANCA** (Maroc)
- M. Mohammed SAJID, Président du Conseil de la Ville
- CONAKRY** (Guinée)
- M. Aboubacar CAMARA, Secrétaire exécutif permanent
- COTONOU** (Bénin)
- M. Nicéphore Dieudonné SOGLO, Maire
  - M. Edmond CAKPO-TOZO, Directeur de Cabinet
  - M. Salvador NOUKPO, Assistant du Président-Maire
- DAKAR** (Sénégal)
- M. Khalifa Ababacar SALL, Maire
  - Mme Vydia TAMBY MONTEIRO, Assistante personnelle du Maire
- DAPAONG** (Togo)
- M. Y. Issa TCHEDE, Président de la Délégation spéciale
  - M. Yarbondja TILATE, Conseiller municipal
- DEDOUGOU** (Burkina Faso)
- M. Abel DABAKUYO, Maire
- DIEGO SUAREZ** (Madagascar)
- M. Johary Alibay HOUSSEN, Maire
  - Mle Chamsia BEVOTRACK, Directrice des Affaires sociales, Culturelles et Sportives, Chargée des relations internationales
- DOBA** (Tchad)
- M. Ngarsbey LAMLENGAR, Maire
- DOLISIE** (Congo)
- M. Paul Adam DIBOUILOU, Président du Conseil municipal, Maire
  - M. Ghislain Rodrigue NGUIMBI MAKOSSO, Conseiller municipal, Directeur de la Coopération
  - M. Bernard MADOAKOULOU, Conseiller politique chargé des activités Sociales Culturelles
  - M. Michel MAHINGA, Vice-Maire
  - M. Benjamin Lezin MVOUENZOLO BOUEYA, Protocole du Maire central
  - Mme Anne Tecla LANDOU BAYOUNGUSSA, Conseillère municipale
  - Mme Baheloula Méliissa BOUSSOUKOU MBOUMBA, Chef de service de programme
- DOSSO** (Niger)
- M. Idrissa ISSOUFOU, Maire
  - M. Djibo NOMA, Secrétaire général
- DOUALA** (Cameroun)
- M. Jean YANGO, Directeur des Études, de la Planification, des Investissements et du Développement durable
- DSCHANG** (Cameroun)
- M. Beaudelaire DONFACK, Maire
  - M. Emile TEMGOUA, Premier adjoint au Maire
  - M. Lekané Barthélémy NDONGSON, Responsable du programme eau et assainissement
- EREVAN** (Arménie)
- M. Taron MARGARYAN, Maire
  - M. David GVORGYAN, Directeur des Relations extérieures
  - M. Armen BUNIATYAN, Assistant du Maire
- ESSAOUIRA** (Maroc)
- M. Mohamed EL FARRAH Président du Conseil Municipal
- FOUMBAN** (Cameroun)
- M. Adamou NDAM NJOYA, Maire
  - Mme Hermine TOMAINO NDAM NJOYA, Députée, Chargée du suivi des questions de coopération avec la Commune de Fomban
- FRANCEVILLE** (Gabon)
- M. Jean Pierre DOUMBENY, Maire
  - M. Dieudonné BANGORI KIKI, Maire adjoint
- GAGNOA** (Côte d'Ivoire)
- M. Medji BAMBAMBA, Maire
- GAYA** (Niger)
- M. Boureïma MOUNKAILA, Vice-Maire
  - M. Abdoul Aziz AHMADOU MALAM, Conseiller municipal

**GENÈVE** (Suisse)

- M. Sami KANAAN, Vice-Maire
- Mme Chiara BARBERIS SAVARY, Cheffe du service Agenda 21 - Ville durable
- Mme Laurence WIEDMER, Cheffe du service des Relations extérieures
- Mme Elvita ALVAREZ, Collaboratrice personnelle

**GOMA** (RD Congo)

- M. Naasson KUBUYA NDOOLE, Maire
- M. Serge VIVUYA KAMABU, Secrétaire particulier et chargé de missions
- M. Serge LECOMTE, Chargé des questions de l'Urbanisation et de l'Assainissement
- M. Adelar MINEENE, Directeur général de la COOPEC Imara

**GRAND BASSAM** (Côte d'Ivoire)

- M. Georges Philippe EZALEY, Maire
- M. Aboua Louis de Gonzague KOFFI, Chef de Cabinet

**HÔ CHI MINH VILLE** (Vietnam)

- M. Hong Linh NGUYEN, Directeur général des Relations extérieures
- Mlle Lan Huong DO, Chargé de mission

**HUE** (Vietnam)

- M. Kim Dung NGUYEN, Président du Conseil populaire
- M. Sinh Vien NGUYEN, Vice-Directeur du Centre de Coopération internationale
- M. Dinh Cang NGUYEN, Directeur du Bureau de l'Investissement et de la Construction
- Mme Thi Hong HUYNH, Enseignante au collège Nguyen Chi Dieu
- Mme Thi Hong Thuy LE, Consultante au Centre de Coopération internationale

**KAMPOT** (Cambodge)

- M. Khunhuor KHOY, Gouverneur
- Mme Sokunthea UN, Responsable de la cellule francophone
- M. Saem NHAUV, Conseiller provincial chargé de la cellule francophone
- Mlle Sreynith HOUR, Secrétaire au Bureau de la Francophonie

**KANKAN** (Guinée)

- M. Mandiouf Mauro SIDIBE, Premier Vice-Maire

**KAOLACK** (Sénégal)

- M. Madiyena DIOUF, Maire
- M. Baba Loucar CISSE, Président de la Commission Santé

**KAYES** (Mali)

- M. Abdoulaye CAMARA, Maire

**KIGALI** (Rwanda)

- M. Alphonse NIZEYIMANA, Vice-Maire chargé du développement économique

**KINDIA** (Guinée)

- M. Mamadou DRAME, Maire, Président de l'ANCG
- Mlle Mame Joséphine DORE, Secrétaire Générale

**KINSHASA** (RD Congo)

- M. André KIMBUTA YANGO, Gouverneur
- M. Yassim BELADE, Directeur de Cabinet
- M. Dominique WELOLI KANDA NZALE, Directeur de Cabinet adjoint
- M. Thomas KABAMBA, Secrétaire particulier
- M. Pius ISSAMBA EKUTSHU, Directeur du Protocole et des Relations publiques
- M. Oswald KAMBA SWA KAMBA, Chargé d'études
- Mme Marilyn YEMA, Assistante du Gouverneur

**KOLWEZI** (RD Congo)

- Mme Charlotte CIME JINGA, Maire
- M. Frank MAULA KAFYOTO, Bourgmestre de la Commune de Manika

**KPALIME** (Togo)

- Mme Aku Enyonam AGBEDZI, Présidente de la Délégation spéciale
- M. Komla Tomèdègbè EZE, Secrétaire général

**LAFAYETTE** (Etats-Unis d'Amérique)

- M. Joey DUREL, Maire
- M. Donald BERTRAND, Conseiller municipal
- M. Philippe GUSTIN, Directeur des Relations internationales

**LAUSANNE** (Suisse)

- M. Daniel BRELAZ, Syndic
- M. Denis DECOSTERD, Chef du Service du Développement et communication

**LIBREVILLE** (Gabon)

- M. Jean-François NTOUTOUME EMANE, Maire
- M. Pierre NDONG MEYE, Directeur de Cabinet
- M. François MEVIANE NDONG, Directeur du Protocole
- Mme Marguerite VIRGINIUS MAKAGA, Conseillère chargée des relations internationales
- M. Joseph Perrin ABESOLO NTOUTOUME EMANE, Chargé d'études

**LIÈGE** (Belgique)

- M. Willy DEMEYER, Bourgmestre
- M. Jean-Christophe PETERKENNE, Inspecteur général « Stratégie et Communication »
- Mme Chloé BEAUFAYS, Chargée des Relations extérieures, service Communication, Relations internationales et Protocole

**LIMBE** (Cameroun)

- M. Andrew Monjimba MOTANGA, Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté urbaine

- M. Charles NKONGHO ARREY, Chargé du dossier du Musée historique
- LOKOSSA** (Bénin)
- M. Dakpè SOSSOU, Maire
  - M. Crespin GUIDI Directeur du Développement local et de la Promotion économique
- LOUGA** (Sénégal)
- Mme Aminata Mbengue NDIAYE, Ministre sénégalaise de l'Élevage, Maire
  - M. Papa Massar NDOYE, Conseiller municipal
- LUBUMBASHI (RD Congo)**
- M. Jean Oscar SANGUZA MUTUNDA, Maire
  - Mme Albertine KAINO KAJ
  - M. Augustin KAHOH BIN MALISAW, Bourgmestre de la commune annexe
  - M. Jean-Pierre ELUNGA NGWEJ, Directeur du Bureau du Maire
  - M. Malisawa KAOZI BIN, Bourgmestre adjoint
- LUXEMBOURG** (Luxembourg)
- M. Xavier BETTEL, Bourgmestre
- MANGA** (Burkina Faso)
- M. Jean-Claude BOUDA, Maire
- MARRAKECH** (Maroc)
- Mme Fatim Ezzahra EL MANSOURI, Députée-Maire
  - Mme Khadija ETTALBI, Chef de Cabinet
  - Mme Deya BENJELLOUN, Chef de la Division des Relations extérieures
  - Mme Ouafa MONIATI, Directrice financière
- MEKNÈS** (Maroc)
- M. Ahmed HILAL, Président de la Commune urbaine
  - M. Abdelaziz TENOURI, Premier Vice-Président de la Commune urbaine
- MONTREAL** (Canada)
- M. Robert SMITH, Directeur des Relations internationales
- MOSENDJO** (Congo)
- M. Maurice MBOBI, Maire
- MOUNDOU** (Tchad)
- M. Kourayo Mbaïherem LAOUKEÏN, Maire
- MUTSAMUDU** (Comores)
- M. Ali Bacar SAID, Directeur de Cabinet
  - M. Madjide MOHAMED ALISLAM, Secrétaire général
- NAMUR** (Belgique)
- M. Maxime PREVOT, Député-Bourgmestre
  - M. Frédéric LALOUX, Directeur exécutif du Commissariat aux Relations internationales
  - Mme Stéphanie SCAILQUIN, Adjointe au Maire chargée de la Cohésion sociale
  - M. Frédéric DUPONT
- NANTES** (France)
- Mme Rachel BOCHER, Adjoint au Maire
  - M. Octave CESTOR, Adjoint au Maire, Délégué aux Relations avec les pays ACP, Vice-Président de l'Alliance internationale des villes pour le devoir de mémoire et le développement
  - M. Maurice BERTHIAU, Directeur de la mission Solidarités et Coopérations Internationales
  - Mme Naïma KAILOUA, Chargée de mission
  - Mme Fatou BAUD, Secrétaire permanente de l'Alliance internationale des villes pour le devoir de mémoire et le développement (AIVDMD)
  - Mme Amelle BELMIHOUB, Chargée de mission ESS
- N'DJAMENA** (Tchad)
- M. Damane SALEH ABDEL-AZIZ, Maire
  - M. Mahamat YAYA DJOUDA, Directeur de la Coopération et de l'Action durable
- N'GAOUNDÉRIÉ** (Cameroun)
- M. Hamadou DAWA, Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté urbaine
- NGOZI** (Burundi)
- Mme Clothilde CARAZIWE, Administrateur communal
  - M. Radjabu SONGAMBERE, Vice-Président du Conseil communal
- NIAMEY** (Niger)
- M. Abdoulaye ISSA, Conseiller de Ville
  - M. Mounouni GOUNGOUBANE, Directeur général des ressources
- NOUAKCHOTT** (Mauritanie)
- M. Hamed Ould HAMZA, Président de la Communauté urbaine Président de l'AMM
  - M. José DA COSTA, Conseiller technique
- NYON** (Suisse)
- M. Daniel ROSSELLAT, Syndic
- OUAGADOUGOU** (Burkina Faso)
- M. Marin Casimir ILBOUDO Maire, Président de l'AMBF
  - M. Adama ZERBO, Directeur des Relations internationales et du Protocole
- Ouahigouya** (Burkina Faso)
- M. Gilbert OUEDRAOGO, Député-Maire
  - M. Sékou OUEDRAOGO, Conseiller
- OUIDAH** (Bénin)
- M. Séverin ADJOVI, Maire
  - M. Lucien KINNINNON, Assistant du Maire
- OYEM** (Gabon)
- Mme Rose ALLOGO MENGARA, Maire
  - M. Jean Bosco NGUEMA ONDO NDOUTOUMOU, Conseiller juridique chargé de la Coopération décentralisée



**PARAKOU** (Bénin)

- M. Mohamed Abdel Taya YARI, Chef du 2<sup>ème</sup> arrondissement
- M. Mouhamadou ADAM DRAMANE Directeur de la Prospective, du Développement et des Relations extérieures

**PARIS** (France)

- M. Bertrand DELANOË, Président de l'AIMF, Maire de Paris
- M. Pierre SCHAPIRA, Adjoint au Maire chargé de la Francophonie
- Mme Geneviève BERTRAND, Conseillère, Adjointe au Maire du 6<sup>ème</sup> arrondissement
- M. Bernard PIGNEROL Délégué général aux relations internationales
- M. Giles SPENCE, Attaché de presse
- M. Hermano SANCHES, Conseiller délégué auprès du Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement, chargé des affaires européennes et des anciens combattants
- Mlle Elodie CUENCA, Chargée de mission

**PHNOM PENH** (Cambodge)

- M. Seng ROTANAK Vice-Gouverneur
- M. Nak TANAVUTH Membre du Conseil municipal

**PIKINE** (Sénégal)

- M. Pape Sagna MBAYE, Maire
- M. Aliou DIOUCK, Deuxième Adjoint au Maire chargé de la Coopération

**POINTE-NOIRE** (Congo)

- M. Roland BOUITI-VIAUDO, Député-Maire
- M. Jean-Jacques Le Parrain MOI-BAYONNE, Deuxième Secrétaire du Bureau exécutif
- M. Maurice MAVOUNGOU, Député à l'Assemblée Nationale

**PORT LOUIS** (Maurice)

- M. Aslam Adam HOSSENALLY, Lord-Maire
- M. Suleiman BASSAWON, Assistant Chef Exécutif

**PORTO-NOVO** (Bénin)

- M. Moukaram OCENI, Maire, Premier Vice-Président de l'ANCB
- M. Serge AHOUANVOEDO, Directeur de la Prospective, du Développement et de la Coopération

**PRAIA** (Cap Vert)

- M. José Ulisses CORREIA e SILVA, Maire
- Mme Aleluia ANDRADE, Adjointe au Maire chargée de la Coopération

**QUÉBEC** (Canada)

- M. Régis LABEAUME, Maire
- M. Paul-Christian NOLIN, Attaché politique, Attaché de presse
- Mme Marianne WHITE, Journaliste

**RABAT** (Maroc)

- M ; Fathallah OUALALOU, Maire
- M. Abdelmounir EL MADANI, Adjoint au, Maire
- M. Roudia DAOUDI, Vice-Maire

- M. Abdelmounim EL MADANI, Vice-Maire chargé de la Coopération internationale

**R'KIZ** (Mauritanie)

- M. Mohamed AHMEDOUA, Maire

**ROSSO** (Mauritanie)

- M. Yérim FASSA, Maire
- M. Cheikh Mohamed Lémine SIDI M'HAMED, Receveur municipal

**SAINT DENIS** (La Réunion)

- Mme Claude-Hélène BRISSAC-FERAL, Conseillère municipale

**SAINT LOUIS** (Sénégal)

- M. Cheikh Mamadou Abiboulaye DIEYE, Ministre de la Communication, des Télécommunications et de l'Économie numérique, Maire
- M. Bamba FALL, Assistant du Maire

**SAINT VINCENT** (Cap Vert)

- Dr Augusto NEVES, Président de la municipalité
- Mme Elisangela SOARES, Directrice de Cabinet

**SAN PEDRO** (Côte d'Ivoire)

- M. Nabo Clément BOUEKA, Maire
- M. Bakary DIABAGATE, Chef de Cabinet du Maire
- M. N'Goran Thomas SAY, Chef des services techniques

**SARH** (Tchad)

- M. Gotomon NAMBATINGUE, Maire

**SÉGOU** (Mali)

- M. Ousmane K. SIMAGA, Maire

**SIEM REAP** (Cambodge)

- G<sup>al</sup> Bunsong KHIM, Gouverneur
- M. Borom KONG, Conseiller municipal
- M. Samreth LY, Directeur de l'Administration provinciale

**SIKASSO** (Mali)

- M. Mamadou TANGARA, Maire
- M. Calixte TRAORE, Secrétaire général

**SOKODÉ** (Togo)

- M. Kondohou Biladegneme TCHAKPEDEOU, Maire

**TAHOUA** (Niger)

- M. Moussa MASSALATCHI, Vice-Président du Conseil de ville
- M. Hamza LAOUALI, Chef du service des Affaires domaniales

**TBILISSI** (Géorgie)

- Mme Lali UNAPKOSHVILI, Chargée de Coopération et de Jumelage avec la France

**TELIMELE** (Guinée)

- M. Alpha Oumar BAH, Maire

**TENKODOGO** (Burkina Faso)

- M. Harouna OUELOGO, Maire
- M. Issa NARE, Directeur du Développement économique

**THIÈS** (Sénégal)

- M. Yankhoba DIATARA, Premier adjoint au Maire
- M. Emile FAYE, Chef du service des Finances et de la Comptabilité

**TRIPOLI** (Liban)

- M. Jalal HALWANI, Membre du Conseil municipal

**TSÉVIÉ** (Togo)

- M. Kossi A. LOGLO, Président de la Délégation spéciale
- M. Komlan HOUNDJO, Sociologue, Chargé de projets

**TUNIS** (Tunisie)

- M. Seiffalah LASRAM, Président de la Délégation spéciale

**VICTORIA** (Seychelles)

- Mme Jacqueline MOUSTACHE BELLE, Maire

**VIENTIANE** (Laos)

- M. Keophilabanh APHAYLATH, Vice-Gouverneur
- M. Daophet BOUAPHA, Directeur général du Comité de recherche, de la Promotion des fonds de développement d'infrastructure
- M. Somvang VONGVILAY, Directeur

**WOLUWE-SAINT-LAMBERT** (Belgique)

- M. Olivier MAINGAIN, Bourgmestre
- Mme Véronique DUMOULIN, Chef de la Division des Relations extérieures

**YAKO** (Burkina Faso)

- M. Amado SANFO, Maire

**YAMOOUSSOUKRO** (Côte d'Ivoire)

- M. Gnangbe Kouadio Jean KOUACOU, Maire
- M. Ibrahim KONE, Deuxième Adjoint au Maire

**YAOUNDÉ** (Cameroun)

- M. Gilbert TSIMI EVOUNA, Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté urbaine
- M. Expédit BALA, Chef de service des Relations publiques
- M. Charlie Martial NGOUNOU POUENE, Expert Gouvernance, Finances publiques

**ZAHLÉ** (Liban)

- M. Nadim ABOU DIB, Membre du Conseil municipal

**ZGHARTA-EHDEN** (Liban)

- M. Toufic MOUAWAD, Maire
- M. Iskandar KAADOU MOUAWAD, Adjoint au Maire

**ZOGBODOMEY** (Bénin)

- M. David Zinsou TOWEDJE, Maire

**ZONGO** (RD Congo)

- M. Michel SIAZO MBUI YEKEYEKE, Maire
- M. Souleymane ELONGA-LONGAMGE, Secrétaire particulier

---

**Arménie****Union des Communes d'Arménie** - UCA

- M. Emin YERITSYAN, Président
- Mlle Tamara DAVTYAN, Assistante du Président

---

**Belgique****Union des villes et communes de Wallonie** - UVCW

- Mme Isabelle COMPAGNIE, Responsable du Service international

---

**Bénin****Association nationale des communes du Bénin** - ANCB

- M. Mathias GBEDAN Secrétaire général, Maire de Sèmé-Podji
- M. Kuami Ségla LIHOUSSOU, Expert décentralisation et eau

**Union des communes du Zou** (UCOZ)

- M. Antoine AFFOKPOFFI Maire de Za-kpota
- M. Hyacinthe Léopold HOUANKOUN GNONHOUESSATO, Maire d'Agbangnizoun

**Association francophone des municipalités du Nouveau Brunswick** - AFMNB

- M. Roger DOIRON Président, Maire de Richibucto
- M. Frédéric DION, Directeur général

**Union des municipalités du Québec** - UMQ

- Mme Vicki May HAMM, Mairesse de Magog
- M. Arthur FAUTEUX, Maire de Cowansville
- Mme Martine PAINCHAUD, Directrice des Relations internationales

**Fédération canadienne des municipalités** - FCM

- M. Claude DAUPHIN, Président, Maire de Lachine
- M. Sébastien HAMEL, Directeur
- Mme Edith GINGRAS, Gestionnaire de programme, PMDE Afrique
- Mme Maria MAZZUCA

---

**Cameroun****Communes et villes unies du Cameroun** - CVUC

- M. Léonard Emmanuel ANDZE ANDZE, Président national, Maire de Yaoundé 1er

---

**Congo****Association des maires du Congo** - AMC

- M. Franck AYESEA, Secrétaire permanent

---

**Côte d'Ivoire****Union des villes et communes de Côte d'Ivoire** - UVICOCI

- M. François Albert AMICHIA, Président, Maire de Treichville

## France

### Communauté urbaine de Bordeaux (France)

- M. Michel SAINTE-MARIE, Vice-Président, Maire de Mérignac
- Mme Anne RAIMAT, Directrice des Relations internationales

### Communauté d'agglomération Evry Centre Essonne

- Mme Emmanuelle BRISSARD, Direction de la Coopération décentralisée

## Nice

- Mme Maty DIOUF, Conseillère municipale

## Guinée

### Association des maires de Guinée - AMG

- M. Aboubacar Max CAMARA, Secrétaire exécutif permanent

### Organisme public de coopération intercommunal du grand Antananarivo-Madagascar - OPCI-FIFTAMA

- M. Maurice RAKOTONDRABE, Président, Maire de la Commune de Tanjombato

## Mali

### Association des municipalités du Mali - AMM

- M. Youssouf DIAKITE Directeur exécutif

### Association des municipalités du Cercle de Yélimané - AMCY

- M. Bandiougou DEMBELE Maire de Krémis, Président
- M. Seydou DIARRA Secrétaire général

## Niger

### Association des municipalités du Niger - AMN

- M. Dodo ABDOU OUHOU, Président, Maire de Tahoua

## Sénégal

### Association des Maires du Sénégal - AMS

- M. El Hadji GUEYE, Maire de Gandiaye, Secrétaire général

## Tchad

### Association nationale des communes du Tchad - ANCT

- M. Abdoulaye DABA GONBALE Maire de Pala, Secrétaire général de l'ACT
- M. Oumar Abderrahman ANNAÏM, Secrétaire permanent
- M. Moustapha GANA ADOUM, Maire de Dol

## Togo

### Union des communes du Togo - UCT

- M. Joachim HUNLEDE Secrétaire permanent

## Francophonie

### Organisation internationale de la Francophonie - OIF

- M. Abdou DIOUF, Secrétaire général de la Francophonie
- M. Pierre DE COCATRIX, Directeur de Cabinet
- Mme Annie DYCKMANS-ROZINSKI, Conseiller personnel
- M. Eric PELLETIER, Conseiller chargé de la coopération
- Mme Julie TILMAN, Chargée de mission presse et communication
- Mme Adjara DIOUF, Direction de la Francophonie économique

### TV5 Monde

- Mme Michèle JACOBS-HERMÈS, Directrice Francophone, Relations institutionnelles

### Agence Universitaire de la Francophonie

- Pr Emile TANAWA, Vice-Recteur
- Mme Aïcha MOUTAOUKIL, Responsable des relations avec les institutions de la Francophonie

### Association francophone d'amitié et de liaison

- M. Jacques GODFRAIN, Président

### Assemblée Parlementaire de la Francophonie

- Mme Florence RIBARD, Conseillère spéciale

### CONFESJES

- M. Bouramah ALI HAROUNA, Secrétaire général

### CONFEMEN

- M. Boureima Jacques KI, Secrétaire général, Secrétaire général

### Délégation générale du Québec

- M. Michel ROBITAILLE, Représentant personnel de la première ministre du Québec pour la Francophonie
- M. Ian Morissette, Délégué aux Affaires francophones et multilatérales
- M. Jean-François NORMAND, Chargé de mission à la Délégation aux Affaires francophones et multilatérales

### Union de la Presse Francophone

- M. Jean KOUCHNER, Secrétaire général international

### Ministère français des Affaires étrangères

- Mme Caroline MALAUSSENA, Chef de la Délégation aux Affaires francophones
- Mme Béatrice d'HUART, Déléguée adjointe aux Affaires francophones
- M. Nicolas DE RIVIÈRE, Directeur des Nations Unies et des Organisations internationales, des droits de l'Homme et de la Francophonie

### Ministère canadien des Affaires étrangères et du Commerce international

- M. Philippe COUSINEAU, Conseiller, Correspondant national du Canada auprès de l'OIF

## Observateurs

### Confédération européenne des pouvoirs locaux intermédiaires (Belgique)

- M. Paul Émile MOTTARD, Président de la CEPLI, Président de l'Association des provinces wallonnes

### Commission européenne

- M. Antonio MARQUEZ CAMACHO, Responsable du Pôle Autorités locales, Unité Acteurs non étatiques Autorités locales
- M. Denis POURCHET

### Conseil des Communes et Régions d'Europe

- M. Frédéric VALLIER, Secrétaire général
- Mme Sandra CECIARINI, Directrice Platforma

### Conseil nationale de la Décentralisation du Cameroun

- M. Apollinaire PENDA, Secrétaire permanent

### Association des maires de France

- M. Jacques BOURG-BROC, Maire de Châlons-en-Champagne, Co-Président du groupe de travail Affaires internationales et coopération décentralisée
- Mme Julia BARBIER, Conseillère technique, Affaires européennes et internationales
- Mme Carole ESCLAPEZ, Chargée des Affaires européennes et internationales

### Cités Unies France

- M. Michel DELEBARRE, Président, Maire de Dunkerque
- M. Bertrand GALLET, Directeur général
- M. Nicolas WIT, Directeur adjoint
- M. Jérôme NOTEBAERT, Collaborateur du Président
- Mlle Constance KOUKOU, Chargée de mission
- Mme Astrid FREY, Chargée de mission pôle Afrique

### Issy les Moulineaux (France)

- Mme Martine VESSIERE, Maire-Adjoint aux Relations Internationales

- M. Basile PIERRE, Directeur des Relations internationales
- Mme Morgane MILLON, Chargée de projets

### Maxéville (France)

- M. Henri BEGORRE, Maire

### Mérignac (France)

- Mme Ndèye Fatou DIOP, Adjointe au Maire, Déléguée aux Relations internationales

### Association des maires de la Réunion

- M. Roland ROBERT, Président, Maire de La Possession

### Consortium des collectivités locales de la Vallée d'Aoste - CELVA (Italie)

- M. Domenico CHATILLARD, Maire de Vatournenche
- M. Franco MANES, Maire de Doues
- M. Vittorio ANGLÉSIO, Maire d'Introd
- M. Giusto PERRON, Maire de Fénis

### Commonwealth Local Government Forum

- Mme Claire FROST, Chargée de projet

### Fondation Véolia Environnement

- Mme Frédérique HERY, Chargée de mission Coopération internationale et décentralisée

### Agence française de développement

- M. Henry DE CAZOTTE, Conseiller du Directeur de la Stratégie
- M. Quentin BERINCHY, Chargé de mission

### Organisation des villes arabes - OVA (Koweït)

- Mme Mona BOURISLI, Secrétaire générale
- M. Ghassan SAMMAN, Directeur de la Communication et des Relations internationales

### Cités et Gouvernements locaux unis - CGLU

- M. Josep ROIG, Secrétaire général
- M. Mohamed BOUSSRAOUI, Chargé de mission

## Intervenants

- Mme Pauline VERON, Adjointe au Maire de Paris chargée de l'Économie Sociale et Solidaire(France)
- Mme Christiane BOUCHART, Présidente du RTES, Conseillère municipale, déléguée à l'Économie sociale et solidaire et au Commerce équitable, Ville de Lille (France)
- Mme Nancy NEAMTAN, Présidente Directrice générale du Chantier (Canada)
- Mme Aminata DIOP, Directrice du FODEM, Fonds de Développement et de Solidarité municipale, ville de Dakar (Sénégal)
- Monsieur Rufin PALM, Directeur du Centre de Service de Développement Économique Local de Banfora (Burkina Faso)
- M. Aziz LO, Directeur de la DASS, Direction de l'Action Sanitaire et des Services aux Personnes de la Ville de Dakar (Sénégal)

- M. Roderick EGAL, Président d'lesMed
- M. Tene DEMBELE, Maire de Kadiolo (Mali)
- M. Seydou OUATTARA, Maire de Orodara (Burkina Faso)
- M. Nicolas HAZARD, Président du Groupe SOS France du Comptoir de l'Innovation, Vice-Président du Groupe SOS
- M. Romain BUQUET, Chef de projet, Groupe SOS
- Mlle Anne-Sophie DO, Chef de projet, Groupe SOS
- Mme Sarah BURGAUD, Chef de projet, Groupe SOS
- Pr Abdou Salam FALL, Directeur du Laboratoire de Recherche sur les transformations économiques et sociales (LARTES), Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal

## Invités

### ONU SIDA

---

- M. Michel SIDIBE, Directeur exécutif (Mali)
- M. Mamadou DIALLO, Directeur régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre (Guinée)
- Mme Brigitte QUENUM, Conseiller principal en charge de la Francophonie (Mali)

### Birmanie

---

- S. Exc. M. Han THU, Ambassadeur de l'Union du Myanmar
- Me Aye Aye MYINT, Assistante

### Burkina Faso

---

- M. Simon COMPAORE, ancien Maire de Ouagadougou,

### Canada

---

- M. Jean-Paul L'ALLIER, ancien Maire de Québec,

### Cap Vert

---

- M. Manuel MONTEIRO DE PINA, Président, Maire de Ribeira Grande Association nationale des municipalités du Cap Vert

### Côte d'Ivoire

---

- M. Youssouf SYLLA, Maire d'Adjamé
- M. Paulin DANHO, Maire d'Attécoubé
- M. Djoman BEUGRE, Maire de Bingerville
- M. Aka Mathias N'GOAN, Maire de Cocody
- M. Raymond YAPI N'DOHI, Maire de Koumassi
- M. Raoul ABY, Maire de Marcory
- M. Fobeh SORO, Député-Maire de Niofoin
- Mme Nasséneba TOURE DIANE, Mairesse d'Odienné
- M. Parfait KOUASSI, Adjoint au Maire du Plateau
- M. Koné Gilbert KAFANA, Maire de Yopougon
- M. Yaya COULIBALY, Directeur de Cabinet du Maire de Yopougon
- M. Parfait GOUHOUROU, Directeur général de la Décentralisation et du Développement local, Ministère ivoirien de l'Intérieur Côte d'Ivoire
- M. Christophe PEYRON, Conseiller technique, Ministère ivoirien de l'Intérieur et de l'Administration du territoire Côte d'Ivoire
- M. Philippe LEGRE DAPKA, Président du Conseil régional du Gbôkle et Premier Vice-Président de Association des Régions de Côte d'Ivoire, ARCI
- M. Aouélé AKA, Président du Conseil région du Sud-Comoe et deuxième Vice-Président de l'Association des Régions de Côte d'Ivoire - ARCI
- M. Mady Alphonse DJEDJE, Président du Conseil régional du Haut-Sassandra, Association des Régions de Côte d'Ivoire

### France

---

- Mle Didin TOURE
- M. Pierre MARCENAC
- M. Fabien VIDAL, CMN Partners
- M. François YATTA, Coordinateur LEDNA (Réseau pour le développement économique local en Afrique)

### Liban

---

- M. Rachid JALKH, ancien adjoint au Maire de Beyrouth

### Maroc

---

- M. Hamid CHABAT, Président de la Commune urbaine de Fès
- M. Allal AMRAOUI, Premier Vice-Président de la Commune urbaine de Fès

### Niger

---

- M. Sanoussi Mohamed SAMRO, Ministre délégué de la Décentralisation et aux Affaires coutumières et

### RD Congo

---

#### Ambassade de la RD Congo en France

- Mme Trycia MBUKUMBUMBA, Conseiller Francophonie

#### Association nationale des villes et communes du Congo - ANCV

- M. Byaterana CIBALONZA CELESTIN, Secrétaire permanent

### Suisse

---

- M. Manuel TORNARE, Conseiller national, Membre de la Commission de politique extérieure du Parlement fédéral, Membre de la délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, Membre de la délégation pour les relations pour le Parlement français, ancien Maire de Genève, ancien membre du Gouvernement de la Ville, ancien Député cantonal

### Tchad

---

- M. Gana Adoum, MOUSTAPHA, Maire de Bol
- M. Baidi Lomey GOMDIGUE, Secrétaire d'État, Ministère de l'Aménagement du territoire, de la Décentralisation et des Libertés locales
- M. Choukou MAHAMAT AHMAT, Conseiller du Président de la République chargé de l'Aménagement du Territoire à la Décentralisation et aux Libertés Locales religieuses

### Uruguay

---

- M. Omar MESA GONZALEZ, Ambassadeur de l'Uruguay en France

## Secrétariat permanent

- M. Pierre BAILLET, Secrétaire permanent
- M. Jean-Marie RENNO, Conseiller
- M. Laurent JABOEUF, Conseiller
- Mme Julie GUILLAUME, Conseillère
- Mme Arianna ARDESI, Conseillère
- M. Samba BA Chargé, de mission
- Mme Monique PELLET, Comptable

- Mme Maguy CAPITOLIN, Assistante
- Mme Nathalie GURDEBEKE, Chargée de mission
- M. Bernard BAZILLON, Commissaire aux Comptes
- M. William ANCION, Expert

## Programme

---

### Jeudi 14 novembre

16 h 15 - 19 h 00 Réunion du Bureau de l'AIMF

### Vendredi 15 novembre

09 h 40 - 10 h 25 Séance solennelle d'ouverture

11 h 15 - 12 h 45 33<sup>ème</sup> Assemblée générale

13 h 00- 14 h 20 Déjeuner

14 h 30 - 17 h 00 Travaux en ateliers

Atelier 1 : « Promouvoir l'Économie Sociale et Solidaire : le rôle de l'engagement politique des élus locaux »

Atelier 2 : « Appui à la création d'entreprise : services, formation, finance solidaire »

Atelier 3 : « Favoriser les espaces de coordination et les cadres de coopération durables »

20 h 00 Dîner

### Samedi 16 novembre

11 h 00 - 11 h 45 Recommandations des ateliers

11 h 45 - 12 h 15 Séance solennelle de clôture

12 h 30 Déjeuner







©JBGurliat/Mairie de Paris